



MASTER TOURISME

Parcours « Tourisme et Développement »

MÉMOIRE DE DEUXIÈME ANNÉE

Le Sentier d'Abraham : un levier de développement local en Palestine ?

Présenté par :

Asmahan Abusamra

Année universitaire : **2019 – 2020**

Sous la direction de : **Driss Boumezzout**



MASTER TOURISME

Parcours « Tourisme et Développement »

MÉMOIRE DE DEUXIÈME ANNÉE

Le Sentier d'Abraham : un levier de développement local en Palestine ?

Présenté par

Asmahan ABUSAMRA

Année universitaire : **2019 – 2020**

Sous la direction de **Driss BOUMEGGOUTTI**

L'ISTHIA de l'Université Toulouse — Jean Jaurès n'entend donner aucune approbation, ni improbation dans les projets tuteurés et mémoires de recherche. Les opinions qui y sont développées doivent être considérées comme propres à leur auteur(e).

Dédicace :

À ma mère, Khitam Maali, qui s'est battue contre la maladie, que ton âme repose en paix. Maman, tu resteras toujours synonyme de courage et d'amour pour moi. Tu resteras ma superhéroïne pour la vie.

Remerciements :

Je tiens avant tout à remercier toutes les personnes m'ayant aidée et soutenues dans cette période de crise, surtout Monsieur Hubert Pissembon et Madame Irène Pissembon, vous étiez ma famille et vous le resterez pour toujours.

Ainsi, mes remerciements vont d'abord à Monsieur Driss Boumeeggouti, mon tuteur de mémoire qui a su m'orienter dans mon travail et m'aider dans l'élaboration de ce travail.

Je remercie également la responsable de département, Jacinthe Bessiere pour son soutien et ses conseils. Elle m'a encouragée tout au long de ces deux ans de Master. Jamais je n'oublierai vos encouragements.

Je souhaite aussi remercier ma tutrice de stage, Madame Anna Castelnuovo, pour ses conseils précieux.

Je remercie infiniment Monsieur Muhannad Maswadi, le chargé des affaires juridiques et de coopération internationale, et Madame Jomama Al-Yahya, le chef de service économique à l'Ambassade de Palestine en France qui m'ont orienté dans mon sujet et m'ont donné des informations très utiles par rapport à mon sujet.

Je remercie mon ami Jacques Chevin pour son soutien moral pendant la période de crise et tout au long de la rédaction de ce mémoire.

Je souhaite ensuite remercier les membres de ma famille, dont mon père Ali Abusamra et ma sœur Dalal Abusamra.

Finalement, j'adresse un grand merci à mon âme sœur Monsieur Guillaume Pissembon, qui était toujours là pour moi pendant les bons comme dans les mauvais moments.

Sommaire :

DEDICACE :	5
REMERCIEMENTS :	6
SOMMAIRE :	7
INTRODUCTION GENERALE :	8
PREMIERE PARTIE : COOPERATION DECENTRALISEE, DEVELOPPEMENT LOCAL ET TOURISME : DEFINITIONS ET CONTEXTUALISATION.....	11
Introduction de la partie 1 :	12
Chapitre 1 : Approche historique de la coopération décentralisée	13
Chapitre 2 : Coopération décentralisée et développement local.....	28
Chapitre 3 : L'importance du secteur touristique pour la coopération décentralisée	43
Conclusion de la partie 1 :	55
DEUXIEME PARTIE : LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-PALESTINIENNE, LE CAS DU PROJET DU SENTIER D'ABRAHAM.....	57
Introduction de la partie 2 :	58
Chapitre 1 : La coopération décentralisée franco-palestinienne.....	59
Chapitre 2 : Présentation du cas d'étude : le projet du « Sentier d'Abraham ».....	75
Chapitre 3 : Méthodologie de recherche	89
Conclusion de la partie 2 :	99
TROISIEME PARTIE : RESULTATS ET PRECONISATIONS	100
Introduction de la partie 3 :	101
Chapitre 1 : Le Sentier d'Abraham comme moyen de développement local.....	102
Chapitre 2 : Le Sentier d'Abraham, un itinéraire basé sur l'échange et le dialogue	114
Chapitre 3 : Les recommandations	129
Conclusion de la partie 3 :	139
CONCLUSION GENERALE :	140
BIBLIOGRAPHIE :	143
TABLES DES ANNEXES :	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
TABLES DES FIGURES :	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
TABLE DES TABLEAUX.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
TABLES DES MATIERES :	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
RESUME :	148

Introduction générale :

Depuis trois décennies l'action publique à l'international n'est plus un domaine d'action réservé exclusivement aux États. Désormais, plusieurs acteurs jouent un rôle considérable dans les relations internationales. Ces nouveaux acteurs sont représentés par les collectivités locales, les associations, les organisations non gouvernementales, les administrations centrales, les groupes d'intérêts, les entreprises, etc. Ils contribuent à la réalisation des projets de coopération à l'échelle internationale. Le concept de coopération décentralisée représente ces nouveaux processus. Cette dernière se définit comme :

« La forme la plus répandue de l'action extérieure des collectivités locales. C'est en droit public, une coopération entre collectivités publiques de nationalités différentes, auxquelles peuvent s'associer d'autres agents économiques et sociaux comme les Chambres consulaires, les associations... » (Perrot, 1992, p.166).

Elle est considérée comme un outil important pour le développement et la dynamisation des territoires. Grâce à un processus de décentralisation caractérisé par le refus de chemin classique basé sur la centralisation et le monopole des États sur tout ce qui concerne les relations internationales, les collectivités locales ont une certaine liberté de décisions concernant leurs actions. En conséquence, les collectivités locales se sont engagées dans des relations et des projets à l'étranger. À travers cet engagement, ces différents acteurs se mobilisent afin de lutter contre les inégalités sociales et pour favoriser le développement des territoires.

« Il ressort que le terme de "coopération" fait référence à des initiatives et actions menées en collaboration avec des structures, des collectivités ou autorités territoriales étrangères, celui de "décentralisée" définit le niveau et le mode de cette coopération, c'est-à-dire celui des collectivités ou autorités territoriales de pays différents pour des initiatives d'intérêt public locales¹ ». Nous remarquons donc que le statut public des acteurs est important dans ce type de coopération. Mais, il faut mentionner que les relations menées par les collectivités locales peuvent entraîner d'autres agents économiques et sociaux tels que des associations, des entreprises et des universités. « Il y a lieu de noter que dans cette mutation, les Nations Unies,

¹ Assemblée parlementaire de la Francophonie. Disponible sur https://apf.francophonie.org/IMG/pdf/2013_07_session_cap_rapportcoopdecentr.pdf

l'Union européenne et la France, en particulier, ont joué un rôle non moins négligeable dans l'émergence de ces nouveaux acteurs²».

La coopération décentralisée est marquée par une approche de développement des territoires. Le développement se définit par : des changements et transformations sur le plan économique, politique et social qui visent à améliorer le bien-être des populations. Les interventions des collectivités dans le cadre de la coopération décentralisée visent à mobiliser une multitude d'acteurs publics et privés et en particulier la population locale dans le processus de valorisation des ressources et du territoire.

Les relations entre acteurs dans cette coopération sont des relations de réciprocité construites sur un intérêt mutuel public pour les deux pays et leurs peuples. La création de dialogue et d'échange entre les peuples fait partie des objectifs de ces relations.

La coopération décentralisée entre les collectivités locales se déroule dans plusieurs domaines d'intervention : santé, éducation, l'eau, technologie, etc. Dans ce mémoire, nous nous intéressons à la thématique du tourisme comme champs d'intervention.

Récemment, le tourisme émerge comme un champ d'action important pour les projets de coopération décentralisée. En effet, ce secteur représente la première industrie de la planète. Il est considéré comme une activité porteuse d'emplois et un facteur qui encourage d'importants investissements. Ainsi le tourisme est perçu comme un moyen important de développement des territoires.

Cette volonté de créer des projets de coopération décentralisée via le tourisme s'explique par plusieurs facteurs politique, historique, conjoncturel, économique et social que nous allons présenter dans cette recherche.

Dans ce présent mémoire, nous allons étudier et analyser les enjeux des projets de coopération décentralisée dans le domaine du tourisme. Précisément, nous nous intéressons à analyser ces projets afin de comprendre s'ils favorisent le développement local des territoires. De plus, nous voulons savoir si ces projets contribuent à créer des échanges interculturels entre les peuples.

² Idem

À travers cette recherche, nous cherchons à répondre à la problématique suivante : en quoi les projets de coopération décentralisée franco-palestinienne dans le tourisme peuvent être un levier de développement local et une source d'échange interculturel ?

Pour répondre à cette problématique, nous partons de l'hypothèse générale selon laquelle, d'une part la coopération décentralisée dans le tourisme constitue un levier de développement local, et d'autre part, les projets touristiques réalisés dans le cadre de ce type de coopération représentent une source d'échange interculturel.

Notre réflexion portera sur le cas de la coopération décentralisée franco-palestinienne et plus particulièrement sur le projet du Sentier d'Abraham qui est un projet de coopération décentralisée franco-palestinien dans le domaine du tourisme. Le choix de ce sujet s'explique par la volonté de rendre un mémoire opérationnel en lien avec les missions du stage qui nous ont été confiées par l'Association l'AFRAT. Nous étions recrutées par l'AFRAT afin de pourvoir le poste d'une assistante de Chargée de Projets à l'International. Les missions de stage étaient en lien avec le projet du Sentier d'Abraham. Malheureusement, suite à la crise sanitaire du COVID 19 le stage a été annulé. Nous avons décidé de garder le sujet du mémoire et qu'il soit en lien avec le projet du Sentier d'Abraham comme nous avons déjà avancé dans le cadre théorique avant l'annulation du stage. Donc, ce présent mémoire de recherche entend contribuer à la compréhension des enjeux liés au projet de Sentier d'Abraham sur les territoires palestiniens.

Première partie :
Coopération décentralisée, développement
local et tourisme : définitions et
contextualisation

Introduction de la partie 1 :

La première partie de ce mémoire se concentrera sur la définition des concepts clés suivants : la coopération décentralisée et le développement local. Ceci permettra d'établir un cadre théorique afin de présenter par la suite notre problématique de travail.

Dans un premier chapitre, nous définirons le concept de la coopération décentralisée avant d'étudier les acteurs de ce type de coopération. Puis, nous finirons par présenter les différents domaines d'interventions au sein de la coopération décentralisée.

Un deuxième chapitre s'attachera à étudier le lien entre la coopération décentralisée et le développement local. Nous allons également présenter la place de la population locale au sein des projets de coopération décentralisée ainsi que l'aspect interculturel de ces projets.

Enfin, un troisième chapitre abordera le tourisme comme objet de la coopération décentralisée. Pour donner corps à cela, il nous semble important de rappeler le lien entre le tourisme et le développement des territoires. Par la suite, nous présenterons l'importance de la mobilisation dans le domaine du tourisme. Enfin, nous introduirons le tourisme comme domaine d'intervention de la coopération décentralisée.

Chapitre 1 : Approche historique de la coopération décentralisée

1. Contextualisation : la coopération décentralisée

« Phénomène multiforme en permanence réinventé et jouissant — pour l’instant — d’une grande marge d’inventivité, la coopération décentralisée est à la fois une nouvelle manifestation et un bon révélateur de l’évolution des relations internationales » (Gallet, 2005).

La coopération décentralisée est généralement le premier contact entre les citoyens et la communauté internationale. C’est le résultat d’une forte volonté politique qui s’est développée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette volonté politique a été portée par la réconciliation entre les peuples, puis par la solidarité internationale (Sénat, 2013, p.5).

1.1. Définition du concept :

Le concept de coopération décentralisée est vaste. Il est défini par RESACOOP, le Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d’appui à la coopération internationale, comme l’établissement formel de relations à long terme entre les collectivités locales françaises représentées par les régions, les départements, les communes et leurs groupements avec des collectivités étrangères, conformément aux conventions. Les actions de coopération prévues et leurs dispositions techniques et financières se définissent par les collectivités contractantes. Il convient cependant de préciser que la coopération décentralisée peut prendre plusieurs formes : aide au développement, soutien institutionnel, gestion conjointe des biens et services, coopération transfrontalière ou coopération interrégionale³.

Pour Hubert Perrot, l’ancien Délégué pour l’action extérieure des collectivités locales, la coopération décentralisée est :

« La forme la plus répandue de l’action extérieure des collectivités locales. C’est en droit public, une coopération entre collectivités publiques de nationalités différentes, auxquelles peuvent s’associer d’autres agents économiques et sociaux comme les Chambres consulaires, les associations... » (Perrot, 1992, p.166).

³ Resacoop. *La définition française de la coopération décentralisée [en ligne]*. Disponible sur <http://www.resacoop.org/la-definition-francaise-de-la-cooperation-decentralisee>. (Consulté le 1 mai 2020)

Également, Yves Delahaye définit la coopération décentralisée comme des actions extérieures que les collectivités territoriales peuvent mener dans leurs domaines de compétences (Delahaye, 1989, p. 41-43). Suite à ces définitions, nous pouvons en déduire que les spécialistes retenaient le terme d'actions extérieures pour désigner les relations nouées entre collectivités territoriales de pays différents. Cezar Noizet affine notre conclusion en expliquant que le gouvernement, dans un premier temps, avait recours au terme d'action, mais ensuite, il employait le terme coopération décentralisée dès 1992 parallèlement à la création de la loi du 6 février 1992 que nous allons aborder a posteriori (Noizet, 2003, p.9).

2. Décentralisation : une approche historique

2.1. Le jumelage, base de la coopération décentralisée

Basée sur la pratique du jumelage né le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la coopération décentralisée a vu le jour dans le domaine de l'appui au développement des pays du Sud. (Marie, A. 2005, p.21). Durant cette époque, des jumelages entre villes françaises et allemandes se sont développés pour favoriser la paix et la réconciliation entre ces deux peuples.

La coopération décentralisée résulte directement des jumelages. Au même titre que la coopération décentralisée aujourd'hui, les jumelages étaient au service des relations internationales. L'importance du jumelage s'explique par plusieurs raisons :

« En période de guerre froide, les jumelages ont permis de tisser des liens avec les pays de l'Est ; avec les indépendances en Afrique est née la volonté de s'impliquer dans la solidarité Nord-Sud ; de taille humaine, les collectivités pouvaient contribuer au mouvement vers la démocratie au Sud comme à l'Est. Les "jumelages-coopération" apparaissent alors⁴ ».

À l'égard des jumelages, les collectivités recherchent quelque chose qui puisse les unir et précisément les similitudes en matière de : superficie, population, localisation et centres d'intérêts. Ces relations de jumelage doivent être fondées sur des engagements partagés par les deux communes. Donc, le jumelage est un processus initié par des acteurs locaux dont le but est d'échanger et de se rapprocher avec d'autres villes sur des valeurs communes. Et la

⁴ Resacoop. *Mise en place d'un jumelage [en ligne]*, Disponible sur : <http://www.resacoop.org/mise-en-place-d-un-jumelage> (Consultés le 20 juin 2020)

coopération décentralisée s'est basée sur ce processus de jumelage. Le caractère *Bottom/up* de la coopération décentralisée a été inspiré par le jumelage. En effet :

« Dans une perspective classique de délégation de compétence de l'État aux collectivités territoriales, celles-ci doivent respecter un certain nombre de règles, de conditions qui accompagnent cette délégation et que les acteurs vont localement réinterpréter. Ici, on ne se situe pas dans ce schéma classique, dans lequel l'État renverrait aux collectivités territoriales la définition des politiques publiques. La coopération ne s'impose pas comme une norme d'action publique venue de l'extérieur, du haut, de l'État. C'est bien quelque chose qui s'est construit de la base, c'est une appropriation de la part des collectivités territoriales d'un dispositif d'action publique, qui n'existe que territorialisé » (Pillet, 2008, p.27).

C'est-à-dire que la coopération décentralisée sort du cadre classique d'un État qui commande aux collectivités territoriales et qui s'impose à celles-ci. Ici, c'est l'inverse, le *Bottom/up* renverse cette perspective de la même manière que le jumelage : la coopération décentralisée s'articule à la base des collectivités territoriales qui disposent de ce pouvoir d'action et de décision habituellement attribué à l'État.

2.2. L'émergence de l'idée de décentralisation

Face à plusieurs événements caractérisés par une complexité des relations internationales et des défis mondiaux : la fin de la guerre froide, les crises financières, alimentaires et écologiques, une structure décentralisée semblait plus adaptée que le schéma classique basée sur la centralisation.

Olivier Guichard en 1976, dans son rapport « Vivre ensemble », critique le caractère national profondément ancré sur la politique de centralisation administrative d'avoir ralenti le développement du système de responsabilisation local. En effet, le modèle de centralisation imposé au cours de l'histoire institutionnelle de la France est basé sur l'idée que l'État est le seul organe chargé de définir l'intérêt général et d'arbitrer entre celui-ci et les intérêts particuliers. Nous remarquons que dans ce modèle l'État a un rôle de contrôleur exclusif dans l'organisation et la coordination des activités sociales. À l'égard de ce rôle, l'État devait contrôler toute initiative pour assurer que cette dernière est conforme à l'intérêt général et est unifiée sur tout le territoire (Sénat, 2000, p.37).

Au contraire, la décentralisation permet aux collectivités locales d'avoir une certaine liberté de décision en matière d'actions et de leurs modes d'interventions. Charles Eisenmann indique que la décentralisation s'établit « que si et dans la mesure où les autorités locales reçoivent le pouvoir de poser des règles ou des normes d'espèce avec la liberté que leur laisse la législation sans être soumise à aucune volonté d'une autorité administrative d'État » (Eisenmann, 1966, p.298-299). Ce changement des rapports entre l'État et les collectivités locales a été soutenu par le Général de Gaulle en 1968. De Gaulle a consacré une partie de son discours à Lyon le 24 mars de la même année pour indiquer que :

« L'effort multiséculaire de centralisation, qui fut longtemps nécessaire pour réaliser et maintenir son unité malgré les divergences des provinces qui étaient successivement rattachées, ne s'impose plus désormais. Au contraire, ce sont les activités régionales qui apparaissent comme les ressorts de la puissance économique de demain » (Sénat, 2000, p.43).

2.2.1. Le tournant de 1982

L'évolution liée au processus de la décentralisation s'est produite dans les années 80⁵. Cela s'est traduit par une signature d'une convention de coopération entre Gaston Defferre, le maire de Marseille, et le président du conseil populaire de la ville d'Alger en juin 1980 et également par la signature d'un protocole d'accord entre le Premier ministre Pierre Mauroy et le gouvernement du Maryland. Ces actions ont été considérées comme « une nouvelle ère avant même l'intervention des lois [de décentralisation] »⁶.

La loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions, promulguée le 2 mars 1982, est la législation première sur la coopération décentralisée. Selon César Noizet, les actions de coopération décentralisée ont été régies par l'article 65 de la loi du 2 mars 1982 (Noizet, 2003, p.38).

L'article 65 alinéa 2 énonce que « Le Conseil Régional peut décider, avec l'autorisation du Gouvernement, d'organiser, à des fins de concertation et dans le cadre de la coopération transfrontalière, des contacts réguliers avec des collectivités décentralisées étrangères ayant

⁵ Gouvernement. *La loi defferre sur la décentralisation est promulguée [en ligne]*. Disponible sur <https://www.gouvernement.fr/partage/10896-2-mars-1982-la-loi-defferre-sur-la-decentralisation-est-promulguee>. (Consulté le 2 mai 2020)

⁶Les Etudes du Conseil d'État : Le cadre juridique de l'action extérieure des collectivités locales, étude adoptée par le Conseil d'État, le 7 juillet 2005, sur le rapport du groupe de travail, présidé par M. Philippe Marchand (La Documentation française, juin 2006)

une frontière commune avec la Région ». Il convient de préciser que cet article implique seulement les régions dans l'action extérieure des collectivités territoriales. Par la suite, les départements et les communes ont été impliqués aussi dans ces actions (Sénat, 2013, p.8).

Pour résumer, la loi du 2 mars 1982 a abordé les points suivants :

- La région et le département deviennent des collectivités territoriales en plein exercice.
- Le préfet n'est plus l'exécutif du département.
- La redistribution des compétences décentralisées entre régions, départements et communes.

Cependant, le domaine d'action se limitait toujours à la coopération transfrontalière. Il nous semble important de définir ce type de coopération. La coopération transfrontalière « correspond aux relations de voisinage qu'entretiennent les collectivités territoriales et leurs groupements de part et d'autre des frontières » (Guide de la coopération transfrontalière, 2010, p.7). Le but de la coopération transfrontalière est d'impliquer les collectivités territoriales des deux côtés d'une frontière à participer à l'aménagement et au développement des territoires transfrontaliers. Elle transcende le concept de « barrières frontalières » et développe le concept de « frontière-trait d'union » (Jebeili, 2013, p. 15).

Pour conclure, ces modifications dans l'organisation territoriale du pays ouvraient une timide porte à la coopération décentralisée. En effet, suite à cela, il y a eu une vraie réflexion en France sur le rôle des collectivités territoriales au niveau international, ainsi que de nombreux questionnements soulevés par rapport au monopole de l'État sur les affaires étrangères (Rapport, 2013, p.8).

2.2.2. La loi 1992

La coopération décentralisée continue de se développer tout du long de la fin du XX^{ème} siècle. Elle a pris sa concrétisation grâce à la signature de la loi du 6 février 1992 sur l'administration du territoire de la république. Le Titre IV de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 dispose que

« Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France » (Sénat, 2004, p.95).

Donc, cette loi a permis aux collectivités territoriales françaises de tisser des liens avec des collectivités territoriales étrangères. Il est indispensable que ce type de convention reste dans le domaine de compétences des collectivités territoriales.

La loi autorise, en outre, la création des groupements d'intérêt public pour assurer la mise en œuvre et l'administration des actions requises par les projets et programmes de coopération transfrontaliers et interrégionaux (Sénat, 2013).

Il me semble important de rappeler la définition de notre concept clé. La coopération décentralisée, c'est :

« La possibilité, pour une collectivité territoriale, de lier des partenariats avec des collectivités étrangères et de pouvoir y financer des projets dès lors qu'il y a signature d'une convention et respect des engagements internationaux de la France. Ce terme, juridique et restrictif, laisse progressivement la place à celui d'action internationale des collectivités qui inclut l'aide d'urgence et les actions de promotion économique ou culturelle »⁷.

La coopération décentralisée a pour objectif de (Sénat, 2004, p. 9) :

- Tisser des liens de jumelage ou d'amitié
- Contribuer à la promotion des activités économiques et culturelles des acteurs locaux à l'international
- Échanger des savoir-faire en matière de gestion publique locale

Également, du point de vue des élus français, la volonté de s'engager dans un partenariat de coopération décentralisée s'explique par plusieurs motivations⁸ :

- La contribution à la lutte contre la pauvreté et les inégalités entre les pays du Nord et les pays du Sud ;
- La contribution à une culture de paix et à la lutte contre le racisme ;
- L'exportation des savoir-faire en matière de gestion des collectivités territoriales ;
etc.

⁷ Cites Unis France. C'est quoi ? [en ligne]. Disponible sur <http://www.cites-unies-france.org/-C-est-quoi->. (Consulté le 16 juin 2020)

⁸ Resacoop. La définition française de la coopération décentralisée [en ligne]. Disponible sur <http://www.resacoop.org/la-definition-francaise-de-la-cooperation-decentralisee#a5> Consulté le 15 juin 2020

3. Les acteurs de coopération décentralisée

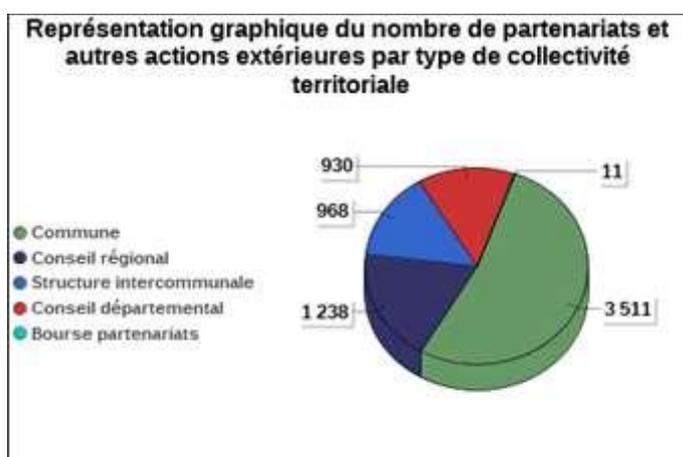
Plusieurs organes se coordonnent ensemble et d'autres sont spécialement mis en place afin de réaliser les objectifs de la coopération décentralisée et d'assurer le bon déroulement des projets effectués dans le cadre de ce type de coopération. Dans le contexte de la coopération décentralisée, les acteurs sont souvent classés en acteurs directs et indirects pour représenter leurs degrés d'implication dans le projet, leurs niveaux d'engagement et également leurs niveaux de ressources mobilisées⁹.

3.1. Acteurs directs :

3.1.1. Les collectivités territoriales (Nord et Sud)

Les collectivités territoriales représentent le pilier de la coopération décentralisée. Ce sont elles qui nouent les relations avec d'autres collectivités territoriales dans d'autres pays et qui sont à l'origine des actions.

Figure 1 Représentation graphique du nombre de partenariats et autres actions extérieures par type de collectivité territoriale



Source : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/rechercheAtlasFrance.html>

⁹ Djeflat, A. (2012). La coordination des acteurs de la coopération décentralisée : quels enjeux pour les processus de délibération?. *Les Cahiers de la Coopération Décentralisée*, n° 3, p.4.

Le degré d'implication des collectivités territoriales dans les projets dépend de leur choix politique. Comme bailleur de fonds, elles peuvent choisir d'avoir tout ou partie du contrôle du projet. Donc, elles peuvent conserver la fonction de maître d'ouvrage avec les collectivités partenaires ou le maître d'œuvre dans certains cas.

En résumé, les collectivités territoriales choisissent de jouer le rôle d'accompagnateur ou le rôle des décideurs dans les projets de coopération décentralisée.

3.1.2. Le milieu associatif

Le milieu associatif occupe une place importante parmi les acteurs de coopération décentralisée. En effet, certaines associations ont la qualification pour intégrer les projets de coopération décentralisée. Elles peuvent fournir des services d'expert avec un niveau élevé de professionnalisation tiré de l'expérience sur le terrain et des projets réalisés dans des contextes de sous-développement. Tel est le cas de l'association Tetraktys¹⁰ et de l'AFRAT¹¹.

Le milieu associatif exerce les missions suivantes au sein des projets :

- Une expertise en gestion, procédures de financement et montage de projet ;
- Un appui des acteurs locaux par des formations et de transfert de compétences ;
- Une mobilisation efficace des acteurs et des personnes-ressources nécessaires pour la réussite de projet ;
- Des interventions variables sur la demande des collectivités territoriales.

3.2. Les partenaires :

3.2.1. L'État

L'État représente un acteur considérable dans les actions de coopération décentralisée. Il a mis en place des organismes visant à appuyer le rôle des collectivités territoriales dans leur action à l'étranger.

- La Commission nationale de la coopération décentralisée

¹⁰ <http://tetraktys-association.org/>

¹¹ <https://www.afrat.com/l-afrat/presentation>

La Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) a été créée pour constituer un outil du dialogue entre l'État et les collectivités territoriales dans le but de garantir une coordination efficace et de renforcer les modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

Figure 2 Représentation de la Commission nationale de la coopération décentralisée



Source : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/presentation-et-activites-de-la-cncd-et-de-la-daect/article/la-commission-nationale-de-la-cooperation-decentralisee-cncd>

La CNCD se constitue de parité des représentants des associations nationales de collectivités locales et de ministères impliqués dans la coopération décentralisée. Cette commission est présidée par le Premier ministre et en son absence par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

Les missions de la CNCD se multiplient¹² :

- La concertation et le dialogue entre les représentants de l'État et les collectivités territoriales
- L'étude des questions et des propositions posées par les élus et les administrations
- La mise à jour d'un état des lieux de la coopération décentralisée
- La délégation pour l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) est rattachée à la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international.¹³

La DAECT s'occupe de l'animation du dialogue entre les collectivités et leurs associations et de la mise en place des stratégies de soutien à la coopération décentralisée et tout ce qui concerne l'appel à projets et fonds géographiques paritaires. En outre, elle définit et met en œuvre des stratégies géographiques de développement des coopérations décentralisées et également des textes juridiques portant sur la coopération décentralisée.¹⁴

- L'Agence française de développement

L'Agence Française de Développement (AFD) est issue de la Caisse Centrale de la France libre (CCFL), créée à Londres en 1941 par le Général de Gaulle. La CCFL est devenue, dans les années 90 la CFD (Caisse Française de Développement), puis l'AFD le 19 avril 1998 (Sénat, 2004).

L'AFD est un établissement public dont le but est de mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. La mission de cette agence est la contribution au progrès économique, social et environnemental des pays sous-développés. Elle contribue aux projets de coopération décentralisée financièrement par la forme de

¹²Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. La Commission nationale de la coopération décentralisée [en ligne], Disponible sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/presentation-et-activites-de-la-cncd-et-de-la-daect/article/la-commission-nationale-de-la-cooperation-decentralisee-cncd>. (Consulté le 4 juin 2020).

¹³Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales [en ligne], Disponible sur : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/presentation-et-activites-de-la-cncd-et-de-la-daect/article/la-delegation-pour-l-action-exterieure-des-collectivites-territoriales-daect> (Consulté le 4 juin 2020).

¹⁴ Idem

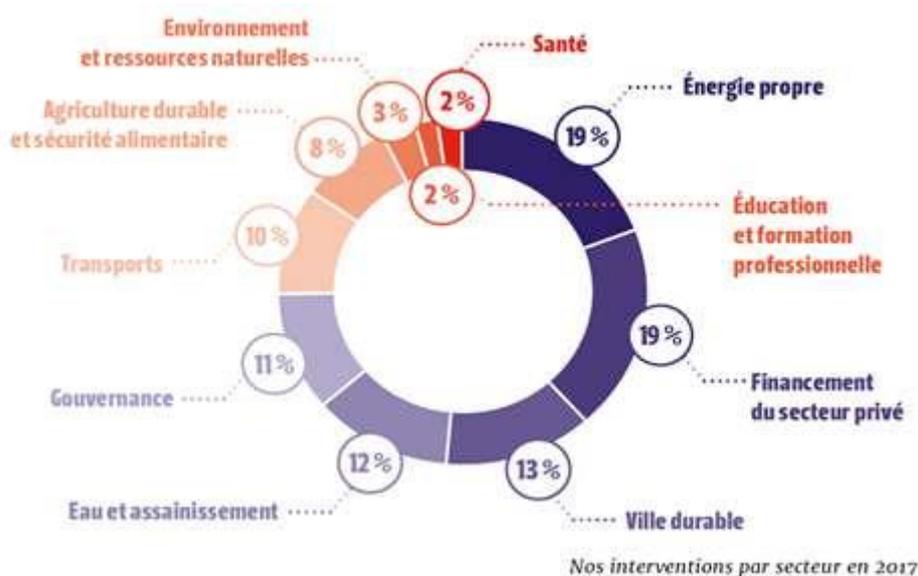
subventions, prêts et aussi techniquement sous la forme d'expertise ou d'assistance technique¹⁵.

Selon le rapport d'activité de la coopération décentralisée écrit en 2004 :

« Le groupe AFD appartient au dispositif français d'aide publique au développement, dont il est l'opérateur principal. Il intervient dans plus de soixante pays d'Afrique (dont les 14 pays de la Zone Franc CFA), du Maghreb, du Pacifique, de la péninsule indochinoise, du Moyen-Orient, des Caraïbes et de l'océan Indien et dans les départements et territoires français d'outre-mer ».

L'Agence française de développement assiste à la réalisation des projets publics et privés, créateurs d'emplois dans plusieurs domaines : climat, biodiversité, énergie, éducation, urbanisme, santé, numérique, sport, formation, tourisme, etc. (Sénat, 2004, p.13).

Figure 3 Les domaines d'intervention de l'AFD



Source : <https://www.afd.fr/fr/notre-role>

Les missions de l'AFD sont réalisées en collaboration avec les collectivités territoriales, les ONG, les associations et d'autres bailleurs.

- Les ambassades

¹⁵ <https://www.afd.fr/fr/notre-role>

Les ambassades de France à l'étranger accompagnent les collectivités territoriales dans leurs projets de coopération décentralisée. Elles s'occupent précisément de la transmission d'informations auprès des collectivités et de la coordination entre eux :

« Dans les pays étrangers où elles établissent des partenariats, les collectivités françaises peuvent prendre l'attache des postes diplomatiques, dont l'attention a été appelée par le secrétaire général du Quai d'Orsay (notes SG/98-159 du 8 octobre 1998 et SG 99-217 du 30 novembre 1999) sur le rôle des ambassades dans l'accompagnement des initiatives des collectivités territoriales » (Sénat, 2004, p.13).

- Les préfetures

Les préfets des régions sont concernés également par les projets de coopération décentralisée. Leur rôle est d'assurer un contrôle de légalité et de refuser ou valider l'engagement des collectivités (Rebout, 2008, p.38).

3.2.2. Les organismes représentatifs des collectivités territoriales

La multiplicité des acteurs dans la coopération décentralisée a suscité la coordination et la collaboration entre ces acteurs. À cet égard, plusieurs instances et organismes ont été mis en place afin d'assurer la coordination et aussi la mise en réseau entre les collectivités et ses homologues qui représentent le milieu associatif, les ONG de développement et les acteurs socioprofessionnels¹⁶.

¹⁶Programme Solidarité Eau. *Les réseaux d'acteurs locaux et non gouvernementaux [en ligne]*. Disponible sur <https://www.pseau.org/fr/observatoire/france/reseaux-locaux> (Consulté le 18 juin)

Parmi ces associations, nous trouvons :

- L'Association des professionnels de l'action européenne et internationale des collectivités territoriales (ARRICOD)¹⁷ ;
- Cités Unis France (CUF)¹⁸ ;
- L'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF)¹⁹ ;
- L'Association des Maires de France (AMF)²⁰ ;
- L'Association des Départements de France (ADF)²¹ ;
- L'Association des Régions de France (ARF)²² ;
- L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)²³ ;
- L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)²⁴ ;
- La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)²⁵ ;
- Le Cercle Français de l'Eau (CFE)²⁶ ;
- La dynamique interagence²⁷.

3.2.3. Les chambres consulaires

Le recours aux chambres de commerce et d'industrie, mais aussi d'agriculture est possible dans les projets de coopération décentralisée. En effet, les chambres consulaires représentent

¹⁷ www.arricod.fr

¹⁸ www.cites-unies-france.org

¹⁹ www.grandesvilles.org

²⁰ www.amf.asso.fr

²¹ www.departement.org

²² www.arf.asso.fr

²³ www.aimf.asso.fr

²⁴ www.afccre.org/fr

²⁵ www.fnccr.asso.fr

²⁶ www.cerclefrançaisdeleau.fr

²⁷ www.lesagencesdeleau.fr

une référence importante en matière de professionnalisme, fonctionnement et gestion de projet. De plus, elles peuvent intervenir dans le co-financement de certaines actions (Rebout, 2008, p.40).

3.2.4. L'Union européenne

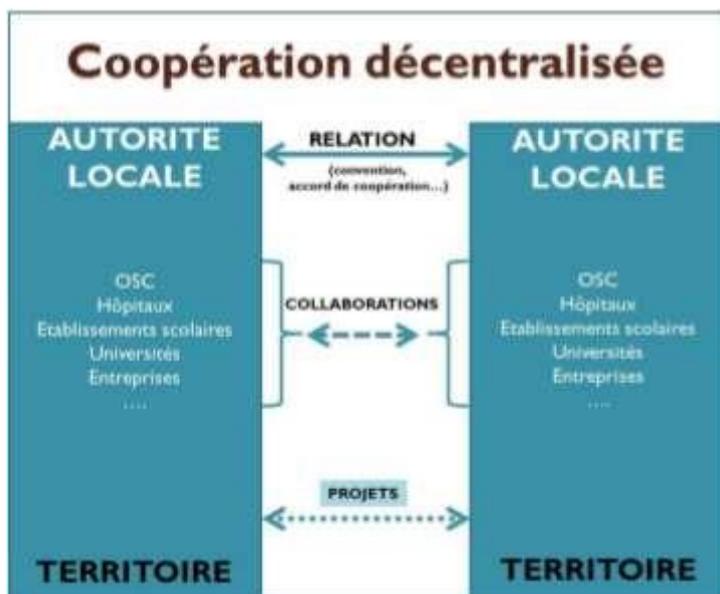
L'Union européenne est un partenaire des collectivités territoriales françaises dans leurs actions extérieures. Néanmoins, il nous semble important de préciser que la conception de l'Union européenne de la coopération décentralisée n'est pas la même que la conception en France. En effet, l'Union européenne « accorde la qualité d'agent de coopération décentralisée à tous les acteurs infraétatiques, c'est-à-dire toutes les organisations et personnes morales qui ne relèvent pas directement du gouvernement, qu'elles soient publiques ou privées²⁸ ». Cette conception considérée comme extensive accorde à une diversité d'acteurs le droit de jouer un rôle central dans les projets de coopération. Pourtant, la conception française de coopération décentralisée, qualifiée de restrictive, autorise seulement les collectivités territoriales et leurs groupements à mener des actions de coopération décentralisée.

L'Union européenne suit une approche novatrice visant à associer les collectivités locales et la société civile à travers des programmes de financement pour des actions de développement. Le concept de coopération décentralisée se définit selon l'Union européenne comme :

« Une relation de coopération entre deux autorités locales ou plus, de pays différents et pouvant associer d'autres familles d'acteurs des territoires (OSC, secteur privé, établissements scolaires, structures de santé, universités...) » (Union européenne, 2015, p.3).

²⁸ Bekkouche, A. (2000). L'apport des collectivités territoriales : La coopération décentralisée euro-méditerranéenne. *Confluences Méditerranée* 35, n° 35, p.148.

Figure 4 Illustration de la coopération décentralisée



Source : L'Union européenne. Coopération décentralisée : quelques leçons du terrain sur les pratiques des autorités locales en matière de développement, 2015, p.4

3.2.5. Institutions internationales

Les collectivités territoriales travaillent en collaboration avec plusieurs institutions internationales comme la Banque Mondiale²⁹, le FMI (Fond Monétaire Internationale)³⁰ et également avec des organisations rattachées aux Nations Unies consacrées au développement (le PNUD, l'UNESCO et l'OMT). Les institutions internationales représentent un appui financier et technique dans les projets de développement.

Comme nous l'avons vu, les projets de coopération décentralisée nécessitent une diversité d'acteurs afin de garantir la réussite des projets dans ces domaines d'intervention.

4. Les domaines d'intervention de la coopération décentralisée

Les collectivités territoriales peuvent intervenir dans plusieurs domaines au sein de projets de coopération décentralisée (Sénat, 2004, p.18) :

- Coopération institutionnelle (formation, échanges...);

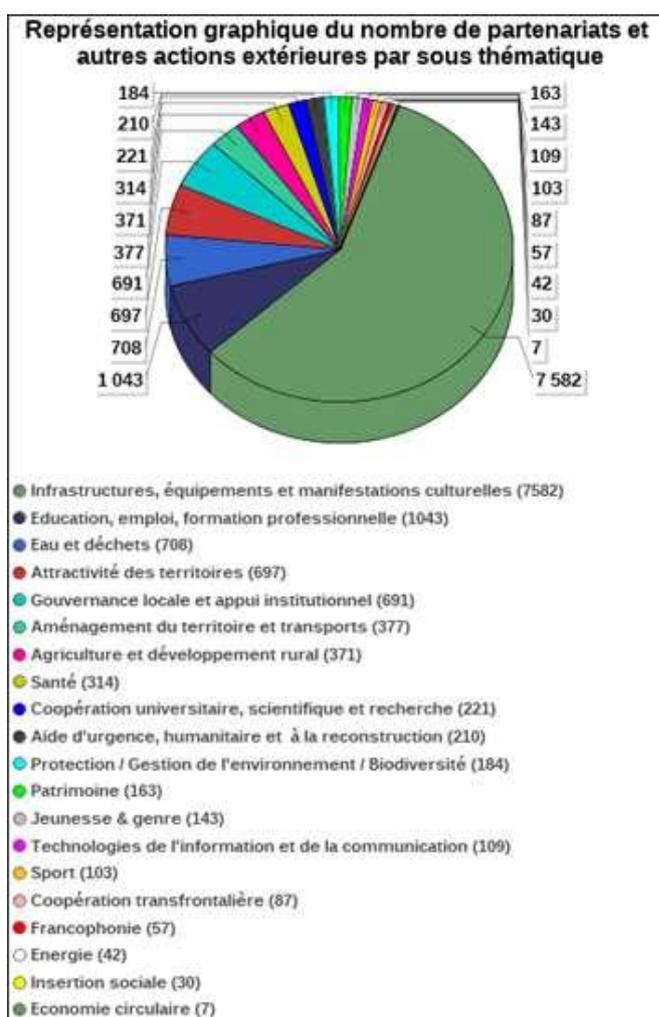
²⁹ <https://www.banquemondiale.org/fr/about/what-we-do>

³⁰ <https://www.imf.org/external/french/index.htm>

- Gouvernance urbaine (démocratie locale, participation des habitants, partenariat avec la société civile) ;
- Services publics de proximité (transports, état civil...) ;
- Environnement, développement durable (eau, déchets, énergie, assainissement...) ;
- Développement économique (développement local, agriculture, tourisme, valorisation du patrimoine, pêche, soutien à l'international pour les entreprises) ;
- Culture, enseignement (francophonie, appui à la coopération universitaire, échanges culturels...) ;
- Action sanitaire et sociale (santé, services sociaux...)

L'Atlas de la coopération décentralisée recense près de 20 thèmes :

Figure 5 Représentation graphique du nombre de partenariats et autres actions extérieures par sous-thématique



Source : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/accesFrance.html>

Chapitre 2 : Coopération décentralisée et développement local

1. Le lien entre coopération décentralisée et développement local

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la coopération décentralisée signifie l'ensemble des relations nouées entre les collectivités territoriales de différents pays. Ces relations peuvent être sous la forme de coopération, d'aide au développement, de promotion à l'étranger, d'amitié, d'assistance technique ou d'aide humanitaire (Djossou, 2018).

La coopération décentralisée a plusieurs objectifs à commencer par son importance comme moyen de rapprochement des hommes. En effet, elle favorise l'échange et le dialogue entre les cultures. D'ailleurs, elle permet de consolider la démocratie à travers l'implication des acteurs locaux et l'inclusion des populations locales dans ces projets. Enfin, elle s'attache au développement local. C'est-à-dire, selon le site du Sénat :

« Une coopération de proximité, un partenariat entre acteurs locaux ; par leur connaissance du terrain, des besoins des administrés, ceux-ci peuvent ainsi mener des opérations concrètes, utiles et innovantes qui contribueront au développement économique et social durable de la collectivité bénéficiaire et de ses habitants³¹ ».

Dans ce présent mémoire, nous nous intéressons à vérifier si la coopération décentralisée peut être un moyen de développement des territoires et aussi une source d'échange interculturel.

1.1. Le développement

Il nous semble important de définir la notion de « développement » avant de pencher sur notre concept clé qui est le développement local.

Lorsque des personnes travaillant dans le même champ professionnel parlent du développement, elles partagent toutes la même définition de ce concept. Pour préciser, quand les mathématiciens abordent le « développement d'une équation », ou les psychologues parlent du « développement de l'intelligence » ou les photographes du « développement d'une pellicule », le sens qu'ils donnent tous au mot développement est tout à fait clair comme s'ils travaillaient dans le même domaine d'expertise et le mot développement a une signification précise liée à leurs domaines. En revanche, c'est complètement différent quand on parle juste

³¹ Sénat. *La coopération décentralisée : un facteur de renforcement de la vie démocratique [en ligne]*, Disponible sur https://www.senat.fr/senatsdumonde/forumdessenats/senatsafrique_mondearabe/rabat_2002/cooperation-decentralisee.html. (Consulté le 14 juin 2020)

du mot « développement » sans aucune précision. Ce mot peut désigner pour certains un état et pour d'autres un processus. Il est connoté par les notions de bien-être, de progrès, de justice sociale, de croissance économique, d'épanouissement personnel ou même d'équilibre écologique (Rist, 2013, p.33).

Pour expliquer le sens du « développement », nous allons donner trois exemples (Rist, 2013, p.31) :

- À l'article « Développement » écrit dans le *Petit Robert* en 1987, est noté « *Pays, régions en développement, dont l'économie n'a pas atteint le niveau de l'Amérique du Nord, de l'Europe occidentale, etc. Euphémisme créé pour remplacer sous-développé* ».
- Quant au rapport de la commission Sud, rédigé sous l'autorité de l'ancien président tanzanien Julius K. Nyerere, le développement est défini comme étant :

« Un processus qui permet aux êtres humains de développer leur personnalité, de prendre confiance en eux-mêmes et de mener une existence digne et épanouie. C'est un processus qui libère les populations de la peur du besoin et de l'exploitation et qui fait reculer l'oppression politique, économique et sociale... Un processus de croissance, un mouvement qui trouve sa source première dans la société qui est elle-même en train d'évoluer » (Rist, 2013, p.31)

- Enfin, selon le rapport mondial sur le développement humain publié en 1991 par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD),

« Le principal objectif du développement humain — tel que la notion a été définie l'an dernier dans le premier rapport — est d'élargir la gamme des choix offerts à la population, qui permettent de rendre le développement plus démocratique et plus participatif. Ces choix doivent comprendre des possibilités d'accéder au revenu et à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé, et à un environnement propre ne présentant pas de danger. L'individu doit également avoir la possibilité de participer pleinement aux décisions de la communauté et jouir des libertés humaines, économiques et politiques » (PNUD, 1991).

Nous remarquons que dans ces trois définitions, il y a plusieurs présupposés : économisme (croissance, accès au revenu), individualisme (le développement des personnalités), évolutionnisme social (le rattrapage des pays industrialisés). Nous pouvons commenter aussi que les définitions suggèrent les manques et les défauts actuels. Pour préciser, ces définitions

montrent la volonté de développer l'économie, de développer la personnalité des êtres humains et de rendre l'accès au revenu et à l'emploi plus facile. En résumé, c'est un moyen d'exprimer les défauts actuels de la société (Rist, 2013, p.34).

1.1.1. Le développement et la croissance

Les économistes ont établi une distinction entre le concept du développement et celui de la croissance. Prenant l'exemple de l'économiste français François Perroux, il a proposé en 1961 une définition devenue classique du développement : «La combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global.³²». Cette définition mentionne deux faits : l'interdépendance entre la croissance et le développement et l'effet durable du processus de développement. En effet, le développement est une source de croissance. Pourtant, la croissance peut se produire sans nécessairement créer un développement. Enfin, le développement est un processus de longue durée caractérisée par ses effets durables contrairement à la croissance économique qui dure pendant une brève période. Alors, qu'est-ce que la croissance ?

Selon Perroux, la croissance est « l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension : pour une nation, le produit global net en termes réels³³ ».

Il ne faut pas confondre la croissance économique et le développement. Selon le PNUD, le développement n'est pas synonyme de croissance économique ; le développement représente un processus dont les bouleversements sont plus importants et plus grands que le processus de croissance économique (PNUD, 1991, p.2). Le développement est un phénomène qui englobe plusieurs transformations sociétales (éducation, santé, libertés civiles et politiques). Pourtant, la croissance économique signifie un phénomène quantitatif d'accumulation de richesse. Pour résumer, le développement n'a pas qu'une dimension économique comme ce que croyaient les chercheurs avant les années 1970. Le développement est un phénomène social et économique qui a pour but d'améliorer les conditions des peuples, de créer des emplois tout en garantissant l'égalité entre les membres de la société.

³² Legouté, J. Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque. *Cahier de recherche*, 2001, n° 1, p.15-16.

³³ Dictionnaire économique et social, Paris, Hatier, 1990, p.115

Le concept de développement est souvent lié aux pays du Sud, mais Gilbert Rist, dans son livre « Le développement : histoire d'une croyance occidentale », affirme que le développement concerne l'ensemble du monde et ne se limite pas seulement aux pays du Sud. Donc, sur quoi nous basons-nous pour mesurer le développement d'un pays ?

Selon Philippe Deubel, dans son analyse économique et historique des sociétés contemporaines, les critères mis en place par le PNUD pour décider s'il y a présence de développement dans un pays sont (Deubel, 2008, p.464) :

- La productivité qui permet d'enclencher un processus d'accumulation ;
- La justice sociale : les richesses doivent être partagées au profit de tous ;
- La durabilité : les générations futures doivent être prises en compte (dimension à long terme du développement) ;
- Le développement doit être engendré par la population elle-même et non par une aide extérieure.

1.1.2. Le sous-développement

Selon Gilbert Rist, l'adjectif « sous-développé » a été utilisé la première fois pour désigner les régions économiquement arriérées se référant souvent aux pays du Sud. Par la suite la notion de « sous-développement » est apparue. D'après Rist, le terme « sous-développement » n'évoque pas seulement l'idée d'une transformation, mais aussi la possibilité de le provoquer. Avant, nous pensions que les choses se développent d'elles-mêmes, mais maintenant nous savons que nous pouvons intervenir pour initier un développement (Rist, 2013, p.138).

Rist développe son idée et affirme que « les relations Nord/Sud étaient largement organisées selon l'opposition colonisateurs/colonisés » (Rist, 2013, p.139). Ces relations représentaient des colonies soumises à leur métropole dans une époque où tous les états sont égaux en droit même si la réalité ne ressemblait pas à cela. « Le colonisé et le colonisateur appartiennent à des univers non seulement différents, mais encore opposés » et le moyen pour combler l'écart et réduire cette différence était la libération nationale. Tandis que maintenant, le rapport est différent. On ne parle plus de colonisé/colonisateur, mais on parle désormais de « sous-développés »/« développés ». Nous remarquons que les deux mots cette fois viennent de la même famille. Rist indique que :

« Même si le premier est un peu en retard sur le second, il peut espérer combler l'écart, à l'image de "sous"- chef qui peut toujours rêver devenir chef à son tour... à condition de jouer le même jeu et de ne pas avoir une vision trop différente de la chefferie ».

Donc, la relation entre « développement » et « sous-développement » n'est pas l'opposée l'une de l'autre, car elle représente une continuité. C'est-à-dire que le « sous-développement » n'est que la forme inachevée du « développement », ce qui sous-entend qu'à force de travail le développement peut s'atteindre (Rist, 2013, p.137). Maintenant la question qui se pose : le développement dont nous parlons, n'est-il qu'une conception de ce que le progrès humain devrait être ? Ou bien n'est-ce qu'une conception propre au monde occidental ?

1.1.3. Critique du développement

Le courant anti-développement critique le concept même de développement et il le considère comme un concept cachant en réalité le modèle économique de la production capitaliste. Pour eux, le développement est une normalisation du modèle capitaliste et le fait d'encourager le développement des pays pauvres encourage le capitalisme. Les défenseurs de la pensée anti-développement assimilent le développement à une religion et à une croyance que l'on impose à tous. Cette religion est caractérisée par un mode de production capitaliste et un discours qui met l'accent sur le progrès et la modernité sans forcément donner une définition à ces deux concepts. Cette vision critique du développement est basée sur les travaux d'anthropologues tels que l'Américain Marshall Sahlins. Sahlins, dans son livre « Âge de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives » publiée en 1970, critique le capitalisme et il explique que le système capitaliste a créé de nouveaux besoins qui créent à son tour le « sous-développement ». Il affirme que même sans ce système et en dehors du développement, les pays pauvres peuvent avoir une vie heureuse (Rist, 2013, p.36-40).

Pour certains anthropologues, comme Gilbert Rist, le développement « n'est qu'un terme commode pour résumer l'ensemble des vertueuses aspirations humaines » et donc il n'existe nulle part et il n'existera probablement jamais ! Pourtant, il affirme l'existence du développement en citant les actions de développement et les institutions derrière celles-ci (Rist, 2013, p.36).

1.2. Le développement local

Le développement local a été défini en 1970 selon Michel Rocard comme une approche fédérale qui vise à la mobilisation durable des acteurs du territoire autour d'un projet qui peut être à la fois économique, institutionnel, social et culturel (Pillet, 2008, p.36). Selon Jean-Louis Guigou, le délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, « Le développement local est l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales, et manifeste la volonté des habitants d'une microrégion de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique »³⁴.

Le développement local est un processus émergent qu'il s'agisse de mobiliser les différents acteurs, qu'ils soient privés ou publics, en valorisant les ressources humaines, financières et matérielles du territoire. Ce processus contribue à la création d'emplois et au développement des communautés. Donc, les acteurs locaux sont au cœur du processus de développement.

Dans les définitions du développement local, on parle toujours des acteurs du territoire, du développement d'un territoire, donc se pose la question : qu'est-ce que c'est un territoire ?

La notion du territoire a été d'abord considérée comme un espace géographique (Raffestin, 1986, p.173-183). Ensuite, d'autres éléments ont été rajoutés à cette définition. Un territoire est non seulement un espace géographique, mais aussi un système d'acteurs « il s'agit des interrelations multiples qui lient ceux qui décident, perçoivent, s'entrapercent, s'opposent, s'allient, imposent et finalement aménagent »³⁵.

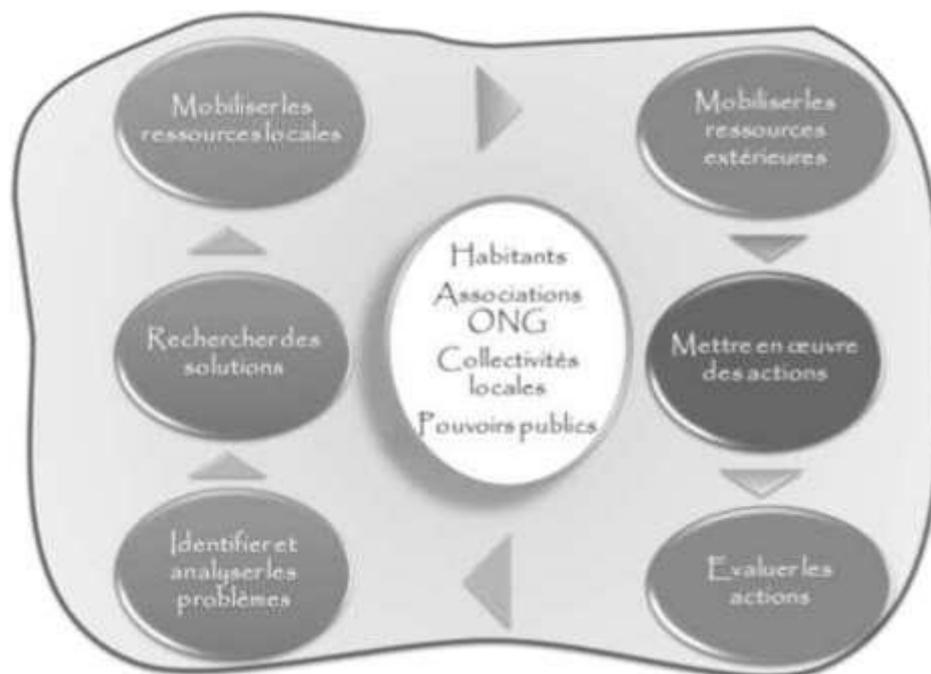
Le processus de développement local est issu de l'interaction entre les acteurs du territoire : *« C'est la mobilisation de l'ensemble des acteurs socio-économiques d'une zone donnée autour de leaders reconnus, acceptant l'intercommunalité, qui, après avoir reconnu rapidement l'état des forces et des faiblesses du secteur concerné dans tous les domaines, s'emparent d'un processus adapté et valorisent, à l'aide des subventions ainsi mobilisables,*

³⁴ La ligue de l'enseignement dans les alpes du Sud. *Associations et développement local [en ligne]*, Disponible sur http://www.laligue-alpesdusud.org/html/publications/associatifs/hs/ass_dl_etaussi.html (Consulté le 13 juin 2020)

³⁵ Moine, A. Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. *L'Espace géographique*, 2006, n° 2, p.119.

toutes les potentialités de la zone en vue d'en assurer le développement et l'originalité territoriale intégrée à terme³⁶ ».

Figure 6 Processus de développement local sur un territoire



Source : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01370054/document>

Pour résumer, le processus de développement local vise à augmenter le bien-être d'une société et le peuple qui y vit. C'est un processus qui possède des dimensions culturelles, économiques et sociales. Pour créer ce développement, il faut un long travail d'études et de réflexion pour pouvoir repérer les potentialités du territoire.

1.2.1. Un projet de développement local

Un projet de développement local est un projet qui répond aux besoins des populations locales et se base sur les potentialités du territoire. Il nécessite une mobilisation des ressources humaines, financières, matérielles et techniques pour sa mise en place. Dans un premier temps, il faut effectuer un état des lieux et rédiger un bilan diagnostic afin de maîtriser le territoire, les besoins, les potentialités et les points à améliorer pour mener à bien le projet (Providence, 2010, p.21). Delisle dans son article sur le développement local et le tourisme affirme que :

³⁶ Delisle, J-M. Développement local et tourisme : Cadre général de la question en pays non fortement touristique. *Hommes et Terres du Nord*, 1987, n° 4. p. 201-203

« Un état des lieux s'impose, car on ne gère bien que ce que l'on connaît bien. C'est ce qui fait que toute amorce de dynamique de développement local se cristallise autour d'études, de réflexions, de concertation sur des potentialités du secteur concerné et sur ses faiblesses et handicaps ; la ligne de conduite consistera constamment à mettre en valeur les atouts du secteur pour essayer d'annihiler ses handicaps³⁷ ».

Donc, une planification stratégique est obligatoire pour atteindre les objectifs du projet.

2. Développement local et coopération décentralisée, un lien inextricable

2.1. Le développement local comme objectif de la coopération décentralisée

Selon Andree Guichaoua et Yves Goussault, il existe un lien entre la coopération décentralisée et le développement local. D'après eux, le développement local est l'un des objectifs de la décentralisation qui a contribué à la naissance de la coopération décentralisée. Ce lien indissociable entre la coopération décentralisée et le développement local s'explique par l'inclusion des populations locales dans le processus de développement de leur territoire et ainsi par l'amélioration de leurs conditions de vie à travers des projets³⁸.

Également, d'après Adda Bekkouche et Bertrand Gallet, les actions des collectivités territoriales françaises, dans le cadre de la coopération décentralisée, doivent favoriser le développement local et aussi appuyer les institutions publiques en dépit des pays où ces actions sont menées.³⁹

Nous avons mentionné avant que les projets de développement local montrent une volonté d'augmenter l'efficacité des politiques publiques à travers la coordination et le rapprochement entre les différents acteurs d'un territoire. Il nécessite la mobilisation de la population locale avec les différents acteurs autour d'un projet qui mobilise les ressources du territoire. Le

³⁷ Idem

³⁸ Guy, C. Guichaoua, A. Goussault, Y. Sciences sociales et développement. *Tiers-Monde*, 1994, n° 137, p.224-228.

³⁹ Bekkouche, A et Gallet, B. La coopération décentralisée : l'émergence des collectivités et autorités territoriales sur la scène internationale. Disponible sur : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001368.pdf>. (Consulté le 13 juin 2020)

projet prend en compte les potentialités du territoire, les besoins des populations locales afin de répondre à leurs aspirations (Angeon V., Callois J-M., 2004).

En ce qui concerne les projets de coopération décentralisée, ils se réalisent en collaboration entre deux collectivités territoriales de deux pays différents. Djossou Elvis dans sa thèse sur la coopération décentralisée entre la France et le Bénin indique que « la coopération décentralisée peut être motivée par le désir de renforcer le rôle et la place de la société civile locale, ce qui donne l'occasion aux deux parties de faire participer les acteurs territoriaux du Nord et du Sud » (Djossou, 2018, p.72). D'ailleurs, il affirme que « la motivation des collectivités territoriales françaises pourrait aussi résulter d'un besoin de valorisation des opportunités économiques en direction des pays en développement ». D'après lui, cela se réalise à travers la valorisation des ressources économiques, universitaires, culturelles et touristiques des villes où le projet se réalise. (Djossou, 2018, p.72-73)

Donc, nous pouvons voir que les projets de coopération décentralisée visent à faire participer les acteurs locaux et la population locale, tout en valorisant les ressources de ce territoire. Nous pouvons conclure qu'un projet de coopération décentralisée est un projet de développement local qui s'effectue par la coopération de deux collectivités territoriales du Nord et du Sud. Ce projet se réalise :

« En mettant en place des démarches de diagnostic croisé, chez le partenaire étranger et chez le partenaire français, afin de faciliter le partage et la mise en cohérence des visions, concepts et modalités relatifs à l'inclusion, d'identifier des enjeux partagés par les différentes parties prenantes et d'entrer dans une démarche de recherche de solutions partagées à ces défis communs, identifiés comme tels dès la phase de diagnostic⁴⁰ ».

D'ailleurs, le développement local est également l'un des objectifs de la coopération décentralisée. En effet, la coopération décentralisée est :

« Une coopération au caractère d'abord coopératif et solidaire. Elle est ensuite un partenariat visant le développement local réciproque des deux territoires. Elle permet enfin d'ouvrir des espaces de dialogue et d'installer des processus de démocratie locale et constitue ainsi un point de jonction entre aide au développement, promotion économique et coopération politique » (Ministère des Affaires étrangères, 2012, p.5).

⁴⁰ Letonturier, S et Pasteur, M. Coopérer entre territoires au défi commun de l'inclusion. *Vie sociale*, 2015, n° 11, p. 147-163. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2015-3-page-147.htm> (Consulté le 19 juin 2020)

2.2. Les dimensions principales des projets de coopération décentralisée⁴¹

Après avoir expliqué le lien entre le développement local et la coopération décentralisée, nous aimerions mentionner les quatre dimensions principales de la coopération décentralisée :

2.2.1. Une dimension de développement :

Les projets de coopération décentralisée sont des projets de développement sur le long terme. Ils ne représentent en aucun cas des projets d'urgence sur une durée limitée dans un contexte de crises humanitaires ou comme une réponse à des problèmes provisoires.

2.2.2. Une dimension locale :

Ce type de projet reflète une démarche collective qui mobilise une multiplicité d'acteurs de plusieurs secteurs avec des compétences différentes nécessaires pour une réalisation réussie du projet mené à l'échelle d'un territoire.

2.2.3. Une dimension durable :

L'inclusion économique et sociale est une méthode indispensable dans les principes d'un développement durable des territoires. Elle exige une interaction entre les dynamiques économiques, sociales et environnementales, mais aussi une participation active des citoyens selon un plan défini au préalable. Les projets internationaux doivent être conçus dans une perspective holistique et globale, dépassant les cloisonnements thématiques. Pour qu'un projet soit viable et s'inscrive dans une démarche durable, il faut donc qu'il vise à éliminer les inégalités.

2.2.4. Une dimension inclusive

Ce type de projet a un aspect inclusif. C'est-à-dire que ces projets ciblent spécifiquement les groupes vulnérables de la société. Dans la plupart des cas, les chefs de projet choisissent de diriger leurs actions vers une classe de personnes qui sont en situation de précarité ou de vulnérabilité : les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap par exemple. Dans d'autres cas, les chefs de projet souhaitent éviter la focalisation sur une catégorie précise

⁴¹ Idem

de la société, « les acteurs retiennent de s'adresser à la population d'un territoire qui fait face dans son ensemble à des situations de vulnérabilité, qu'elle soit économique, géographique, climatique ou encore énergétique...⁴² ».

Ces différentes dimensions sont importantes à prendre en compte par les porteurs de projets pour leurs réalisations à l'internationale, et dans le but de garantir leurs bons déroulements et leurs finalisations.

3. La population locale au sein de la coopération décentralisée

Nous avons expliqué l'importance de la mobilisation des acteurs locaux dans les projets de coopération décentralisée et la population locale en fait partie.

La coopération décentralisée donne une grande importance aux populations locales dans ses projets :

« La coopération décentralisée trouverait sûrement le meilleur de son apport dans le soutien qu'elle apporte aux mouvements de décentralisation et de processus de démocratisation dans les pays du Sud, au renforcement des capacités des responsables, des acteurs locaux et à la mobilisation des populations locales » (Djossou, 2018, p.70).

3.1. L'inclusion de la population locale dès la phase de diagnostic

Quel que soit le terrain d'application, les projets de coopération décentralisée s'appuient toujours sur une analyse du contexte local, des particularités et des besoins du territoire et de sa population. Les chefs de projet se sont rendu compte de l'importance de mettre en place un diagnostic pour bien mener leurs projets.

Dans les projets de coopération décentralisée, un diagnostic du territoire est obligatoire. Le diagnostic du territoire, selon la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), se définit comme :

« État des lieux qui recense, sur un territoire déterminé, les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des personnes, les enjeux économiques, environnementaux, sociaux (...) Il fournit des explications sur l'évolution du passé et des appréciations sur l'évolution future ». Également, un diagnostic

⁴² Idem

du territoire, « recherche des écarts entre les représentations des différents acteurs, mets en évidence des atouts et des attentes, il recherche les causes des dysfonctionnements et surtout recherche des axes de progrès »⁴³.

Il est également important d'impliquer la population locale au même titre que les acteurs publics et privés. D'une part, l'inclusion de la population locale dans ce type de projet permet de mieux identifier les besoins des personnes directement impliquées. D'autre part, la population s'approprie mieux le projet quand elle est impliquée depuis le début⁴⁴.

3.2. La personne au cœur des dispositifs d'insertion et des processus d'inclusion

L'implication des citoyens dans les projets de coopération décentralisée est capitale, car elle permet d'avoir une vision holistique du citoyen et de ses problématiques individuelles surtout quand le projet vise à l'inclusion économique et sociale des personnes marginalisées. Il faut donc avoir une idée claire et une compréhension approfondie des paramètres sociaux, économiques, culturels et politiques pour réaliser ce type de projet et tout cela peut être réalisé au mieux grâce au contact avec les individus. En effet, « les enjeux d'un tel projet ne peuvent se poser sans tenir compte de la perception qu'ont les personnes directement concernées par les processus d'exclusion et d'inclusion dans un territoire de vie, au-delà des données statistiques et techniques⁴⁵ ».

De plus, les citoyens seront les bénéficiaires ou les usagers de ces projets une fois qu'ils auront été mis en application. Il est donc important d'être en contact avec eux afin de comprendre leurs besoins et leurs attentes :

« Il est un fait que partout dans le monde, les plus pauvres et vulnérables ont peu accès aux espaces traditionnels ou institutionnels d'expression. Cela suppose donc de recourir à des modalités particulières d'animation aptes à “donner de la voix aux sans voix”, tenant pleinement compte de l'organisation sociale et des représentations sociétales de chaque territoire.

⁴³ Diagnostic Territoire. Définitions & méthodes : *La démarche de diagnostic du territoire*, 2016, p.1 [en ligne] Disponible sur <https://www.diagnostic-territoire.org/uploads/documents/4631231778d3f4865b08fea327a5ff1659e733c8.pdf>. (Consulté le 1 Juillet 2020)

⁴⁴ Letonturier, S et Pasteur, M. Coopérer entre territoires au défi commun de l'inclusion. *Vie sociale*, 2015, n° 11, p. 147-163. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2015-3-page-147.htm> (Consulté le 19 juin 2020)

⁴⁵ Idem

Donner la parole aux femmes, aux jeunes, aux analphabètes, aux basses castes... est déjà un projet en soi⁴⁶».

Pourtant, les projets internationaux sont souvent critiqués, car ils n'expliquent pas en détail le niveau de participation de la population locale dans ces projets :

« Cependant, les concepts d'“empowerment”, de “gouvernance” et de “participation” employés par les financeurs dans les appels à projets ne définissent pas le niveau de participation requis. Ils sont ainsi souvent critiqués par les chercheurs et les professionnels pour leur caractère général, englobant des degrés très différents d'implication des populations locales aux projets de développement⁴⁷ ».

4. L'aspect interculturel des projets de coopération décentralisée

La dimension interculturelle est une partie importante dans les projets de coopération décentralisée. En fait, « un des enjeux de base de la coopération décentralisée est bien de parvenir à favoriser les échanges entre populations pour une meilleure compréhension mutuelle » (Pillet, 2008, p.59). Donc, il ne faut pas négliger le rapport humain et le dialogue dans les projets de coopération, car les rencontres et les liens entre les peuples sont indispensables pour l'épanouissement des individus.

Il nous semble important de définir le concept de culture :

« Elle est la base d'un monde symbolique de sens, de croyances, de valeurs et de traditions qui s'expriment dans le langage, l'art, la religion et les mythes. À ce titre, elle joue un rôle fondamental dans le développement humain et dans le tissu complexe des identités et des habitudes des individus et des communautés » (Soldo, E et Moustier, E, 2010).

La culture occupe une partie importante de la vie quotidienne de l'individu et le dialogue entre des personnes issues de cultures différentes permet un dialogue interculturel.

Alors, qu'est-ce qu'un dialogue interculturel ? Selon le livre blanc sur le dialogue interculturel publié par le Conseil de l'Europe en 2008, le dialogue interculturel « est un échange de vues

⁴⁶ Idem

⁴⁷ Payen, A. Les habitants : acteurs du développement dans les projets de mise en tourisme ? Cas du Parc National de Loango au Gabon. *Patrimoine mondial tourisme et développement durable en Afrique*, 2014, p. 4-5. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/viatourism/892?lang=es#quotation>. (Consulté le 12 juillet 2020)

ouvert, respectueux et basé sur la compréhension mutuelle, entre des individus et des groupes qui ont des origines et un patrimoine ethnique, culturel, religieux et linguistique différents⁴⁸ ».

Jean-Pierre Raffarin, jadis Président de l'Association des Régions de France, indique que les projets de coopération représentent une bonne réponse aux besoins d'échanges et aux besoins de dialogues. Pour lui, il est important que les hommes soient au cœur des décisions et que l'échange interculturel soit l'un des objectifs des projets de coopération (Djossou, 2018, p.60).

D'ailleurs, l'une des motivations qui poussent les collectivités territoriales françaises à tisser des liens avec d'autres collectivités à travers le monde est la volonté de favoriser les échanges entre les populations. Cet échange peut se passer entre les citoyens de deux peuples et également entre les acteurs socioprofessionnels des deux côtés à travers l'échange de pratiques et de savoir-faire.

Pour conclure, les projets de coopération décentralisée accordent une grande importance à l'implication des populations locales dans ses projets, peu importe le thème ou le domaine d'intervention, car elles sont les bénéficiaires principales de ces projets. Donc, les projets sont toujours basés selon les besoins et les attentes de la population locale. Nous remarquons que dernièrement, il y a une forte tendance à orienter les projets de coopération décentralisée vers le domaine du tourisme et à impliquer la population locale dans ses projets. Comme l'écrit Grégoire Chauvière Le Drian, « les différents grands organismes internationaux orientent de manière croissante leurs politiques en faveur d'un développement du tourisme avec une plus grande implication des populations locales⁴⁹ ».

⁴⁸ Livre blanc sur le dialogue interculturel. « Vivre ensemble dans l'égalité », Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2008.

⁴⁹ Payen, A. Les habitants : acteurs du développement dans les projets de mise en tourisme ? Cas du Parc National de Loango au Gabon. *Patrimoine mondial tourisme et développement durable en Afrique*, 2014, p. 4-5. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/viatourism/892?lang=es#quotation>. (Consulté le 12 juillet 2020)

Chapitre 3 : L'importance du secteur touristique pour la coopération décentralisée

Au fil des années, la coopération décentralisée s'est étendue aux domaines de l'éducation, la santé, l'agriculture et l'eau. Le tourisme occupe désormais progressivement un rôle important dans les actions extérieures des collectivités locales :

« En effet, à l'image de ce qu'a permis le tourisme rural en France en termes de re-dynamisation des territoires, le tourisme peut être un des éléments clés pour le développement local dans les pays du Sud ou émergents, et participer ainsi activement à la réalisation des objectifs du millénaire de lutte contre la pauvreté⁵⁰ ».

1. L'importance du tourisme dans l'économie mondiale

Le tourisme joue un rôle important dans l'économie mondiale. Il est devenu l'un des principaux instigateur et catalyseur de la croissance économique et du développement social dans la plupart des pays du monde. Selon la conférence des Nations Unies sur le tourisme qui a eu lieu en 1963, le touriste est « un visiteur temporaire séjournant au moins vingt-quatre heures dans le pays visité, quels que soient les motifs de son séjour » (Nasser, 2011, p.27). Le tourisme aussi a été défini par les Nations unies en 1994 comme :

« Toutes les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leurs environnements habituels, pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et pour autres motifs non liés à une activité rémunérée dans le lieu visité » (OMT, 1994).

Boyer en 1982 a proposé une autre définition du tourisme, car d'après lui, les autres définitions se réfèrent à des idées telles que le déplacement, le temps libre, les lieux et la récréation sans prendre en compte les dimensions socioculturelles du phénomène du tourisme. Pour lui, le tourisme est « un ensemble de phénomènes culturels résultant du voyage et du séjour temporaire de personnes hors de leur domicile quand ces déplacements tendent à satisfaire dans le loisir un besoin culturel de la civilisation industrielle » (Jeannite, 2018). Cette définition met en lumière les échanges culturels issus de l'activité du tourisme.

⁵⁰ https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/281_Cooperation_tourisme.pdf

Les dernières six décennies ont connu une croissance accrue dans le secteur de tourisme. En effet, il est devenu l'une des industries les plus importantes au niveau mondial et dont la croissance est la plus rapide. L'arrivée des touristes a augmenté de 25 millions en 1950 jusqu'à 278 millions en 1980 et de 674 millions en 2000 jusqu'à 1186 millions en 2015 ce qui a entraîné une augmentation des sommes des recettes du tourisme de 104 milliards de dollars en 1980 jusqu'à 495 milliards de dollars en 2000 aboutissant à 1260 milliards de dollars en 2016.⁵¹

D'ailleurs, selon le World Travel & Tourism Council, la contribution du tourisme au PIB mondial est de 9,8 % et cela implique l'ensemble des industries touristiques comme l'hébergement, la restauration, le transport de passagers et les activités culturelles organisées pour les touristes. Notamment, « le tourisme contribue à hauteur de 9 % à l'emploi dans le monde, ce qui représente 274 millions d'emplois »⁵². Donc, nous ne pouvons pas négliger le rôle primordial du tourisme dans le développement économique mondial.

2. Le lien entre le tourisme et le développement

Le tourisme peut être un facteur de développement local des territoires⁵³. En effet, Morena (2004) indique que :

« Le secteur du tourisme représente un facteur de développement économique et de création d'emplois directs et indirects dans les hôtels, les agences de voyages, les entreprises de transport et les restaurants, pour les guides, dans le monde du spectacle, dans les monuments, dans les parcs et dans d'autres secteurs voisins comme les assurances, la santé, le bâtiment, ainsi que l'éducation et la formation des ressources humaines ».

Le tourisme est une activité très importante surtout dans les zones marginalisées et les zones rurales où l'activité touristique représente le seul moyen de développement à cause de l'insuffisance des activités économiques traditionnelles. En plus, l'activité touristique ne représente pas juste un moyen de création d'emploi, il contribue également à la répartition

⁵¹ Zeid Alkhail Kassouha. Le tourisme en Syrie, passé, présent, futur : entre résilience et réinvention. Géographie. Université d'Avignon, 2018. Français.

⁵² World Travel and Tourism Council. Disponible sur le site : <https://www.wttc.org/-/media/files/reports/economic%20impact%20research/regional%202015/world2015.pdf> (Consulté le 1/02/2019)

⁵³ Delisle, J-M. Développement local et tourisme : Cadre général de la question en pays non fortement touristique. *Hommes et Terres du Nord*, 1987, n° 4. p. 201-203

égale des richesses entre les régions du monde. Morena explique aussi que le tourisme contribue à la protection des monuments historiques et du patrimoine (Morena, 2004).

« Le tourisme est un moyen d'épanouissement individuel et collectif, dans la mesure où il favorise la compréhension et le respect mutuel entre les peuples et entre les sociétés. Les voyages pour des motifs de religion, de santé, d'études et d'échanges culturels ou linguistiques sont des formes particulièrement bénéfiques de tourisme qui méritent d'être encouragées, de même que le tourisme de nature ou l'écotourisme » (Morena, 2004).

Les recherches sur le tourisme et sur la théorie du développement et le lien entre ces deux ont progressé essentiellement après la Seconde Guerre mondiale avec l'émergence du phénomène du tourisme de masse (Nasser, 2011, p.29). Les grandes publications et les documents sur le tourisme ont considérablement augmenté à partir des années 1960 (Pearce, 1982). La majorité des chercheurs travaillaient pour des organisations mondiales telles que les Nations unies, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économique. C'est durant cette période que le tourisme a commencé à être lié à la notion développement territorial. Le tourisme représentait un moyen de création d'emploi et des retombées économiques (Graburn & Jafari, 1991).

De surcroît, Ashley et Al. (2007) expliquent que l'activité touristique a un impact sur les populations locales et leurs économies. Pour préciser cet énoncé, le tourisme a des effets directs et indirects sur la création d'emploi, l'encouragement des entrepreneurs et la consolidation économique des femmes (Ashley et al., 2007). Pour sa part, Mehl (1973) indique que le tourisme stimule l'industrie et accélère la croissance de la production. En outre, il affirme que le tourisme joue un rôle important dans le renforcement des infrastructures. Perkins abonde dans le même sens et affirme que l'activité touristique stimule la production intérieure des pays (Perkins et al., 2008, p.759).

En revanche, avec le temps, les chercheurs ont commencé à remettre en cause les bénéfices du tourisme et « les impacts négatifs du tourisme dans les pays en développement ont commencé à être documentés de plus en plus dans des disciplines comme l'anthropologie et la sociologie » (Graburn & Jafari, 1991).

2.1. Les risques d'un développement par le tourisme

Il y a une multiplicité des expériences et des études qui plaident en faveur d'un développement par le tourisme. Malgré les bénéfices du tourisme d'un point de vue économique, il ne faut pas négliger les incidences et les risques de l'activité touristique, tant du point de vue économique que social et environnemental. Le tourisme peut générer des risques tels qu'une dépendance forte au secteur touristique, une folklorisation et un impact sur la préservation des monuments et de l'environnement (Condes, 2004, p.269).

2.1.1. Une dépendance très importante

La forte dépendance de certains pays pour le secteur du tourisme peut être dangereuse. L'importance économique du tourisme encourage les pays à développer cette activité en priorité et ainsi augmente leur dépendance pour celle-ci. Ce secteur est priorisé par certains territoires, car il représente une source importante de création d'emploi et de retombées économiques. Pourtant, cette dépendance peut être risquée, car le secteur touristique est connu comme étant un secteur instable et très sensible à des facteurs de perturbations internes et externes comme des événements politiques internationaux ou des catastrophes naturelles (Condes, 2004, p.283).

2.1.2. L'impact sur le patrimoine naturel et culturel

Il est important de se prononcer sur l'impact que peut avoir une politique de développement uniquement axée sur le tourisme. En effet, les flux touristiques importants et non organisés peuvent causer une influence néfaste sur l'environnement comme la dégradation ou la destruction du patrimoine naturel et du patrimoine bâti. Pour préciser, ce patrimoine naturel est une source d'attractivité touristique majeure et dans le cas où ce patrimoine ou cet écosystème seraient dégradés, cela pourrait entraîner une diminution notable de l'attractivité touristique. D'après Stephen B. Olsen, le directeur du Centre des ressources littorales de l'Université de Rhode Island, « à certains endroits de la planète, la pression humaine augmente à un point tel qu'elle ne permet plus à l'écosystème de se développer, ni même de se maintenir » (Condes, 2004).

Le patrimoine culturel aussi n'échappe pas à l'influence néfaste du tourisme, par exemple avec l'afflux de visites non encadrées et de touristes non sensibilisés qui pourraient venir

dégrader ce patrimoine. Le patrimoine culturel est fragile par nature et donc un afflux de touristes trop important peut menacer son existence.

2.1.3. Folklorisation

La recherche d'authenticité par les touristes peut causer une folklorisation des populations locales. La folklorisation désigne « le procédé de sélection des particularismes culturels les plus visibles des minorités pour faire leur promotion touristique ». La volonté des touristes d'aller à la rencontre des cultures authentiques et traditionnelles peut pousser la population locale à recréer l'authenticité par une mise en scène de la culture et du folklore. Donc, il s'agit d'une fabrication culturelle pour faire croire aux touristes que c'est de l'authenticité (Condes, 2004).

2.2. L'avènement d'alternatives

Le tourisme est une activité pluridisciplinaire. Les poids économique, social, culturel et environnemental peuvent varier en fonction du contexte, de la situation et aussi de la sensibilité des touristes pratiquant cette activité. Malgré le fait que le tourisme de masse représente le modèle dominant dans le monde, de nouveaux types de tourisms basés sur différentes approches émergent. Ces nouvelles formes ou pratiques du tourisme renforcent l'idée de voyager autrement et cherchent à modifier les comportements des touristes. Le but principal de ces formes alternatives est de réduire les effets néfastes du tourisme au niveau social, économique, culturel et environnemental. Ce type de tourisme dit alternatif s'intègre dans une démarche de développement durable des territoires.

Plusieurs facteurs ont contribué à la montée en puissance de ces formes alternatives (Ministère des Affaires étrangères, 2006, p.15) :

- Une demande touristique au nord où les comportements et les attentes de la « clientèle » deviennent plus précis, plus ouverts et plus attentifs à une démarche de qualité des opérateurs,
- Une offre touristique en pleine expansion avec l'émergence de nouveaux opérateurs, venant en particulier du monde associatif, qui conjuguent les notions de développement durable et de solidarité et accentuent de ce fait des comportements plus responsables de l'ensemble des acteurs,

- Des politiques sectorielles nationales et internationales où des questions de sociétés comme la réduction des inégalités ou la lutte contre des déviations condamnables conduisent à une réglementation plus stricte de l'activité touristique.

«Tourisme durable, tourisme rural lui-même décliné sous de multiples vocables (éco-tourisme, tourisme écologique, tourisme nature, tourisme vert, agritourisme, tourisme à la ferme, etc.), tourisme éthique, tourisme équitable, tourisme communautaire, éthno-tourisme, tourisme en faveur des pauvres, tourisme solidaire, tourisme responsable, tourisme culturel, tourisme social, tourisme scientifique, etc., la liste est longue mais loin d'être close » (Ministère des Affaires étrangères, 2006, p.19).

Nous pouvons remarquer qu'il y a une diversité des dénominations de ces nouvelles formes de tourisme dit « alternatif ». Néanmoins cette multiplicité d'appellations est basée en majorité sur l'appréciation de la nature et la prise en considération des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux du tourisme. Ces approches alternatives sont mises en place par les différents acteurs touristiques au Nord et également par les pays d'accueil. Elles prennent en compte des valeurs universelles telles que la tolérance et l'échange.

Manquant de définitions précises, il est parfois difficile de discerner la différence entre chacune de ces formes alternatives du tourisme. Mais toutes ces formes s'inscrivent dans une démarche de développement durable de l'activité touristique. Le développement durable est *« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »*. (Laliberté, 2005, p.69-71)

Selon la charte du Tourisme Durable de l'OMT publiée en 1995, un tourisme durable veut dire qu'il « doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique, et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales » (Behnassi, 2008).

Parmi ces modèles alternatifs, nous avons choisi de présenter 3 types.

- Eco-tourisme

Cette forme de tourisme a pour but de sensibiliser les voyageurs à la question de l'environnement. Il désigne plus largement un voyage de découverte de la nature. De plus,

l'éco-tourisme encourage la rencontre de l'autre et l'échange interculturel tout en respectant le mode de vie des locaux et de l'écosystème.

Il existe quelques grandes directions sur lesquelles repose l'éco-tourisme :

- L'éducation des touristes : c'est la nécessité d'une sensibilisation avant le départ, la prise de conscience de la force d'intrusion du tourisme (cesser de considérer le pays à visiter comme une carte postale), le choix d'un opérateur offrant des garanties quant à son engagement dans une démarche écoresponsable, de la prise de conscience des règles élémentaires de savoir-vivre, de la sensibilisation à l'économie de ressources naturelles (eau par exemple), privilégier une consommation locale, l'attention sincère à la culture et à la vie du pays, « ne laisser derrière soi que des empreintes de pied » ;
- La formation des professionnels : sensibiliser les employés et intervenants, instaurer une culture environnementale et une culture locale, établir une charte de bonne conduite ;
- Le respect de l'environnement et des ressources naturelles : veiller à ne pas léser les habitants en ressources (eau, énergie, etc.) à ne pas polluer (déchets, eaux usées), à proposer des loisirs responsables et adaptés, à établir une juste répartition des bénéfices, à soutenir et utiliser l'économie et les ressources locales (Ministère des Affaires étrangères, 2006, p.20).

- **Tourisme responsable et solidaire**

C'est un type de tourisme alternatif qui cherche à valoriser l'activité touristique au profit des populations locales. C'est une démarche qui se base sur les ressources humaines, culturelles, sociétales, économiques et environnementales pour développer le tourisme et intégrer la population locale dans cette démarche. Le respect du mode de vie des communautés d'accueil et leurs valeurs sont importants. Cette forme de tourisme est fondée sur une redistribution équitable des revenus de l'activité touristique.

Selon l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) :

« le tourisme solidaire et responsable regroupe les formes de tourisme "alternatif" qui mettent au centre du voyage l'homme et la rencontre et qui s'inscrivent dans une logique de développement des territoires. L'implication des populations locales dans les différentes phases du projet

touristique, le respect de la personne, des cultures et de la nature et une répartition plus équitable des ressources générées sont les fondements de ces types de tourisme ». (Laliberté, 2005, p.69-71)

- Tourisme communautaire

Le tourisme communautaire est défini comme « local et géré par la communauté qui, par conséquent, reçoit la majeure partie des bénéfices » (Okazaki, 2008, p.511). Le but de ce type de tourisme est de faire participer la population locale dans l'activité touristique et de la faire profiter au maximum de ses bénéfices. L'accueil des touristes est géré par la communauté d'accueil directement (Scheyvens, 2002, p.137).

3. Le tourisme : un champ pour la coopération décentralisée

Les collectivités territoriales françaises exercent leurs compétences dans plusieurs domaines dans le cadre de la coopération décentralisée. Récemment, les interventions sont axées sur les domaines économiques et sociaux tels que le développement rural et la valorisation des échanges culturels par le tourisme avec leurs homologues étrangers.

3.1. Les collectivités et le tourisme

Ce tableau est extrait de la base de données de la CNCD. Il liste les collectivités territoriales et les partenariats établis sur le thème du tourisme.

Tableau 1 Les partenariats des collectivités territoriales françaises par thème

Collectivités	Nombre	Projets	U.E.	Autres Europe	Asie Moyen Orient	Afrique Océan indien	Amérique nord et sud
Régions	14	32	15	5	11	1	
Dont							
Lorraine		4					
Rhône Alpes		4					
Limousin		3					
Midi Pyrénées		3					
Réunion		3					
Départements	20	32	13	5	2	9	3
Dont							
Finistère		3					
Haut Rhin		3					
Hérault		3					
Côtes d'Armor		2					
Isère		2					
Lozère		2					
Morbihan		2					
Oise		2					
Comm. urbaines	5	9	5	1	1	2	
Dont							
Dunkerque		3					
Strasbourg		2					
Villes	45	70	34	5	17	7	7
Dont							
Grasse		9					
Vierzon		9					
Marseille		5					
Vienne		5					
Aix en Provence		4					
Nancy		4					
Ensemble		143	67	11	25	29	11
%		100	46,9	7,7	17,4	20,3	7,7

Note : inventaire des collectivités non exhaustif

Source : Ministère des Affaires étrangères, 2006

Les principaux pays concernés par ces actions sont :

- En Europe de l'Ouest : 19 pays, dont Allemagne (17 projets), Italie (10 projets), Pologne (10 projets) et Belgique (7 projets) ;
 - Dans le reste de l'Europe : 7 pays, dont Roumanie (3 projets), Arménie, Russie et Suisse (2 projets) ;
 - En Asie et au Moyen Orient : 9 pays dont Chine (7 projets), Japon (3 projets), Palestine (4 projets), Laos et Vietnam (2 projets) ;
 - En Afrique et dans l'océan Indien : 12 pays, dont Maroc (7 projets), Tunisie (6 projets), Sénégal (5 projets), Afrique du Sud et Burkina (2 projets) ;
 - En Amérique : 5 pays, dont États-Unis (4 projets), Canada (3 projets) et Chili (2 projets).
- (Ministères des Affaires étrangères, 2006, p.50)

3.1.1. Les motivations des collectivités territoriales

Il existe plusieurs facteurs qui poussent les collectivités territoriales représentées par les régions, les départements et les communes à se mobiliser dans une action de coopération décentralisée dans le tourisme (Ministères des Affaires étrangères, 2006, p.51-53).

3.1.1.1. Politique

La volonté politique des élus peut être à l'origine de la mobilisation des collectivités dans des projets touristiques. Certains élus cherchent à créer des liens et à favoriser des réseaux d'échanges avec d'autres collectivités étrangères. Le tourisme représente donc un moyen pour développer des échanges éducatifs et culturels et aussi des rencontres entre les habitants de deux pays.

3.1.1.2. Historique

Les diasporas de migrants en France, parfois, encouragent les actions de coopération décentralisée. C'est le cas de plusieurs immigrés de nationalités différentes qui travaillent dans le secteur public et qui mobilisent les collectivités à mener des projets d'appui dans leurs pays d'origine.

3.1.1.3. Conjoncturel

« La mobilisation d'un territoire sur une action de coopération décentralisée peut être déterminée par l'existence de liens bien établis entre certains acteurs de deux territoires : élus et particuliers, associations, etc. Dans ce cas, le tourisme pourrait constituer une porte d'entrée d'un partenariat évoluant vers un développement local ».

3.1.1.4. Économique et social

Le tourisme : moyen de lutte contre la pauvreté

Depuis plusieurs années, le tourisme est vu comme un moyen de lutte contre la pauvreté dans les pays du Sud. Pour préciser, l'activité touristique contribue à l'inclusion économique et sociale des personnes marginalisées.

En outre, *« Le développement du secteur touristique peut permettre, entre autres, de soutenir de nouveaux programmes d'aménagement du territoire (avec l'accès à des nouvelles infrastructures, l'atténuation d'impacts environnementaux...). De même, les revenus du*

tourisme peuvent procurer des recettes publiques potentiellement mobilisables pour le financement de services sociaux de base (dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement) » (Dehroone, 2013).

Le tourisme : outil de mise en valeur du patrimoine

Les collectivités territoriales se mobilisent dans le domaine du tourisme, car il permet une valorisation du patrimoine. En effet, le tourisme patrimonial représente un pilier économique essentiel pour de nombreux pays. Aujourd'hui le patrimoine est présenté comme un moteur véhiculant la revitalisation et la promotion des territoires. Par conséquent, plusieurs pays ont intégré le patrimoine dans leurs processus de développement économique et social.

« La relation entre le tourisme et le patrimoine est complexe. Ces deux notions s'opposent et se complètent. D'après Olivier Lazzarotti, le tourisme et le patrimoine sont orientés vers un but commun. En d'autres mots, ils servent comme outil d'aménagement de l'espace et de promotion des sites et des lieux (Lazzarotti, 2011, p. 97). Le tourisme dépend du patrimoine comme ressource de motivation des voyageurs notamment dans le cas du tourisme culturel (Viau, 1992, p.117)⁵⁴. Les touristes voyagent pour voir le patrimoine qui reflète la culture et l'identité des peuples. Donc, l'expérience touristique est une expérience de culture où les gens apprennent, par les sites, les lieux et les objets patrimoniaux, plusieurs informations sur les aspects culturels, fêtes et traditions des peuples. Alors, le patrimoine peut contribuer à augmenter la valeur d'attractivité des destinations qui à son tour favorise les retombées touristiques.

À l'opposée, le tourisme est important pour le patrimoine, car il représente un outil permettant la mise en valeur et la protection du patrimoine. Pour préciser, le tourisme jette la lumière sur les sites patrimoniaux ayant un besoin de développement et de protection surtout en cas de péril par la labellisation comme patrimoine mondial. "Le 'logo' Patrimoine mondial représente alors un gage de qualité et un facteur favorable au développement". (Gravari-Barbas, M., Bourdeau, L., & Robinson, M., 2012).

⁵⁴ Robert Viau. Les fous de papier. Montréal : Éditions du Méridien, 1989, 373 p. Disponible sur le site <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/1992-v5-n1-nps1962/301169ar/resume/> (Consulté le 18 mars 2019).

Les mobilités internationales et la convention du patrimoine mondial ont incité les États à entrer dans une “course de labellisation” afin de classer leurs sites sur la liste du patrimoine mondial. Cela constitue une reconnaissance universelle pour le patrimoine en signifiant sa valeur pour l’humanité. Ainsi, la labellisation patrimoine mondial contribue à orienter les publics vers les sites classés. En outre, elle sensibilise les publics à l’échelle mondiale “à la notion du patrimoine et des enjeux de protection ; et de pratiques culturelles et touristiques” (Gravari-Barbas, M., Bourdeau, L., & Robinson, M., 2012, p.2).

En conséquence, la fréquentation des sites évolue notablement après leur inscription sur la liste du patrimoine mondial. Notamment, nous remarquons une forte augmentation du tourisme et des projets de développement touristique dans ces sites. La sauvegarde des sites en péril est l’un des importants avantages de l’inscription sur la liste. “En 2009, la plupart des sites du Patrimoine mondial en péril se trouvent dans des pays en conflit, en guerre civile, en proie au terrorisme”.

Cependant, la relation entre tourisme et patrimoine n’apporte pas toujours des avantages. En effet, la surfréquentation touristique peut endommager les sites patrimoniaux. Elle peut causer une dégradation des sites et de la qualité de vie des peuples. Notamment, le tourisme peut augmenter la pollution automobile à cause des embouteillages. Il ne faut pas oublier aussi le rôle de tourisme dans la création des conflits d’usages entre les habitants locaux et les touristes » (Abusamra, 2019, p.22-23).

Conclusion de la partie 1 :

La première partie du mémoire a permis de définir les concepts clés que sont la coopération décentralisée et le développement local dans le but de structurer notre travail de recherche. De plus, nous avons démontré la complexité du concept de la « coopération décentralisée » par la présentation d'une approche historique de ce type de coopération. Ensuite, nous avons fait le lien entre la coopération décentralisée et le développement local. Nous avons également abordé le domaine du tourisme comme étant un champ important de la coopération décentralisée.

L'objectif principal de notre étude est d'analyser les enjeux des projets de coopération décentralisée dans le domaine du tourisme sur le développement local. Nous cherchons également à savoir si les projets de coopération décentralisée dans le tourisme peuvent représenter une source d'échange interculturel entre les touristes et les populations d'accueil.

Ainsi, nous nous intéresserons aux projets touristiques mis en œuvre dans le cadre de la coopération décentralisée : répondent-ils aux objectifs du développement local dans les pays (où ces projets sont réalisés) ? Ces projets répondent-ils à des besoins exprimés par la population locale du pays étudié ? La population locale de ce pays est-elle un maillon essentiel du développement local ? Est-ce que l'aspect culturel est considéré dans ces projets ? Les projets touristiques réalisés dans ce type de coopération favorisent-ils l'échange interculturel entre les collectivités territoriales de deux pays ? Ces projets contribuent-ils à la création d'un dialogue entre la population locale de deux pays ?

Voici tant de questions qui ont motivé le choix de ce sujet et qui nous ont conduits à la problématique suivante : en quoi les projets de coopération décentralisée franco-palestiniens dans le tourisme peuvent-ils être un levier de développement local et une source d'échange interculturel ?

Pour répondre à ce questionnement principal, il est proposé de faire une analyse du projet de coopération décentralisée franco-palestinienne le Sentier d'Abraham. Ce projet est mené autour de la structuration d'un itinéraire culturel de grande randonnée en Palestine, qui vise à œuvrer au développement économique des territoires ruraux palestiniens, au renforcement de la société civile et de la cohésion sociale et à la transformation des regards portés sur la Palestine.

Des questions précédentes découlent quelques hypothèses qui sont les suivantes :

1. La coopération décentralisée constitue un levier de développement local ;
2. Les projets touristiques réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée représentent une source d'échange interculturel.

Deuxième partie :

La coopération décentralisée franco-palestinienne, le cas du projet du Sentier d'Abraham

Introduction de la partie 2 :

La deuxième partie du mémoire portera sur notre terrain de recherche. Comme nous avons expliqué précédemment nous nous intéressons à étudier en particulier la coopération décentralisée franco-palestinienne dans le domaine du tourisme. Précisément, nous allons analyser le projet du Sentier d'Abraham qui se réalise dans le cadre des relations de coopération franco-palestinienne.

Dans le premier chapitre, nous allons présenter la Palestine, notre terrain d'étude, en explicitant son contexte et en caractérisant son territoire. Il nous semble, en effet, important de présenter le conflit politique présent sur ce territoire, car celui-ci a un impact considérable sur tous les secteurs du pays et particulièrement sur le tourisme que nous allons ensuite présenter. De plus, nous allons présenter une approche historique des relations décentralisées franco-palestinienne.

Dans le deuxième chapitre, nous allons présenter l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités de Tourisme) qui était notre structure de stage et les missions qu'elle nous a confiées avant la crise sanitaire et l'annulation du stage. Puis, nous nous pencherons sur le projet du Sentier d'Abraham.

Enfin, dans le troisième chapitre, nous allons présenter la méthodologie que nous avons suivie afin de confronter les hypothèses à ce terrain d'application choisi.

Chapitre 1 : La coopération décentralisée franco-palestinienne

1. Présentation de la Palestine

1.1. La géographie de la Palestine

« La Palestine se situe en Asie du Sud-ouest. Elle dispose une importance stratégique due à sa position qui relie l'Europe à l'Afrique et à l'Asie, ce qui permet un échange commercial international. Jérusalem est la capitale de Palestine.

La Palestine est bordée au Nord par le Liban et la Syrie, au sud par l'Égypte et le golfe de Al-Aqaba, à l'est par la Jordanie et à l'ouest par la Méditerranée. Elle se divise en trois régions géographiques : la zone côtière, les zones montagneuses et la zone de la vallée du Jourdain⁵⁵ » (Abusamra, 2019).

1.2. La population palestinienne

« La Palestine a une superficie de 27,027 km² et la population est estimée à 4.78 millions en 2017.

La population se compose en trois classes :

- Une classe moyenne urbanisée composée des commerçants, artisans et professions libérales ;
- Une classe paysanne importante ;
- Les Bédouins qui sont des éleveurs semi-nomades. » (Abusamra, 2019)

⁵⁵ Ministère de l'économie et des finances. Territoires Palestiniens [en ligne]. Disponible sur : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/PS/presentation-generale> (Consulté le 11 août 2020)

1.3. L'organisation administrative de la Palestine :

Tableau 2 Illustration de l'organisation administrative en Palestine

Niveaux d'organisation	Administration centrale	Administration décentralisée	
National	Président		
	Conseil législatif (non opérationnel)		
	Gouvernement et administration nationale		
	MDLF ⁷ (accompagne techniquement et financièrement le développement territorial)		
District	11 Gouvernorats	142 municipalités (dont 25 à Gaza)	
	Directions ministérielles (administration déconcentrée)		
Local			275 village councils
			90 Joint service Council (JSC)
		27 camps de réfugiés gérés par l'UNRWA	

Source : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/201807_vademecum_v5_cle8fb43c.pdf

2. Présentation du conflit israélo-palestinien

2.1. Chronologie du conflit israélo-palestinien

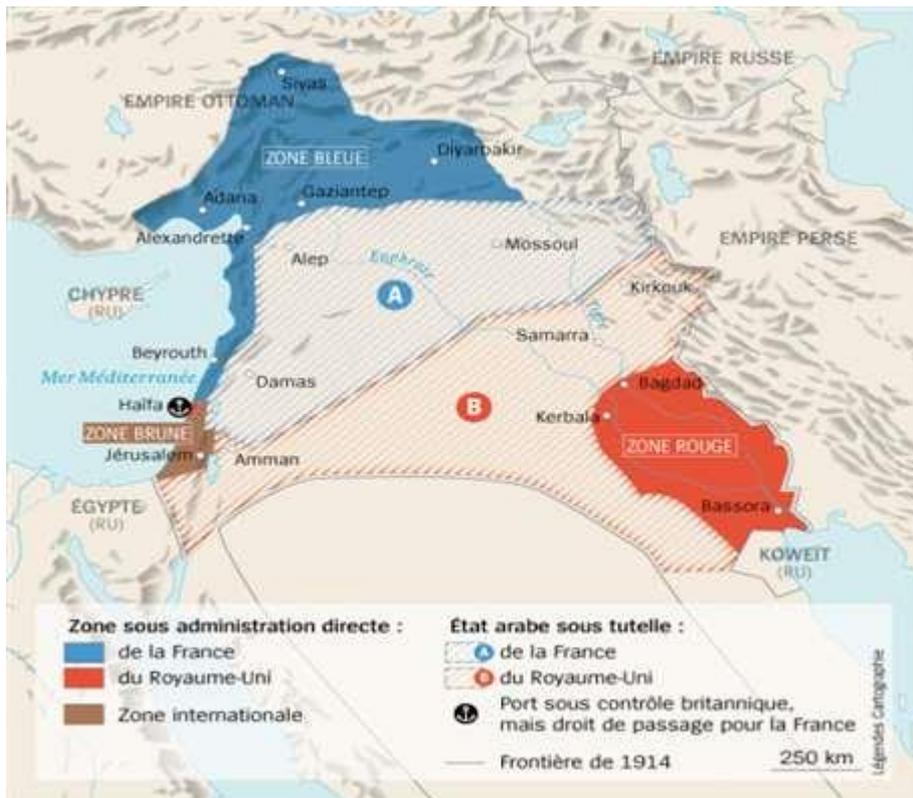
2.1.1. Après la chute de l'Empire ottoman

Le 28 juillet en 1914, la Première Guerre mondiale éclate entre les empires centraux allemand, austro-hongrois et ottoman contre les puissances alliées, la France, la Grande-Bretagne et la Russie.

Après la victoire des puissances alliées et la chute de l'Empire ottoman, les Français et les Britanniques ont partagé les territoires de l'empire déchu. En effet, la France et la Grande-Bretagne ont signé les accords de Sykes-Picot le 16 mai 1916. Ces accords répartissent le contrôle et créent les frontières du Proche-Orient. La France prend le contrôle sur la Syrie et le Liban. La Grande-Bretagne prend le contrôle sur l'Irak et la Transjordanie. D'ailleurs, la Palestine sera sous administration internationale⁵⁶.

• 56 *La fin des Ottomans*, Sylvie Jezequel, Mathilde Damoiseil, Vidéo, Arte France, 2015

Figure 7 : La répartition des zones selon les accords de Sykes-Picot



Source : <https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20160516-accords-sykes-picot-redessinaient-moyen-orient-syrie-irak-siecle>

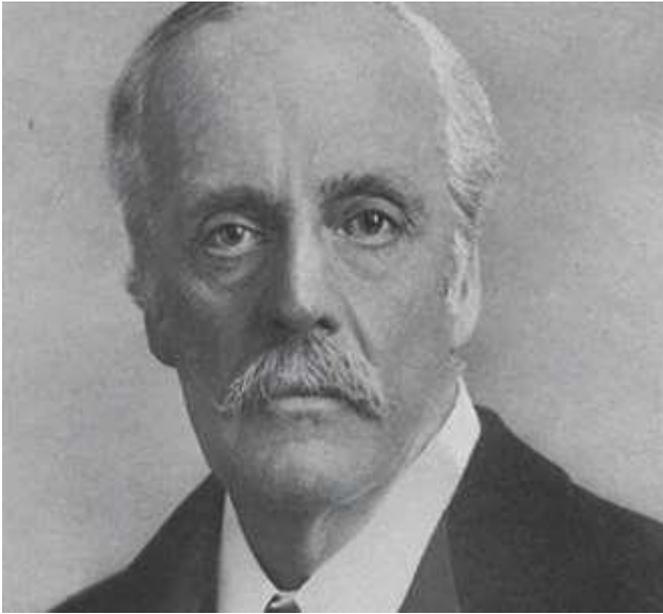
2.1.2. La déclaration de Balfour

La déclaration de Balfour est une lettre envoyée par le ministre britannique des Affaires étrangères, Arthur Balfour, à Lord Rothschild le 2 novembre 1917. Ce dernier est un des leaders de la communauté juive britannique. Dans cette déclaration, Balfour promet la création d'un foyer national juif en Palestine : « *Le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif* ».

Suite à cette déclaration, le nombre d'immigrants juifs est monté en flèche, passant de 36 000 au début de vingtième siècle à 76 000 en 1920 constituant 11 % de l'ensemble de la population en Palestine⁵⁷. (Abusamra, 2019)

Figure 8 : la Déclaration Balfour

⁵⁷ LAROCHE-SIGNORILE Véronique. 100 ans après, ce qu'il faut savoir de la Déclaration Balfour. In Le Figaro. Disponible sur le site : <http://www.lefigaro.fr/histoire/2017/10/31/26001-20171031ARTFIG00283-100-ans-apres-ce-qu-il-faut-savoir-de-la-declaration-balfour.php> (Consulté le 1 avril 2019)



Foreign Office,
November 2nd, 1917.

Dear Lord Rothschild,

I have much pleasure in conveying to you, on behalf of His Majesty's Government, the following declaration of sympathy with Jewish Zionist aspirations which has been submitted to, and approved by, the Cabinet.

His Majesty's Government view with favour the establishment in Palestine of a national home for the Jewish people, and will use their best endeavours to facilitate the achievement of this object. It being clearly understood that nothing shall be done which may prejudice the civil and religious rights of existing non-Jewish communities in Palestine, or the rights and political status enjoyed by Jews in any other country.

I should be grateful if you would bring this declaration to the knowledge of the Zionist Federation.

Arthur Balfour

À gauche le portrait d'Arthur James Balfour (1848-1930) homme politique britannique et à droite la Déclaration du 2 novembre 1917 — lettre envoyée au Second Lord Rothschild.

Source : Mary Evans/Rue des Archives ; British Library/Rue des Archives

2.1.3. La guerre de 1948

En 1947, l'ONU se prononce en faveur d'un plan de partage de la Palestine entre deux États, un juif (56 % du territoire total de la Palestine), un arabe (43 % du territoire) et une zone internationale (Jérusalem).

La guerre entre les nationalistes palestiniens et les Israéliens éclate le 15 mai après la déclaration de l'État d'Israël et après la fin du mandat britannique en Palestine. Plusieurs pays arabes ont joué un rôle à côté de la Palestine comme la Jordanie, la Syrie, le Liban, l'Égypte, l'Irak et l'Arabie Saoudite.

Le nombre des forces militaires israéliennes a atteint 70 000 pendant la guerre ce qui représente plus que triple de celui des forces arabes. Par conséquent, les forces militaires israéliennes ont réussi à battre les forces arabes et ils se sont emparés d'environ 77 % du territoire de la Palestine (20, 770 km²). Selon les estimations, 800 000 des 925 000

Palestiniens ont été chassés de leur territoire. Les sionistes ont détruit 478 villages palestiniens des 585 présents dans les territoires 48. Ils ont également mené 34 massacres⁵⁸.

2.1.4. La guerre 1967

Le 6 juin 1967, la guerre commence entre Israël et la Palestine. Plusieurs pays arabes entrent dans le conflit : la Jordanie, l'Égypte et la Syrie. Cette guerre est aussi connue comme la guerre de Six Jours, car Israël a vaincu la coalition arabe menée par Nasser après six jours de lutte armée. Suite à cette guerre, Israël prend le contrôle de l'intégralité de Jérusalem et occupe le Sinaï égyptien et le Golan syrien. Toute la Palestine sera occupée par la force israélienne :

« La supériorité militaire, la finesse stratégique, la rétention d'informations afin de tromper l'ennemi, la qualité du renseignement technique et humain : tout cela explique comment une guerre peu désirée se transforme en triomphe⁵⁹ ».

Figure 9 : les zones sous le contrôle israélien avant et après la guerre 1967



⁵⁸ Lemire Vincent. Pappé Ilan. *La guerre de 1948 en Palestine : aux origines du conflit israélo-arabe*. In: *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 69, 2001. D'un siècle l'autre. pp.216-217. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_2001_num_69_1_1310_t1_0216_0000_3 (Consulté le 1 avril 2019)

⁵⁹ Le Monde. *La guerre des six jours : un tournant dans l'histoire israélienne*. 2017. Disponible sur https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2017/06/05/la-guerre-des-six-jours-un-tournant-dans-l-histoire-israelienne_5138817_3218.html. (Consulté le 1 avril 2019)

Source : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Retour-cartographique-sur-le-conflit-israelo-arabe-Deuxieme-partie-de-la-crise.html>

La défaite de 1967 connue comme « Al-Naksa » a donné lieu à de multiples vagues de déplacement de la Cisjordanie et la bande de Gaza. 220.000 palestiniens avaient à présent le statut de réfugiés dans les pays arabes voisins et dans la Cisjordanie et notamment la bande de Gaza après la guerre de 1948. Le nombre de réfugiés a augmenté jusqu'à 1,5 million après 1967. 900 000 palestiniens qui sont restés en Cisjordanie ont vécu sous occupation militaire et ont souffert de la suppression des libertés civiles et des droits de l'homme. 300.000 palestiniens sont restés dans l'État d'Israël.

2.1.5. La première Intifada

La rébellion des populations palestiniennes en 1987 est appelée « Intifada ». Il s'agit d'une protestation populaire par les Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza contre l'armée et l'administration israéliennes. « Sur le plan territorial, Israël contrôle en 1987 environ 52 % des terres en Cisjordanie et 11 % dans la Bande de Gaza⁶⁰ ». Sur ces territoires, Israël développe des implantations coloniales exclusivement juives. Selon Nadine Picaudou, environ « 200 000 colons vivent dans les 120 implantations de Cisjordanie et les 12 de Gaza⁶¹ ».

L'Intifada s'est déclenchée après 20 ans d'occupation israélienne en Cisjordanie, à Gaza et Jérusalem-Est, lorsque l'armée israélienne a assassiné 4 Palestiniens renversés par une Jeep israélienne au camp de réfugiés de Jabalya à Gaza le 8 décembre 1987. Le jour suivant, 17 autres personnes ont été tuées par le feu des Israéliens.

À la suite de ces événements, les manifestations ont commencé dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Les Palestiniens ont exprimé leur volonté de résistance et leur refus de l'occupation et du contexte difficile qui leur était imposé. Plusieurs actions ont été initiées par les Palestiniens : le jet de pierres et de bouteilles incendiaires artisanales, le refus d'acheter les produits israéliens, le boycott des impôts et l'organisation de grèves.

⁶⁰ Nadine Picaudou, Les Palestiniens, un siècle d'histoire, page 219

⁶¹ Idem, page 220

À la fin de l'Intifada en 1993, près de 1500 Palestiniens et 185 Israéliens ont été tués ; plus de 120 000 Palestiniens avaient été arrêtés. Ce conflit a pris fin en 1993 lors de l'accord d'Oslo, signé entre les dirigeants israélien et palestinien.

« Dans le cadre des accords d'Oslo de 1995, des zones A, B et C ont été définies. Elles se différencient par le partage de leur contrôle entre l'Autorité palestinienne et Israël :

« La zone A comprend les sept grandes villes palestiniennes de Cisjordanie, à savoir Jénine, Qalqiliya, Tulkarem, Naplouse, Ramallah, Bethléem et Hébron, est administrée et contrôlée par l'Autorité palestinienne. La zone A couvre 20 % de la Cisjordanie et comprend 55 % de sa population. Dans les faits, l'armée israélienne se donne le droit d'intervenir en zone A.

La zone B comprend la plupart des autres localités palestiniennes, à l'exception de certains camps de réfugiés et villages. L'Autorité palestinienne y a la responsabilité civile et Israël conserve une responsabilité prépondérante pour les questions de sécurité. La zone B comprend 18 % du territoire de la Cisjordanie et 41 % de sa population.

La zone C est sous contrôle total d'Israël pour la sécurité et l'administration. La zone C représente 62 % de la Cisjordanie et divise les zones A et B. La majeure partie des terres fertiles et des ressources en eau de Cisjordanie sont localisées en zone C (notamment dans la vallée du Jourdain). L'Autorité palestinienne n'y a aucun contrôle et le développement urbain y est extrêmement contraint pour les Palestiniens. Aucune infrastructure ne peut être construite en zone C sans permis approuvé préalablement par les autorités israéliennes. En 2016, moins de 1 % des demandes de permis ont été approuvées⁶²».

2.1.6. La deuxième Intifada — aujourd'hui

Un soulèvement dans les territoires palestiniens occupés le 28 septembre 2000, suite à la visite d'Ariel Sharon, chef du parti israélien Likoud, dans l'esplanade des mosquées à Jérusalem malgré les avertissements officiels des Palestiniens. Sharon revendique l'appartenance de ce lieu.

L'armée israélienne a réprimé les manifestations populaires des Palestiniens. Plus de 80 Palestiniens ont été tués en 10 jours par l'armée israélienne. En mai 2001, Israël a imposé d'importantes limitations à la circulation des personnes et des biens dans les territoires

⁶² Vade-mecum. La coopération décentralisée franco-palestinienne à destination des collectivités locales françaises. Ministère des affaires étrangères, 2018, p.11. Disponible sur https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/201807_vademecum_v5_cle8fb43c.pdf (Consulté le 15 août 2020)

palestiniens occupés. Plusieurs barrages militaires ont été placés entre les villes afin de diviser les villes palestiniennes.

Lors de la première année de Al-Intifada, 661 Palestiniens ont été tués par la force israélienne, 10 000 personnes ont été blessées. 384 maisons ont été détruites et 5 100 d'acres de terres agricoles ont été confisqués par la force israélienne. En revanche, environ 300 soldats et civils israéliens ont été tués.

Aujourd'hui, le conflit persiste toujours. Les initiatives de paix n'ont jamais abouti et les actes de violence continuent entre les deux peuples. Les résultats de ce conflit influencent des secteurs divers de la vie quotidienne des Palestiniens (Abusamra, 2019).

2.2. L'impact du conflit politique palestinien sur le tourisme

Selon Amjad Al-Qasis, la situation politique et les mesures israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés peuvent avoir l'impact le plus fort sur le secteur de tourisme. Prenant cet exemple, selon les statistiques faites par le Bureau central des statistiques palestinien à propos des hébergements, en 2013 les hôtels ont hébergé environ un demi-million de visiteurs, comparé à 51 000 visiteurs en 2002 lors de la deuxième Intifada. Cela souligne combien les crises politiques influencent le secteur du tourisme⁶³. Notamment, il convient de noter que les forces israéliennes contrôlent l'accès aux frontières palestiniennes et aux sites touristiques à Jérusalem et dans la zone C.⁶⁴

Les sites historiques et religieux représentent un élément essentiel dans le tourisme palestinien. Pourtant, plusieurs de ces sites comme Marsaba à Bethléem, Nabi Moussa et les grottes de Qumran à Jéricho, ainsi que la mer morte se situent dans la zone C contrôlée par Israël. Par conséquent, le contrôle israélien de ces zones a limité les efforts de l'autorité palestinienne et du secteur privé dans le développement du tourisme et l'accroissement des recettes économiques de ces sites. Sans oublier que de nombreux sites touristiques se situent à Jérusalem et la vieille ville comme : la mosquée du dôme du Rocher, la mosquée Al-Aqsa et

⁶³ AlQASIS Amjad. La mainmise d'Israël sur le tourisme palestinien, 2015. Disponible sur <http://www.agencemediapalestine.fr/blog/2015/05/10/la-mainmise-disrael-sur-le-tourisme-palestinien/>. (Consulté le 12 décembre 2018).

⁶⁴ Zone sous le contrôle total d'Israël

l'Église de la Résurrection, ce qui veut dire que ces sites n'entrent pas dans le champ de compétences de l'autorité palestinienne et les entreprises du secteur privé en Cisjordanie.

Comme autres effets négatifs de l'occupation israélienne sur le secteur du tourisme, nous pouvons citer la déformation de l'image touristique de la Palestine. Notant que 23 % des touristes ont indiqué qu'ils ont été avertis de danger de la visite des territoires palestiniens occupés. D'ailleurs, 16 % des touristes ont été avertis de ne pas visiter les territoires palestiniens. Il a en outre noté, dans ce contexte, qu'environ la moitié des touristes (surtout ceux venant des agences israéliennes) ne savaient pas que les sites touristiques qu'ils ont visités sont des sites palestiniens et qu'ils se situent en Cisjordanie. Cela indique une tentative de manipulation des touristes (Abusamra, 2019).

En conclusion, la plus grande menace du tourisme est l'occupation israélienne surtout aux aspects suivants :

- 1- L'entrave au développement du tourisme à Jérusalem à travers l'interdiction de la construction et l'expansion dans l'industrie hôtelière.
- 2- La prédominance des entreprises israéliennes sur le secteur du tourisme à Jérusalem, y compris les destinations touristiques, la durée des visites et les services hôteliers.
- 3- Le contrôle des activités touristiques en Palestine par le contrôle de délivrance des visas pour les touristes allant rester dans les territoires palestiniens.
- 4- Le contrôle des sites touristiques qui se situent dans les zones C.
- 5- Le contrôle des frontières palestiniennes.

3. Coopération décentralisée Franco-Palestinienne : Présentation d'une collaboration en évolution

3.1. Historique de l'essor des relations décentralisées franco-palestiniennes

3.1.1. Historique de la coopération décentralisée du côté des collectivités françaises : L'espoir de paix post Oslo à l'origine de l'essor

Au lendemain des accords d'Oslo, une réelle volonté de s'engager dans un processus de paix au Proche-Orient anime les collectivités territoriales françaises. À cette époque, la Palestine

constituait pour ces collectivités un terrain inconnu, la coopération était donc un moyen pour se rapprocher d'un peuple trop souvent oublié et incompris. Plus que de simples échanges de compétences et une aide au développement, cet engagement revêtait pour les élus une dimension politique essentielle à saisir.

En 1994, Cités Unies France initie cette coopération en organisant l'envoi de quelques-uns de ses adhérents (maires français) en Palestine faire un premier bilan et évaluer dans quelle mesure les collectivités françaises pouvaient-elles agir au niveau local. Suite à ce voyage, le fonds de Coopération Décentralisée pour la Palestine (FCDP) est créé en novembre de la même année, dans le but d'encourager les collectivités françaises à coopérer avec les villes palestiniennes. Cette initiative est reçue avec enthousiasme à la fois du côté français et du côté palestinien.

Dès lors, des jumelages et des partenariats de coopération sont initiés. La ville de Grenoble est parmi les premières collectivités, si ce n'est la première, à signer en 1996 un accord de coopération touristique avec Beit Sahour et Beit Jala (deux villes district de Bethléem), suivie par d'autres collectivités⁵⁸ de la même région. En effet, les collectivités de la région Rhône-Alpes sont pionnières dans cette coopération avec les territoires palestiniens occupés.

De nombreuses collectivités françaises dans un élan d'espoir de paix au Proche-Orient suivent ce mouvement. En outre, le FCDP est soutenu par de nombreuses autres institutions, à l'instar du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes français ou de la Commission européenne. Une réelle dynamique est enclenchée, et s'étend à l'ensemble de l'Europe, on parlait dès lors d'un réseau Euro-Palestine des collectivités européennes, avec trois pays très actifs : La Belgique, La France et l'Espagne.

En dépit de la dégradation des rapports israélo-palestiniens quelques années après les accords d'Oslo, et de l'aggravation de la situation ; d'abord avec l'assassinat du Premier ministre israélien Itzhak RABIN puis avec la seconde Intifada, les collectivités françaises ne baissent pas les bras. En effet, si les espoirs de paix s'amointrissent, la coopération elle ne fléchit pas. Par ailleurs, en décembre 2002, la conférence de Dunkerque mène à la création du premier réseau des Collectivités Européennes pour la Paix au Proche-Orient (COEPPPO).

L'activité du FCDP a vu son activité croître, au point qu'il s'est transformé aussi en Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) en février 2003. Il effectue en 2004

son premier voyage en Palestine et en Israël et lance à la suite de cela une mission d'observation des élections municipales en Palestine dans le but d'encadrer et de soutenir la gouvernance locale palestinienne. En 2006 et 2009, deux fonds de solidarité d'urgence sont mis en place pour venir en aide aux populations de Cisjordanie et de Gaza (Ambassade de Palestine en France, 2018).

3.1.2. Historique de la coopération décentralisée du côté des collectivités palestiniennes : Remodelage du système de gouvernance locale palestinienne post Oslo à l'origine de l'essor de la coopération internationale

Afin qu'une coopération puisse être effective il faut que les deux parties qui s'accordent soient dynamiques. Les collectivités palestiniennes à l'instar de leurs homologues françaises ont montré une réelle volonté de coopérer et d'œuvrer au rapprochement des peuples français et palestiniens. Les accords d'Oslo ont aussi constitué pour les collectivités palestiniennes un tournant majeur. En effet, ils permirent la modification du cadre politique et institutionnel, en donnant naissance à une nouvelle institution politique : l'Autorité palestinienne. Les collectivités locales palestiniennes traversaient à ce moment une crise de légitimité auprès de la population, et l'Autorité palestinienne via une série de mesure de « décentralisation » est venue promouvoir les collectivités locales. Cette promotion consistait à accorder un statut juridique à la moindre communauté humaine en Cisjordanie et à la Bande de Gaza, surtout dans les zones rurales. En outre, cela a permis de cartographier l'État palestinien.

Figure 10 La carte des gouvernorats



Source : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/201807_vademecum_v5_cle8fb43c.pdf

Le but premier était de souder, autour de l'Autorité palestinienne dirigée par Yasser ARAFAT, une gouvernance locale solide, en vue d'un État à venir. Les municipalités avaient comme objectif d'affirmer un centre politique et une identité palestinienne sans lesquels l'Autorité palestinienne et l'État palestinien n'auraient pas de légitimité, et de contrer la colonisation qui ne cessait de se poursuivre. En outre, l'Autorité palestinienne ne perdait pas de vue l'aspect développement que permettaient les collectivités. En effet, en agissant au niveau du développement local, les collectivités permettraient l'amélioration du niveau de vie des habitants et l'essor de l'économie palestinienne.

Néanmoins, pour pouvoir mettre en place des projets de développement, les collectivités locales palestiniennes disposent hélas de peu de ressources, et sont de ce fait dépendantes de l'apport des fonds extérieurs. Ainsi, la mise en place du FCDD est dans un premier temps comme une main tendue que les collectivités palestiniennes attendaient afin de pouvoir commencer à lancer leurs projets, essentiellement tournés vers la construction et la

réhabilitation des infrastructures ravagées par les guerres et l'occupation (Ambassade de Palestine en France, 2018).

L'Association des Pouvoirs Locaux :

L'Association des Pouvoirs Locaux Palestiniens (APLA) est créée et devient ainsi l'équivalent du RCDP en territoires palestiniens occupés. En effet, il est le représentant direct des collectivités locales palestiniennes, et permet un contact direct essentiel pour les collectivités territoriales françaises en ce qui concerne la coordination des projets.

Les secteurs d'interventions des collectivités françaises en Palestine sont multiples. Ils se décident selon les besoins des collectivités palestiniennes et par rapport aux compétences et financements disponibles par leurs homologues français. Les domaines socioculturel et sportif reflètent la majorité des partenariats, mais les financements les plus importants sont pour le secteur eau-assainissement.

Récemment, les partenariats sont orientés vers les axes « tourisme et patrimoine », « développement économique » et « coopération universitaire ». ⁶⁵

3.2. La nature de ces coopérations

Les coopérations décentralisées entre la France et le territoire palestinien ont beaucoup évolué depuis 2011. Ce type de coopération implique les collectivités locales françaises de tous niveaux : communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, départements et régions. Du côté palestinien, en raison des spécificités de l'organisation administrative, la coopération décentralisée concerne les municipalités, les conseils de village, les syndicats intercommunaux, des camps de réfugiés et des gouvernorats⁶⁶.

Les coopérations se traduisent par :

« des liens forts entre les populations des territoires partenaires, expression d'une solidarité politique et citoyenne. Les liens tissés sur le long terme entre la société civile de part et d'autre permettent d'impulser des

⁶⁵ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Panorama [en ligne], Disponible sur <https://jerusalem.consulfrance.org/Introduction,3379>. (Consulté le 10 août 2020)

⁶⁶ Idem

échanges, des actions de sensibilisation et un cadre de confiance pour co-construire des projets communs⁶⁷ ».

Les collectivités locales françaises et palestiniennes s'engagent à réaliser des actions dans leurs domaines de compétences tels que l'échange de savoir-faire et d'expérience, la formation des élus locaux, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et les travaux d'infrastructures. Il est important de noter que dans certains projets les collectivités s'appuient sur l'expertise d'opérateurs techniques français ou palestiniens.

3.3. Les structures d'appui pour la coopération décentralisée franco-palestinienne

3.3.1. Les structures étatiques

Le Consulat général de France à Jérusalem joue un rôle important dans le suivi des partenariats de coopération décentralisée en Palestine. Au sein du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC), il y a un(e) chargé(e) de mission pour la coopération décentralisée qui participe à la coordination des projets et qui aide les collectivités locales françaises dans leur engagement pour le territoire palestinien. Son rôle consiste à faciliter la coordination et le développement des partenariats, d'aider au co-financement des projets et de faciliter l'arrivée des délégations. Il peut également proposer de nouvelles initiatives.

Du côté palestinien, la Mission de Palestine en France accompagne les collectivités palestiniennes pour trouver des partenaires français désireux à participer dans des projets de coopération décentralisée.

3.3.2. Les associations⁶⁸

L'Association de Jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) créée en 1999 contribue à favoriser les coopérations décentralisées, les échanges et les partenariats entre les collectivités locales françaises et les camps de réfugiés palestiniens en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et au Liban.

⁶⁷ Vade-mecum. La coopération décentralisée franco-palestinienne à destination des collectivités locales françaises. Ministère des affaires étrangères, 2018. Disponible sur https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/201807_vademecum_v5_cle8fb43c.pdf (Consulté le 15 août 2020)

⁶⁸ Idem

Les associations peuvent jouer un rôle important dans l'appui et le montage des projets réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée.

3.3.3. Des interlocuteurs potentiels

Plusieurs organes représentent des interlocuteurs potentiels pour la coopération décentralisée tels que l'Agence française du développement (AFD) et le service économique du Consulat de France à Jérusalem.

3.3.3.1. L'Agence française de développement⁶⁹

L'AFD contribue au renforcement du cadre institutionnel dans les territoires palestiniens ce qui permet d'assurer un développement pérenne. Les interventions de l'AFD se concentrent en majorité dans 4 secteurs :

- Eau et assainissement
- Appui au développement municipal
- Appui au secteur privé
- Énergies renouvelables

L'AFD intervient dans des zones géographiques précises dans les territoires palestiniens. Elle est impliquée dans plusieurs villes comme Jéricho, Jenine, Tubas, Bethléem, Hébron, Jérusalem-Est mais aussi dans d'autres villages de la vallée du Jourdain et à Gaza. Il faut noter que *« lorsqu'un projet de coopération décentralisée d'un montant substantiel est mené dans l'une de ces zones d'intervention, une mise en cohérence des interventions avec l'AFD doit être recherchée »*.

L'AFD est intéressée par l'expertise apportée par les autorités locales ou leurs partenaires lorsqu'elles mènent des études (faisabilité, master plans) qui peuvent préfigurer de futurs investissements d'intérêt pour l'agence. De même, l'agence peut rechercher l'expertise d'une collectivité locale ou d'une agence de l'eau dans le cadre d'un projet qu'elle met en œuvre. Dans ces cas précis, et sur la base d'un cadre partenarial existant entre ladite collectivité et le partenaire palestinien, la sollicitation d'un co-financement d'études techniques/actions de renforcement de capacités par l'AFD est possible.

⁶⁹ Idem

En termes de financement, la porte d'entrée principale pour les coopérations décentralisées est la Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL).

Par ailleurs, si une collectivité locale palestinienne souhaite solliciter un co-financement de l'agence pour l'un de ses projets, trois impératifs doivent être respectés : le projet se développe dans l'une des zones d'intervention prioritaire de l'agence, le budget est minimum 5 millions d'euros, la sollicitation du co-financement est faite par l'Autorité palestinienne.

FICOL

L'AFD expérimente depuis 2014 une Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL). Cette Facilité finance, via un appel à propositions annuel, le développement durable dans les pays d'intervention de l'AFD, à travers des projets identifiés par des collectivités françaises avec leurs partenaires étrangers. L'initiative et la mise en œuvre des projets reviennent aux collectivités territoriales françaises et/ou à leurs groupements. Le montant du financement unitaire consenti par l'AFD est compris entre 200 000 euros et 1 million d'euros. Un montant représentant au minimum 30 % du plan de financement du projet est apporté par les collectivités (collectivité française et sa collectivité partenaire) et leurs partenaires éventuels impliqués dans le projet (opérateurs, agences, etc.). Le financement de l'AFD est pluriannuel (les projets ne devront toutefois pas excéder 3 ans).

3.3.3.2. Le service économique du consulat⁷⁰

Le service économique du Consulat général de France à Jérusalem a pour but de renforcer les relations économiques et commerciales avec les Territoires palestiniens. Il encourage également les investissements entre les deux pays.

Lorsque les collectivités locales françaises s'impliquent dans le secteur économique et dans le développement des projets économiques, plusieurs entreprises locales sont invitées à participer dans la mise en œuvre de ce type de projet. Le rôle du service économique est de contribuer à l'identification des partenaires locaux dans le cadre de ces projets.

⁷⁰ Idem

Chapitre 2 : Présentation du cas d'étude : le projet du « Sentier d'Abraham »

1. Focus sur l'association l'AFRAT, lieu de stage

1.1. Présentation de l'association

L'AFRAT, c'est l'Association pour la Formation des Ruraux aux Activités de Tourisme. C'est un acteur français dans le domaine du développement touristique qui intègre les évolutions du monde et les grandes problématiques dans les zones rurales et montagnardes. L'AFRAT intervient à l'échelle internationale dans des projets de développement des territoires et dans la formation et l'accompagnement des populations locales.

C'est une association qui se situe comme un acteur de développement territorial. Elle intervient dans la valorisation des ressources locales, du patrimoine et des paysages tout en restant attentive aux valeurs du développement durable, à l'environnement et aux ressources des territoires. Elle met en œuvre des projets favorables à un développement local à travers l'accompagnement des individus ou des collectivités locales⁷¹. L'expertise et les compétences de l'AFRAT sont diversifiées. Parmi ces compétences⁷² :

- La réalisation des diagnostics dans les territoires ruraux et montagnards ;
- La mise en œuvre des conditions de développement durable ;
- Le renforcement de l'attractivité des territoires et la création d'emploi ;
- La mise en synergie les acteurs du territoire autour d'un projet de développement.

1.1.1. L'équipe de l'AFRAT⁷³

L'équipe de l'Association l'AFRAT se compose du président Jean FAURE, du secrétaire général Olivier SAINT-AMAN et de la directrice Martine CHALIGNÉ et de plusieurs pôles.

Pôle Formation et Accompagnement des territoires :

⁷¹ <https://www.afrat.com/l-afrat/presentation>

⁷² <https://www.afrat.com/l-afrat/competences>

⁷³ <https://www.afrat.com/l-afrat/equipe>

Martine CHALIGNÉ — Responsable du pôle

Mélanie DURDUX - Coordinatrice création d'activité, emploi et développement local,
Responsable Projet Qualité

Sébastien FAVIER — Coordinateur de projets Tourisme et Sports Nature

Anna CASTELNUOVO — Chargée de Projets à l'International

Sophie ROUSSELET Chargée de Projets

Alice PALLIER Chargée de Projets

Sophie MINOTTO Chargée de Projets

Pôle administratif et financier :

Françoise HEYRAUD — Responsable du pôle

Martine LAPIERRE — Comptable

Marie MENDES — Assistante administrative

Pôle Hébergement et restauration « Le Manoir aux Lauzes » :

Claire GIRAUD — Responsable du pôle

ROIG Alexandra — Assistante

Thierry BOUJET — Cuisine

Jessica MENEAU — Employée polyvalente, ménage

Claudette ADER — Employée polyvalente, ménage

Nacera ZAHAL — Employée polyvalente, ménage

Geneviève MARTIN-JARRAND — Employée polyvalente, ménage

Nadia SOUFI Agent de restauration Cuisine et salle

Fabrice BADARACCO — Agent d'entretien polyvalent

Manuel CORREIA — Veilleur de nuit

L'AFRAT emploie aussi des saisonniers pendant les périodes de forte activité.

1.1.2. Le rôle et les fonctions de l'AFRAT

Proposition des formations

L'AFRAT propose différentes formations adaptées aux besoins des territoires et qui visent à professionnaliser les individus et les guider pour mieux maîtriser leurs territoires. Donc, elle propose des formations longues ou courtes en fonction de la volonté des participants dans plusieurs domaines⁷⁴ :

- Entreprise et Tourisme ;
- Cuisine du terroir ;
- Activité de pleine nature ;
- Accompagnement des projets ;
- Emploi/Orientation ;
- Formation sur mesure.

Ingénierie des projets⁷⁵

L'AFRAT valorise des projets dans plusieurs territoires. Elle participe dans l'identification des besoins des acteurs des territoires et dans le développement des projets répondant à ces besoins. Elle accompagne des professionnels et des particuliers dans la réalisation de leurs objectifs.

Son rôle d'ingénierie de formation se constitue de :

- L'identification des besoins ;
- L'élaboration d'un programme de formation ;
- La définition d'un référentiel métier inscrit au Registre national de la Certification professionnelle (RNCP) selon la formation.

Mise en œuvre de la formation

L'AFRAT accompagne les différents acteurs du territoire à la mise en œuvre des projets et ce travail se divise en plusieurs étapes :

⁷⁴ <https://www.afrat.com/formation>

⁷⁵ <https://www.afrat.com/developpement-territorial/ingenierie>

- Comprendre la problématique et s'appropriier la culture du territoire ;
- Ouvrir le champ des possibles ;
- Recenser et fédérer les acteurs impliqués dans le(s) projet(s) pour créer une dynamique de réseau ;
- Identifier la gouvernance locale pour assurer la pérennité du projet ;
- Définir les conditions, les outils et les méthodes en lien avec les partenaires ;
- Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de l'action ;
- Évaluer et ajuster avec les acteurs.

2. Missions confiées lors du stage

Nous étions recrutées par l'AFRAT afin de pourvoir le poste d'une assistante de Chargée de Projets à l'International. Trois missions nous ont été confiées par l'AFRAT mais malheureusement nous n'avons pas eu l'occasion de remplir celles-ci et de commencer les missions à cause de la crise sanitaire du COVID 19. Ces missions étaient les suivantes :

- Une première mission autour de la structuration de la gouvernance du Sentier d'Abraham dans le cadre du projet « Masar Ibrahim, un outil pérenne et pertinent de développement local et de cohésion sociale en Palestine » ;
- Une deuxième mission autour de l'animation d'un agenda culturelle recensant des événements culturels en Palestine dans le cadre du projet européen « My Heritage! My Identity! »*⁷⁶ ;
- Une troisième mission en lien avec ces deux projets, nous avons des tâches de communication incluant la traduction de textes de l'arabe au français/anglais et vice versa. En plus de ces missions principales, il nous a été demandé d'assister dans l'appui logistique, technique et opérationnel sur les programmes de formation et d'animation des territoires portés par l'AFRAT en France (organisation des journées

⁷⁶ *« Mon patrimoine, mon identité » est un projet financé par L'Union européenne en partenariat avec l'AFRAT – France (www.afrat.com), l'Université de Bethlehem – Palestine (www.bethlehem.edu), le Centre palestinien de rapprochement entre les peuples – Palestine (www.pcr.ps), et *Tétraktys* – France (www.tetraktys-association.org). Le projet a été amorcé en 2018. L'objectif de ce projet est de contribuer à la préservation et la promotion de patrimoine localisé sur le chemin d'Abraham, le chemin d'Abraham est un itinéraire culturel reliant les lieux historiques associés au voyage antique d'Abraham, et également de renforcer l'identité de peuple palestinien.

d'échanges avec les Parcs, organisations d'educteurs sur de territoires spécifiques, appui logistique à la préparation de journées de formation « sport et nature », etc.).

Donc, nous n'avons pas pu effectuer les six mois de stage qui devraient commencer de mars 2020 jusqu'à août 2020. Nous avons pris le choix de rendre un mémoire théorique au lieu d'un mémoire opérationnel en lien avec les missions du stage. Mais, comme nous avons déjà commencé la rédaction de la partie théorique avant l'annulation de stage, nous avons décidé que le sujet de mémoire soit en lien avec le projet du Sentier d'Abraham mentionné dans la première mission de stage.

3. Le projet du Sentier d'Abraham

3.1. Présentation du projet

Le Sentier d'Abraham est un projet de coopération franco-palestinien mené autour de la structuration d'un sentier de grande randonnée en Palestine. Cet itinéraire qui est à la fois culturel et touristique suit les pas d'Abraham. Il s'étend sur 330 km reliant le nord-ouest de Jenine jusqu'au sud-ouest d'Hébron et donc il traverse la Cisjordanie du Nord au Sud. Le Sentier d'Abraham passe à travers plus de 50 villes et villages palestiniens⁷⁷.

Figure 11 Randonneurs sur le sentier d'Abraham



Source : Masar Ibrahim. <https://masaribrahim.ps/fr/dans-la-presse/>. (Consulté le 6 août 2020)

⁷⁷ Abraham Path Initiative. About Abraham Path Initiative [en ligne]. Disponible sur : <http://abrahampath.org/about/abraham-path-initiative/>. (Consulté le 10 août 2020).

L'idée de ce projet est née à Harvard par l'anthropologue américain William Ury. Ce spécialiste dans le domaine de la conciliation des conflits internationaux a proposé la structuration d'un itinéraire culturel de grande randonnée comme un moyen pour réunifier les peuples du Moyen-Orient à travers la marche sur les pas d'Abraham, le père des trois religions. Ce sentier devrait traverser plusieurs pays dont la Jordanie, la Palestine et la Turquie⁷⁸.

⁷⁸ Territoires associées. *La structuration du « Sentier d'Abraham »* [en ligne]. Disponible sur <https://www.territoires-associes.org/fr/node/390> (Consulté le 11 août 2020)

3.1.1. L'objectif du projet :

Le projet a été structuré autour de trois (3) objectifs spécifiques reflétant les attentes formalisés lors du lancement du projet⁷⁹ :

Objectif spécifique 1 : Favoriser le développement économique local des territoires ruraux palestiniens et notamment des territoires fragilisés (Zone C).

Objectif spécifique 2 : Renforcer la société civile et les capacités professionnelles des acteurs locaux.

Objectif spécifique 3 : Favoriser la cohésion sociale entre les communautés, entre la société civile et les professionnels et entre les partenaires français et palestiniens.

3.1.2. Les cibles du Sentier d'Abraham :

Le Sentier d'Abraham est destiné pour les locaux et pour les étrangers. C'est un sentier gratuit et accessible pour tout le monde. L'itinéraire se divise en plusieurs sections : chemins de terre, petits sentiers, routes goudronnées et sentier de pâturage. Le parcours contient plusieurs niveaux : facile, moyen et difficile. Donc, cela permettra à tous les randonneurs malgré leurs expériences de pratiquer la randonnée sur le sentier.

Trois formules sont proposées pour les randonneurs souhaitant emprunter le Sentier d'Abraham :

– Voyageurs indépendants. C'est une formule destinée à ceux qui ont l'habitude des voyages avec sac à dos et d'utiliser des cartes topographiques et GPS. Le client organise lui-même tout l'itinéraire comprenant le logement, la nourriture et les transports publics. Il est également prêt à apprendre quelques mots d'arabe pour être capable de communiquer avec les locaux et se déplacer.

⁷⁹ Idem

- Semi-indépendant c'est une formule intermédiaire qui propose différents services comme la recherche d'un hébergement, l'accompagnement d'un guide sur le sentier ou la location de taxi.
- Voyage organisé. C'est une formule tout compris. Il est nécessaire cependant de s'inscrire sur une étape spécifique du sentier ou d'organiser son propre groupe de voyage grâce à un tour-opérateur local (Chevin, 2019, p.60).

3.1.3. Genèse du Projet⁸⁰ :

- En 2007, l'ONG internationale Abraham Path Initiative (API) est fondée en collaboration avec l'université d'Harvard avec comme objectif de créer le chemin d'Abraham dans le Moyen-Orient avec des partenaires locaux et internationaux.
- Depuis 2008, en Palestine, Abraham Path Initiative a établi un partenariat technique avec l'association palestinienne Masar Ibrahim Al Khalil (MIAK) de manière à développer 182 km de chemin à travers 12 communautés locales.
- En 2010, le français Frédéric Masson devient coordinateur du programme en Palestine et le Département de l'Isère missionne l'AFRAT, Association pour la Formation des Ruraux aux Activités de Tourisme située en Isère, pour former les guides locaux au tourisme rural. L'association Tétraktys est quant à elle missionnée pour un diagnostic sur l'implication des femmes dans le tissu économique du Gouvernorat de Bethléem.
- En 2011, l'AFRAT est sollicitée par Masar Ibrahim Al-Khalil pour accompagner l'Université de Bethléem vers la mise en place d'un diplôme national palestinien de guide de randonnée. Le Département de l'Isère partenaire du gouvernorat de Bethléem finance les premières missions préparatoires.
- En 2012, les partenaires franco-palestiniens valident, de manière commune, la nécessité de travailler sur un projet structurant de développement local plus large que l'unique formation des guides sur une section pilote du sud de Jéricho à Hébron.

⁸⁰ Territoires associées. *La structuration du « Sentier d'Abraham »* [en ligne]. Disponible sur <https://www.territoires-associes.org/fr/node/390> (Consulté le 11 août 2020)

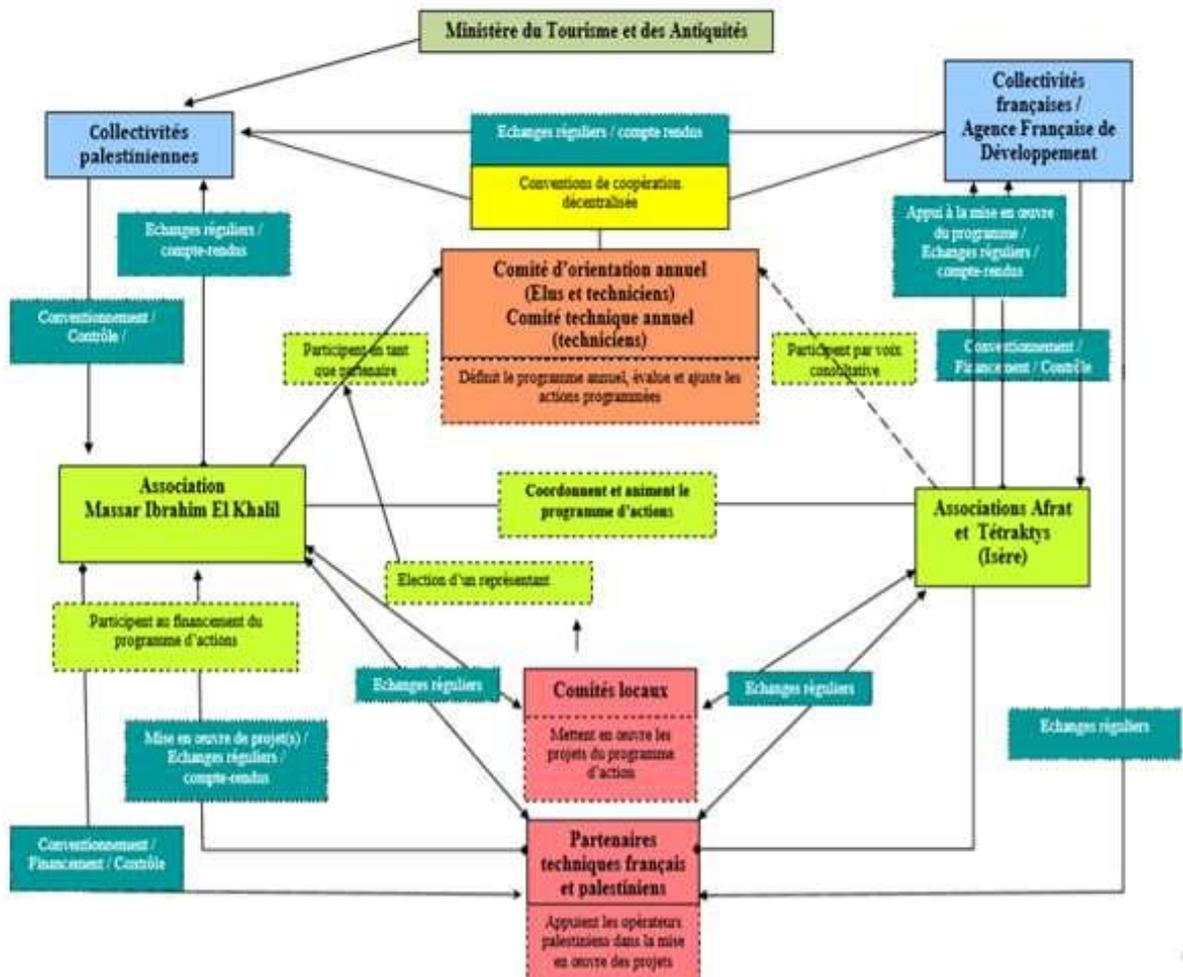
« Dans le cadre d'un programme de coopération décentralisée autour de la structuration du tourisme rural en Palestine mené entre plusieurs collectivités françaises et palestiniennes, le consortium d'associations AFRAT (Autrans) et (Grenoble) a accompagné l'association palestinienne Masar Ibrahim Al-Khalil (MIAK) pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet "le Sentier d'Abraham", sentier culturel de randonnée reliant Jéricho, Bethléem et Hébron »⁸¹.

Ensuite, les deux associations que sont l'AFRAT et Tétraktys font appel à l'Agence Française de Développement (AFD) en souhaitant chercher de nouveaux financements. L'AFD accepte de financer jusqu'à 50 % sur une période de 3 ans dès 2013. Donc, l'AFRAT et Tétraktys mobilisent l'AFD et en même temps plusieurs collectivités locales françaises et palestiniennes engagées dans des projets de coopération décentralisée.

⁸¹ Idem

3.1.4. Les acteurs du projet

Figure 13 Schema des acteurs



Source : l'AFRAT

Les acteurs du projet sont multiples :

- Masar Ibrahim Al Khalil (MIAK) Association faîtière et cheville ouvrière du programme. Son rôle est l'animation et la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action sur le terrain en Palestine.
- Association pour la Formation des Ruraux aux Activités de Tourisme (AFRAT) assure le pilotage du programme, facilite les relations institutionnelles, veille à la cohérence générale du programme en France et en Palestine. Anime les ateliers et les formations tourisme et apporte son expertise technique.

- TETRAKTYS, Association de coopération pour le développement local des espaces naturels appuie la mise en œuvre opérationnelle du programme. Pilote les démarches de planification touristique des sites, mène les études d'aménagement, accompagne leur mise en œuvre, et propose des modèles de gestion.
- Ministère du Tourisme et des Antiquités (MOTA) assure la conformité du programme avec la stratégie et la législation nationale ainsi que la pérennité des activités.
- Abraham Path Initiatives (API) Initiateur du projet au niveau des pays traversés par le sentier (Jordanie, Syrie, Turquie, Palestine, Israël). Son rôle est de promouvoir et de communiquer autour de l'itinéraire au niveau national et international. L'ONG est également financeur du projet en ce qui concerne les outils de communication et de cartographie de l'itinéraire.
- Institute for Community Partnership (Université de Bethléem) Partenaire privilégié de l'Université de Bethléem, le rôle de l'ICP est la mise en œuvre de la formation au diplôme national de guide de randonnée.
- Palestinian Wildlife Society assure l'expertise environnementale (étude faune/flore), aménagement des zones d'observations nature, et organisation de campagnes de sensibilisation à la préservation de l'environnement.
- Plateforme de collectivités franco-palestiniennes :

Figure 14 Illustration de plateforme de collectivités franco-palestinienne

En Palestine	En France
– Gouvernorat de Jéricho	– Région Auvergne-Rhône-Alpes
– Gouvernorat de Jérusalem	– Région Île-de-France
– Gouvernorat de Bethléem	– Département de l'Isère
– Gouvernorat d'Hébron	– Région PACA
– Ville de Jéricho	– Grand Lyon
– Ville de Bethléem	– Ville de Grenoble
– Ville de Beit Sahour	– Ville de Gières
– Camp de réfugiés d'Aqabat Jaber	– Ville de Besançon
	– Ville de Neuchâtel

3.1.5. Les phases du projet

Le projet du Sentier d'Abraham a été divisé en trois phases⁸² :

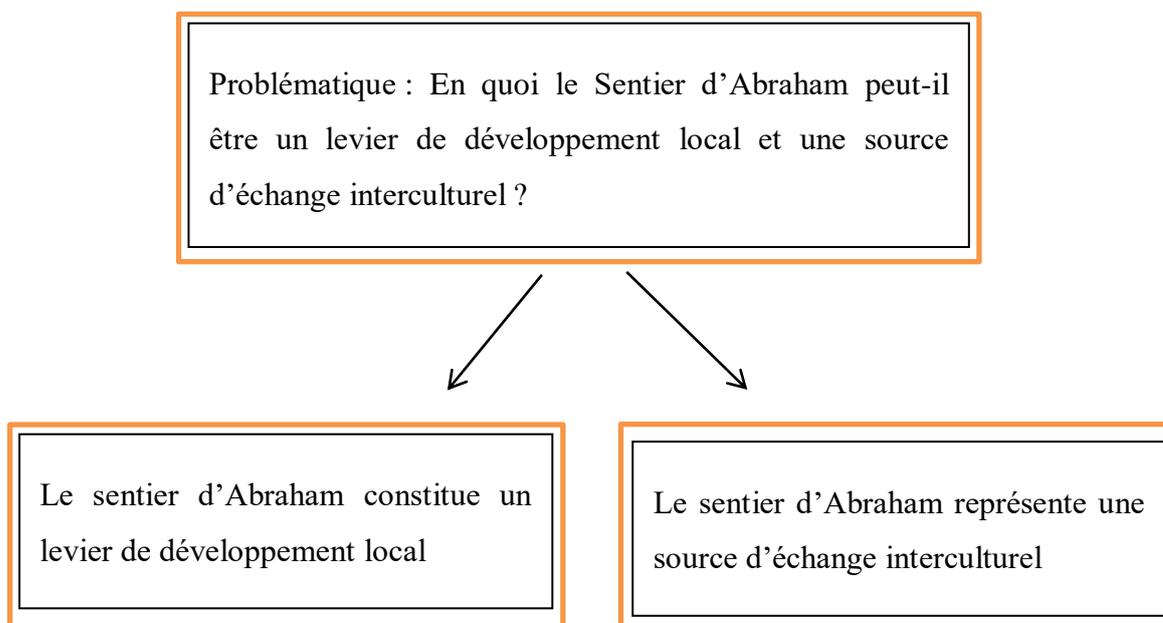
- La première phase du projet (2013-2016) avait pour objectif de développer 10 étapes pilotes d'Auja à Hébron et d'ancrer les prémices d'un tourisme rural en Palestine.
- Suite au succès de cette première expérience, la deuxième phase (2016-2019) visait à étendre le sentier à quelques étapes supplémentaires et à renforcer les compétences des acteurs locaux, notamment MIAK, pour les rendre plus autonomes.
- La troisième phase du programme (2019-2022) vise à la définition d'un modèle de gouvernance pour ce territoire mené par MIAK et partagé avec les acteurs locaux réunis en clusters. L'objectif global de cette troisième phase est de renforcer la

⁸² Idem

pertinence et la pérennité du Masar comme outil de développement local et de cohésion sociale en Palestine.

Chapitre 3 : Méthodologie de recherche

Nous avons présenté dans les premiers chapitres de cette deuxième partie notre territoire d'étude, la structure de stage ainsi que le projet que nous avons choisi d'étudier. Maintenant, nous présentons la méthodologie que nous avons utilisée afin de tester nos hypothèses de recherche.



Pour tester ces hypothèses, nous avons décidé d'utiliser plusieurs méthodes qualitatives et quantitatives pour recueillir des informations et des données. Grâce à ces méthodes, nous serons capables de confirmer ou rejeter nos hypothèses. Parmi ces méthodes, nous avons l'analyse des fichiers internes fournis par la structure de stage, le questionnaire, le guide d'entretien et l'observation directe qui malheureusement a été éliminée à cause de l'annulation de stage.

1. Méthodologie suivie :

1.1. Analyse des documents mis à disposition

Cette méthode se constitue de l'analyse des fichiers internes et des sources documentaires collectées auprès des différents acteurs partenaires et exécutifs du projet. Ces documents se présentent sous la forme de rapports de synthèses et d'évaluation du projet du Sentier d'Abraham (voir annexe A, B, C, D). Ainsi, une analyse des sites internet des tours opérateurs : Point Voyages et Terdav a été fait (voir annexe E, F).

1.2. Appels et mails de renseignement

Nous avons contacté l’ambassade de Palestine en France par téléphone afin de recueillir des informations sur la coopération décentralisée franco-palestinienne. Nous avons posé quelques questions afin d’avoir une vision de relation entre la France et la Palestine et aussi de la coopération décentralisée franco-palestinienne. Nous étions intéressés à avoir une approche historique de la coopération, des informations sur les acteurs de la coopération, des données sur les projets de coopération décentralisée par rapport au pilotage des projets, le choix des acteurs et l’implication de chaque acteur dans le projet. Nous avons posé des questions concernant le lien entre la coopération décentralisée et le développement local et le volet culturel de ces projets. Nous avons pris un rendez-vous pour un entretien semi-directif sur place à l’ambassade mais ce rendez-vous a été annulé à cause de certaines conditions compliquées au niveau politique en Palestine qui ont fait que les employés n’étaient plus disponibles pour cet entretien. L’ambassade nous a fourni des documents pour mieux comprendre la coopération décentralisée franco-palestinienne et ses acteurs (voir annexe G).

Nous avons contacté le conseil régional de Rhône-Alpes par mail afin de prendre des renseignements sur leur rôle et leur implication dans le projet. Le contact avec le conseil régional de Rhône-Alpes a été possible grâce au chef du service économique Jomana Al — Yahya à l’Ambassade de Palestine en France.

Tableau 3 Tableau pour les appels de renseignement

Date	Fonction occupée	Type d’acteur
4 août	Chef du service économique	Partenaires institutionnels
6 août	Chargée des coopérations Méditerranée — Francophonie économique	Partenaires institutionnels

Source : Abusamra Asmahan, 2020.

Mail destiné au Conseil Régional de Rhône-Alpes :

« Bonjour Madame FIORINI BERIOT,

Je m'appelle Asmahan ABUSAMRA, une étudiante palestinienne en Master 2 Tourisme et développement à l'ISTHIA de Foix. J'ai eu votre contact par Madame Jomana Al-Yahya la chef du service économique de l'ambassade de Palestine en France.

Je suis censée effectuer mon stage à l'association l'Afrat sous la direction de Madame Castelnovo Anna, mais à cause de cette crise sanitaire mon stage a été annulé. J'ai été recruté initialement pour travailler sur le projet du Sentier d'Abraham.

J'ai mentionné avant que je suis en Master 2 Tourisme et développement. Pour finir mon année, je dois rendre un mémoire opérationnel en lien avec mes missions de stage qui devraient porter sur le projet du Sentier d'Abraham. Mais malheureusement, je n'ai plus de stage et donc j'ai pris le choix de rendre un mémoire théorique.

Mon sujet de mémoire est sur la coopération décentralisée franco-palestinienne et sur la place que tient le tourisme dans cette coopération. J'ai pensé à préciser mon sujet pour être plus efficace. J'ai eu donc l'idée de prendre le projet du Sentier d'Abraham pour étudier en quoi ce projet de coopération décentralisée constituer un levier de développement local et un outil d'échange interculturel entre les peuples.

J'aimerais bien demander votre avis par rapport à mon sujet et si vous avez des conseils pour mieux m'orienter. Je souhaiterais vous poser des questions par rapport à ce projet pour mieux comprendre le fonctionnement de la coopération décentralisée dans ce projet.

1. Quel est votre rôle dans le projet de Sentier d'Abraham ?
2. Pour quel but avez-vous accepté de participer dans ce projet ?
3. Pour vous, cette relation entre les deux collectivités territoriales (françaises et palestiniennes) est une relation de coopération ou d'aide financière ?
4. Quel est le bénéfice tiré pour les deux collectivités territoriales dans les deux pays ?
5. Les conventions de coopération décentralisée pour le projet de sentier d'Abraham comment sont-elles constituées ?
6. Qui décide l'engagement financier des collectivités territoriales ?

Par ailleurs, j'aimerais bien effectuer un entretien téléphonique avec vous quand vous êtes disponible bien sûr pour approfondir ma connaissance en ce qui concerne la coopération décentralisée, le lien entre ce concept et le développement local et surtout le projet du sentier d'Abraham.

Bien cordialement,

Asmahan ABUSAMRA »

Suite à plusieurs échanges avec Madame FIORINI BERIOT Anna, nous avons effectué un appel téléphonique afin de recueillir des informations. Nous avons suivi la méthode de prise de note durant l'appel afin de pouvoir analyser ces informations et les insérer dans l'interprétation des résultats.

En outre, nous avons laissé un mail sur la plateforme de RDCP et aussi aux Cités Unis France pour nous renseigner sur le projet, récolter des documents en lien avec le projet et pour pouvoir fixer des entretiens mais nous n'avons pas eu de réponse.

Mail destiné au RDCP et au CUF :

« Madame, Monsieur, bonjour,

Je m'appelle Asmahan ABUSAMRA. Je suis étudiante palestinienne en Master 2 Tourisme et développement à l'ISTHIA de Foix.

J'effectue actuellement ma recherche de fin d'études qui est sur la coopération décentralisée franco-palestinienne et sur la place que tient le tourisme dans cette coopération. J'ai eu donc l'idée de prendre le projet du Sentier d'Abraham (sentier de randonnée) réalisé dans le cadre de la coopération décentralisée franco-palestinienne pour étudier en quoi ce projet de coopération décentralisée peut-être un levier de développement local et d'échange interculturel entre les peuples. Donc, je m'intéresse à étudier en détail le projet et qu'est-ce qu'il a apporté pour le développement économique comme création d'emploi, de nouveaux investissements et également tout ce qui concerne l'inclusion de la population locale dans le projet, la mobilisation des acteurs locaux et l'échange réalisé par ce projet entre les touristes et les locaux.

J'aimerais bien effectuer un entretien visuel ou téléphonique avec vous pour approfondir ma connaissance en ce qui concerne la coopération décentralisée franco-palestinienne.

Bien cordialement,

Asmahan ABUSAMRA »

1.3. Une enquête quantitative

Nous effectuerons une enquête quantitative auprès des randonneurs palestiniens et étrangers qui ont pratiqué le Sentier d'Abraham afin d'évaluer les retombées économiques sur le territoire palestinien. Nous cherchons aussi à savoir si à travers la randonnée sur le Chemin d'Abraham il y a eu des dialogues entre les randonneurs locaux et étrangers. Cette enquête nous permettra d'avoir des informations sur le niveau de fréquentation du sentier, les habitudes de consommation sur le sentier, l'origine des randonneurs et leurs motivations.

1.3.1. Un questionnaire pour les randonneurs palestiniens

Nous avons créé un questionnaire de satisfaction qui s'adresse aux randonneurs palestiniens (voir annexe H). Cet outil quantitatif nous permettra de savoir la tranche d'âge des randonneurs palestiniens, leurs motivations et leurs dépenses tout au long du sentier. Il permettra aussi de savoir si ces randonneurs donnent de l'importance à l'échange interculturel avec les touristes ou les autres randonneurs sur le sentier. Donc ce questionnaire permettra de valider ou réfuter notre deuxième hypothèse : le Sentier d'Abraham représente une source d'échange interculturel. Nous avons publié le questionnaire sur les réseaux sociaux : Facebook et Instagram. Nous avons partagé le questionnaire dans plusieurs groupes de randonneurs en Palestine. Nous avons demandé également aux guides palestiniens avec lesquels nous avons effectué des entretiens semi-directifs de partager le questionnaire sur leurs comptes et groupes Facebook.

1.3.2. Un questionnaire pour les touristes étrangers

Un questionnaire de satisfaction a été fait pour les touristes étrangers afin de récolter plusieurs informations sur leurs motivations, leurs dépenses sur le chemin, leur avis sur l'hospitalité des Palestiniens, leur contact avec les autres randonneurs et leur expérience sur le Sentier d'Abraham (voir annexe I). Cela nous permettra d'évaluer les retombées économiques par les

réponses de ces touristes sur les dépenses et donc cela est en lien avec le développement local et la première hypothèse de notre recherche. Il permettra également de savoir s'il y a eu des échanges entre eux et les locaux. Afin de distribuer le questionnaire, nous l'avons partagé sur les réseaux sociaux : Facebook et Instagram. Nous avons contacté également l'Institut allemand français qui se situe à Ramallah afin de nous aider à la diffusion de questionnaire.

1.3.3. Un questionnaire pour les acteurs

Nous avons également réalisé un autre questionnaire pour les acteurs du projet selon la demande de l'association Palestinian Center of Rapprochement (PCR). Pour préciser, nous avons contacté le PCR afin de fixer un rendez-vous pour un entretien qualitatif. Mais à cause de la situation actuelle en Palestine caractérisée par la crise sanitaire et le confinement ils ont préféré de répondre au questionnaire.

Nous avons divisé le questionnaire en plusieurs thématiques (voir annexe J) :

- Profil ;
- Coopération décentralisée ;
- Coopération décentralisée et développement local ;
- Le projet du Sentier d'Abraham ;
- Le côté culturel du projet ;
- Le côté économique.

1.4. Une étude qualitative

Cette méthode a pour but de répondre à la problématique et aux objectifs de recherche. Nous l'avons choisi afin de comprendre le fonctionnement du projet du Sentier d'Abraham, ses enjeux sur le développement local et l'aspect culturel de ce chemin. Nous avons donc choisi la méthode d'observation qui malheureusement n'a pas abouti à cause de la crise sanitaire du COVID 19. Aussi, nous avons mené des entretiens semi-directifs. Nous avons suivi des questions ouvertes assez générales suivant un guide d'entretien afin d'interroger les acteurs du projet, les partenaires, les socioprofessionnels et les touristes qui ont pratiqué le Sentier d'Abraham.

1.4.1. La méthode de l'observation directe

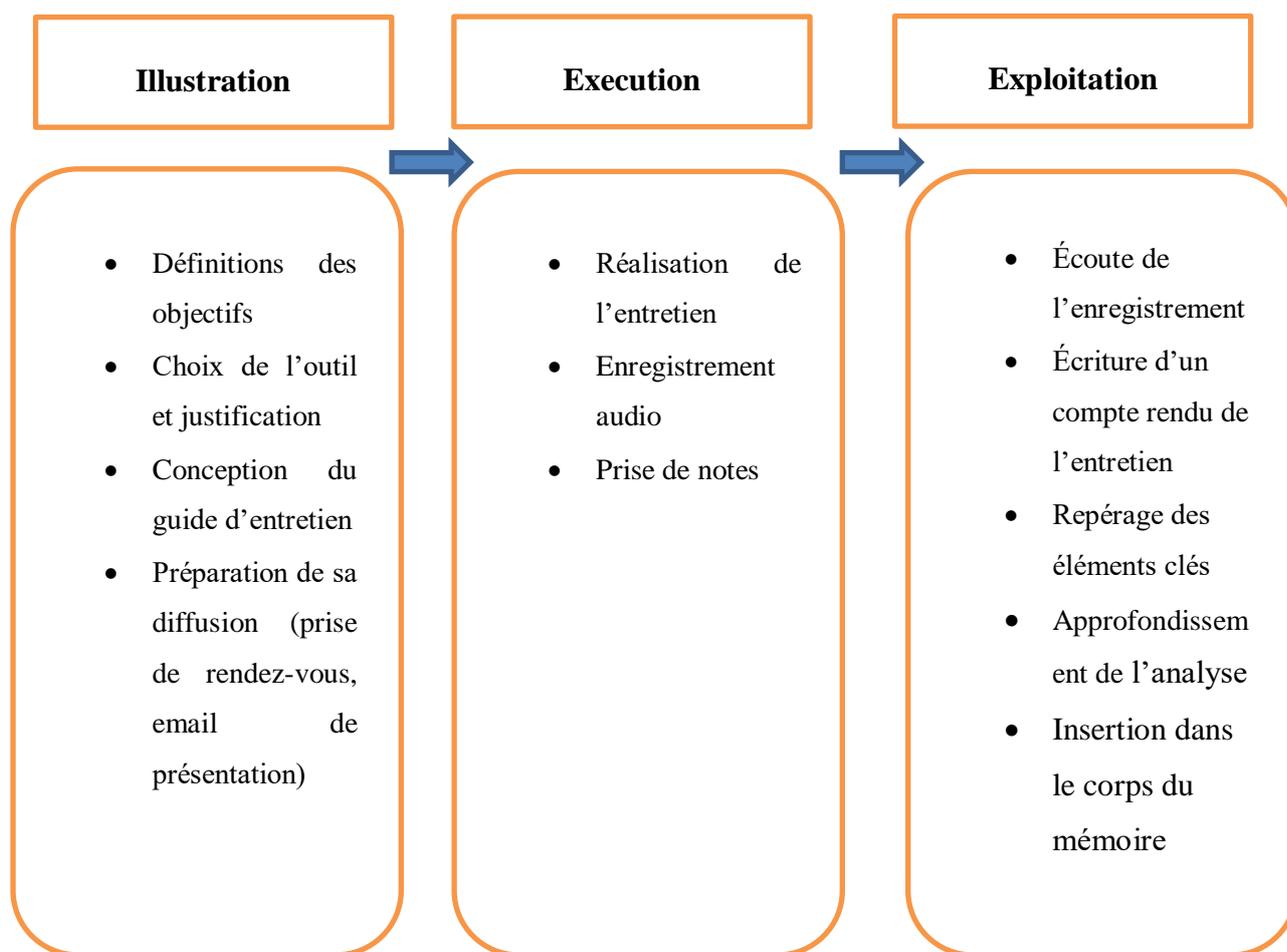
Nous avons choisi l'observation directe du terrain afin de confronter nos hypothèses de recherche. Nous avons prévu d'aller randonner sur le Sentier d'Abraham pour rencontrer les acteurs du projet et les bénéficiaires, dont les commerces, les familles d'accueil, les responsables d'hébergement et de restauration et les familles d'accueil. Ce voyage devrait être réalisé dans le cadre du stage. J'avais une mission de traduction et d'accompagnement d'un groupe de jeunes grenoblois en Palestine. Le départ de ce groupe s'inscrit dans le cadre d'un chantier de jeunes dont le but est de favoriser l'échange entre les jeunes Français et Palestiniens. La randonnée sur le Sentier d'Abraham était prévue dans ce voyage.

Nous n'avons pas pu appliquer cette méthode à cause de la crise sanitaire, de l'annulation du stage et aussi de l'annulation de vols en dehors de l'Europe. Ce voyage aurait permis d'observer le comportement des touristes français envers les Palestiniens et inversement. Cela aurait nous aider à confronter notre deuxième hypothèse en lien avec le dialogue interculturel.

1.4.2. La méthode de l'entretien

Nous avons choisi d'interroger individuellement les acteurs principaux du projet, des touristes et des bénéficiaires du projet dont les socioprofessionnels : les guides de randonnée, les responsables d'hébergement et les associations sur le chemin. Cela nous permettra de comprendre en profondeur les éléments phares relatifs à notre problématique et nos hypothèses de recherche.

Pour ce faire, des entretiens ont été réalisés auprès de 1 acteur, 3 guides de randonnée, 1 responsable d'hébergement, 1 coopérative des femmes et 1 touriste français.



1.4.2.1. Mode de prise de contact

Nous avons pris contact avec les interlocuteurs par demande spontanée suite à l'identification des acteurs locaux. Ensuite, suite à une prise de contact avec les différentes personnes interrogées, ils nous ont fourni les coordonnées d'autres acteurs. Les entretiens ont été menés suivant la disponibilité des interlocuteurs. Nous avons effectué les entretiens par téléphone et par visioconférence.

1.4.2.2. Élaboration des guides d'entretien

Nous avons élaboré plusieurs guides d'entretien selon les interrogées et donc 2 pour les acteurs du projet (voir annexe K, L), 1 pour les guides de randonnée (voir annexe M), 1 pour les associations bénéficiaires du projet (voir annexe N) et 1 pour les touristes étrangers (voir annexe O).

Les guides ont été divisés en plusieurs thématiques selon les interrogées.

Les entretiens que nous avons effectués ont été menés entre juin et août 2020. L'échange dans certains entretiens a été parfois compliqué à cause de problèmes de connexion surtout durant l'échange avec les interrogés du côté palestinien. L'ensemble des entretiens a été enregistré avec l'accord de l'interrogée.

Nous avons décidé de faire un compte rendu des entretiens à la place de retranscription, car la majorité des entretiens ont été effectués en langue arabe et donc ça allait être compliqué de les retranscrire en arabe, de les traduire en français et ensuite de faire l'analyse (voir annexe P).

Nous avons suivi plusieurs étapes afin de pouvoir analyser les entretiens et les intégrer dans le mémoire : l'écoute de l'enregistrement, l'écriture d'un rapport de synthèse de l'entretien avec le repérage des éléments clés, l'analyse de ces éléments et enfin l'insertion de l'analyse dans le corps du mémoire.

- Repérage des éléments clés
- Approfondissement de l'analyse
- Insertion dans le corps du mémoire

Tableau 4 Tableau des entretiens

Date	Fonction occupée	Type d'acteur
22 juillet	Guide de randonnée sur le Sentier d'Abraham à Araba	Socioprofessionnel
27 Juillet	Directeur d'un hôtel à Hébron	Socioprofessionnel
29 Juillet	Touriste et guide de randonnée sur le sentier à Jéricho	Socioprofessionnel
27 Juillet	Guide de randonne sur le sentier de Naplouse	Socioprofessionnel

22 Juillet	Membre du conseil d'administration	Coopérative des femmes et Guest-House
5 août	Touriste étranger	Cible
27 Juillet	MIAK	Acteur du projet

2. Limites de méthodologie :

Une première limite peut être soulevée quant à notre étude quantitative et à la représentativité des répondants. En effet pour des raisons de proximité, nous n'avons pas pu distribuer le questionnaire que nous avons réalisé pour les randonneurs palestiniens auprès d'un grand nombre des randonneurs. Nous avons eu que 25 réponses et cela est due au confinement dans les territoires palestiniens et donc à la fermeture des structures touristiques et à l'arrêt des initiatives de groupe de marche sur le Sentier d'Abraham. Ainsi, c'est le même cas pour le questionnaire pour les touristes. Aucune réponse n'a été collectée à cause de la même raison et, car les instituts en lien avec les touristes étrangers que nous avons contactés ont été fermés.

D'autre part, notre méthode qualitative a consisté à interroger les acteurs du projet et les bénéficiaires représentées par les prestataires touristiques et les coopératives des femmes. C'était compliqué de joindre les acteurs du projet surtout ceux travaillant dans le secteur public comme les collectivités locales palestiniennes et le Ministère du Tourisme et des antiquités à cause du confinement. De plus, nous n'avons pas pu joindre certains acteurs publics de côté français à cause de périodes des vacances. L'indisponibilité des acteurs a été un grand problème pour la réalisation de ce travail.

Enfin, les résultats auraient pu être meilleurs si nous avons eu la possibilité de distribuer les questionnaires dans de meilleures conditions et selon la disponibilité des acteurs publics palestiniens et français. Malgré les limites de ces études, nous effectuerons une « généralisation » au monde réel afin d'émettre au final certaines préconisations pour l'AFRAT afin d'améliorer le projet.

Conclusion de la partie 2 :

Dans cette deuxième partie, nous avons présenté le terrain d'étude qui est la Palestine avec un focus sur l'aspect politique complexe de ce pays et sur l'influence de cet aspect sur le secteur du tourisme.

Nous avons présenté un panorama de la coopération décentralisée franco-palestinienne pour bien expliquer le cadre du projet étudié. Ensuite, la structure de stage et les missions confiées ont été également présentées.

Enfin, une explication de la méthodologie suivie et ses limites a été présentée afin de comprendre les outils utilisés pour chercher des réponses à notre problématique et pour tester nos hypothèses de recherche.

Troisième Partie :
Résultats et préconisations

Introduction de la partie 3 :

Dans la troisième partie du mémoire, nous allons présenter l'interprétation des résultats de l'analyse faite en partie deux et donner nos préconisations. Nous présenterons donc une ébauche des résultats trouvés suite à notre analyse en la confrontant avec notre problématique et nos hypothèses de recherche.

Dans un premier chapitre, nous présenterons les résultats d'analyse des entretiens qualitatifs semi-directifs, des questionnaires et des documents mis à disposition par la structure de stage et par d'autres acteurs et sites web en lien avec notre première hypothèse.

Puis, dans un deuxième chapitre, nous confronterons les résultats avec notre deuxième hypothèse. Tout cela va nous permettre de répondre à notre problématique de recherche.

Enfin, nous présenterons des préconisations avec des axes stratégiques pour améliorer le projet du Sentier d'Abraham et garantir sa réussite.

Figure 15 Randonneurs sur le sentier d'Abraham



Source : Territoires associés. Disponible sur <https://www.territoires-associes.org/sites/default/files/wadi%20qelt%20water%20canal%20-%20credit%20Patrice%20Texier.jpg> (Consulté le 15 août 2020)

Chapitre 1 : Le Sentier d'Abraham comme moyen de développement local

Le Sentier d'Abraham constitue un levier de développement local. Ce projet touristique a réussi à susciter des changements sur de nombreux aspects : socioculturel, socio-économique, environnemental et spatial.

Le projet du Sentier d'Abraham a réussi à mobiliser non seulement les acteurs locaux mais aussi des acteurs nationaux et internationaux autour d'un projet en commun. Ce projet vise à valoriser les ressources locales dans le but d'améliorer la qualité de vie des individus d'une façon durable.

L'analyse que nous avons effectuée n'est pas une analyse visant à savoir si les objectifs du projet ont été atteints ou si les activités mises en place ont été menées à terme comme prévu, mais bien d'apprécier l'impact du projet d'une manière globale et en termes d'évolutions pratique. Donc, nous allons tenter d'identifier des éléments d'impact que nous avons découvert suite à notre analyse et pour justifier la confirmation de notre première hypothèse.

Il nous paraît intéressant de présenter les résultats du projet du Sentier d'Abraham via les bénéficiaires liées au projet, dont la majorité affirme que c'est un projet majeur dans le paysage touristique palestinien.

1. Impact du projet sur les bénéficiaires direct et indirect :

Le projet du Sentier d'Abraham est connu comme étant un projet qui garantit un accès à des revenus complémentaires pour plusieurs familles autochtones. Pour être plus précis, ces compléments de revenus initient un début d'une autonomie financière. Ce projet a réussi à mobiliser les différents acteurs du territoire en les responsabilisant et en les impliquant dans la valorisation de leur propre territoire.

Le Sentier d'Abraham a encouragé les bénéficiaires à favoriser l'auto-entrepreneuriat ainsi qu'à valoriser leurs compétences dans le domaine touristique.

Ce projet, réalisé dans le cadre de la coopération décentralisée, a pour but de dynamiser le territoire et d'augmenter son attractivité de façon durable. Nous remarquons que les investissements mis en place par les différents acteurs du projet visaient une structuration durable de cet itinéraire culturel. Des efforts considérables ont été faits en termes d'amélioration du réseau d'hébergement et du renforcement des artisans et agriculteurs impliqués dans le projet dans le but de développer leur production et l'économie locale.

Figure 16 *Beneficiaires direct du projet*

- **8 employés de l'Association Masar Ibrahim al Khalil**
- **16 autorités locales** (Ministère du tourisme et des antiquités palestinien, 4 gouvernorats, 10 municipalités, 1 camp de réfugiés) : renforcement de compétences dans le développement touristique et la structuration de sentier, valorisation du patrimoine, organisation de marches sur le sentier et de réunions publiques
- **22 hébergeurs** (4 tentes bédouines, 6 guesthouses, 1 hébergement insolite et 11 familles d'accueil) : réhabilitation, équipements, formations, ateliers, marches...
- **15 salariés** des points d'information touristique du MOTA: formation à la promotion du Masar et marche sur le sentier
- **18 coopératives de femmes**: valorisation de leur savoir-faire et équipements, tissage des draps de lit Masar, repas et vente de produits locaux lors d'événements, formation à la gestion d'une coopérative, à l'hygiène alimentaire, en anglais...
- **21 guides certifiés**: deux premières promotion de guides de randonnée en Palestine
- **3 formateurs de guide**: formation à la formation de guides en France et en Palestine
- **1 formatrice aux hébergeurs et coopératives de femmes**
- **1 prestataire de location de VTT et guide de randonnée à VTT**
- **2 prestataires de location d'ânes et guide ânier**
- **18 tour-opérateurs** : commercialisation du sentier

Estimation de **22 ETP annuels** qui travaillent sur le Sentier d'Abraham



Source : note d'impact du sentier d'Abraham (voir annexe D)

En outre, plusieurs actions ont été intégrées dans le projet afin de prolonger son impact sur le territoire. En effet, l'inclusion des communautés pauvres dont les revenus sont limités peut garantir la prolongation de cette activité touristique sur le territoire. Plusieurs travaux ont été menés sur les portions passant dans les zones de ces communautés. Ensuite, le projet a complété ces travaux par le développement d'une offre de service proposée par ces communautés. Les membres de ces zones défavorisées ont été formés afin d'offrir des services et ont été professionnalisés ce qui a accru la satisfaction des touristes.

Figure 17 Bénéficiaires indirects du projet

- **200 membres des coopératives de femmes**
- **1 agence de communication** : design et impression des documents de promotion
- **1 agence de presse** : écriture d'articles sur le Masar
- **1 photographe** : réalisation de photos sur le sentier
- **1 consultant** : rédaction des panneaux d'information
- **1 ingénieur** : diagnostic et supervision des travaux de réhabilitation des hébergements
- **1 designer** : design de présentoirs de promotion
- **1 artisan local** : création de présentoirs de promotion en matériaux recyclés
- **Transports**: transport des voyageurs et des bagages
- **Restauration**
- **Commerces**: artisanat, souvenirs, alimentation, matériaux et équipements pour les hébergements, les coopératives de femmes, le ballage...
- **Constructeurs et ouvriers** : réhabilitation ou construction des hébergements du sentier
- Randonneurs locaux et internationaux



Vendeur de café à Shawawreh



Potier à Hébron

Source : note d'impact du sentier d'Abraham (voir annexe D)

Le projet du Sentier d'Abraham a pris en compte l'importance des flux touristiques pour avoir un retour sur les investissements et cela est clairement une condition importante de la pérennisation du projet. Il était donc important que l'offre et les services proposés soient bien élaborés et en accord avec les besoins des touristes qu'ils soient locaux ou étrangers. Des actions de sensibilisation au tourisme communautaire ont été appliquées pour sensibiliser la population locale, les opérateurs locaux et les partenaires dans ce type de tourisme.

1.1. Analyse de l'impact du projet au niveau du partenaire local :

Nous observons que le projet du Sentier d'Abraham a renforcé les compétences de l'Association Masar Ibrahim Al-Khalil. À travers les trois phases du projet, le MIAK a bénéficié d'études, d'analyses et d'expérience grâce à l'échange avec les autres partenaires français. Une expertise technique et des formations ont été proposées pour accompagner le MIAK dans la structuration du sentier par les autres partenaires français : Tetraktys et l'AFRAT. Ces formations visaient à développer les

compétences du MIAK pour aider les communautés locales à gérer le Sentier d'Abraham de manière autonome.

L'équipe du MIAK, suite à leur implication dans le projet, a pu développer plusieurs compétences professionnelles telles que la mise en place du projet touristique commençant par la phase du diagnostic et finissant par la commercialisation du produit.

1.2. Analyse des effets au niveau des communautés et autres acteurs

Le projet du Sentier d'Abraham a favorisé la cohésion sociale entre les différentes communautés palestiniennes. Suite à la réalisation de ce projet, des marches collectives intercommunautaires ont été organisées, ce qui a permis aux membres de communautés différentes d'échanger, de dialoguer et également de travailler en coopérant sur un projet commun.

Par ailleurs, les acteurs du tourisme travaillant dans ce projet ont été professionnalisés. Lors de l'entretien avec le directeur de l'Association MIAK, il indique que «le tourisme avant la coopération avec les Français avait une forme complètement différente dans mon esprit de ce qu'il est maintenant. C'est deux mondes différents. C'était que du tourisme de masse et de luxe mais maintenant c'est du tourisme alternatif qui apprécie l'homme et sa culture⁸³».

Le directeur et son équipe étaient formés pour acquérir plusieurs compétences :

- Comment développer le tourisme ?
- Quels sont les besoins des touristes et comment répondre à ces besoins ?
- Quels sont les services qui doivent être présentés ?
- Comment valoriser les ressources locales ?
- Comment développer un tourisme qui respecte l'environnement et l'homme ?
- Comment développer un tourisme communautaire ?

⁸³ M. George, le directeur de l'Association MIAK, compte rendu d'entretien du 27-07-2020. En annexe S

Tout d'abord, l'équipe du MIAK et les acteurs principaux palestiniens dans le projet étaient formés sur le développement du tourisme pendant 3-4 ans. Ensuite, ils donnaient des formations pour les partenaires, bénéficiaires, et le reste des associations qui souhaitent participer au projet.

Grâce à ces formations et l'expertise gagnée des Français, une forme de tourisme communautaire a pu voir le jour en Palestine. De plus, il y a maintenant des guides de randonnée palestiniens compétents au niveau du Moyen-Orient et qui donnent des formations dans d'autres pays tels que l'Arabie Saoudite.

Ce transfert de compétence contribue à un rôle plus efficace pour ces acteurs. Nous avons observé une perception basée sur une approche positive et active pour l'activité globale du projet. C'est-à-dire qu'il y a une vraie volonté de participation et d'implication dans le projet. Ces différents acteurs croient à l'importance du projet du Sentier d'Abraham pour leur territoire. Donc, une prise de conscience et de nouvelles pratiques ont été appliquées par ces acteurs nouvellement formés. Il y avait une participation forte durant les formations proposées par les Français et l'Association MIAK, ainsi qu'une demande réelle à prendre part à de nouvelles formations. Les enseignements retenus lors de ces formations ont été mis en pratique. Alaa a indiqué dans son entretien qu'il y a une très bonne coordination entre les différents acteurs, et que ceux-ci sont motivés plus par l'envie de montrer la richesse du paysage et de la culture palestinienne que par les retombées économiques. De ce fait, il n'existe pas de réelle compétition entre les acteurs du tourisme présents sur le Sentier d'Abraham. La majorité d'entre eux désirent simplement participer à ce projet contribuer à sa réussite⁸⁴.

1.3. Analyse des effets au niveau des collectivités françaises

Ce projet mis en place en coopération avec les collectivités locales palestiniennes et françaises a favorisé la coopération décentralisée avec des communes et des camps de réfugiés palestiniens sur le territoire. À travers cette relation établie sur le partenariat et l'échange entre les deux collectivités, les collectivités françaises ont bénéficié de

⁸⁴ M. Alaa, guide de randonnée de Naplouse, compte rendu d'entretien du 22-07-2020. En annexe T.

certaines retombées en France. Le projet du Sentier d'Abraham a donc généré du chiffre d'affaires pour des opérateurs économiques comme les agences de voyages, les tour-opérateurs et différents acteurs travaillant dans la communication.

Figure 18 Retombées économiques du projet en France

Retombées économiques		
BÉNÉFICIAIRES	ACTIVITÉ	RETOMBÉES
7 formateurs (guide de randonnée, guide touristique, guide ânier, hébergeur, réseau d'hébergeurs Gîte de France)	Formation des guides de randonnée et gestion d'itinéraires de randonnée, formation d'animateurs du patrimoine, formation de formateur hébergeur	Contrats à 17 365€
11 tour-opérateurs Terres d'Aventure, Allibert Trekking, Amazigh Trekking, Tailaroot, Arvel, Continent Insolite, Atalante, Nomade Aventure, Savatou, Point-Voyages, Terres Oubliées	Commercialisation du sentier	Chiffre d'affaires de plus de 700 000€ lié au Sentier d'Abraham
1 Comité des Œuvres Sociales, COS38	Commercialisation du sentier Programmation d'un ou deux voyages sur le sentier pour ses adhérents chaque année	Chiffre d'affaires de plus de 135 000€ lié au Sentier d'Abraham
1 imprimerie - Numéricopie à Villard de Lans	Impression des outils de communication en français	Contrat à 820€
1 traductrice	Traduction des outils de communication en français	Contrat à 3500€
1 évaluatrice	Evaluation technique intermédiaire et finale du programme	Contrats à 16200€
1 cabinet d'audit	Audit financier du programme	Contrat à 9500€
TOTAL		882 385€

Source : note d'impact du sentier d'Abraham (voir annexe D)

2. Le Sentier d'Abraham : Un projet multidimensionnel

Le Sentier d'Abraham est un projet pluridisciplinaire. Il favorise la coordination entre différents acteurs locaux et internationaux travaillant dans des domaines différents autour d'un projet et d'objectifs en commun.

Nous allons présenter l'impact de ce projet au niveau socioculturel, socioéconomique, politique, environnemental et spatial.

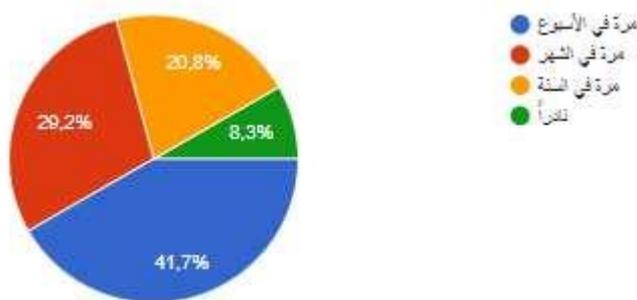
2.1. Au niveau socioculturel :

Le Sentier d'Abraham est un projet de structuration d'un itinéraire culturel de randonnée sur les territoires palestiniens. Marcher et traverser la Palestine à pied constitue une nouvelle activité pour la population locale, la randonnée n'étant pas rentrée dans les mœurs des Palestiniens. Ainsi, ce projet a réussi à changer cette

mentalité. Grâce à ce projet, les Palestiniens ont acquis la volonté d'aller découvrir leur territoire et de se familiariser avec les autres communautés qui habitent tout au long du chemin.

Selon les résultats du questionnaire distribué auprès des randonneurs palestiniens, nous pouvons remarquer que 41,7 % des répondants pratiquent la randonnée une fois par semaine, 29,2 % la pratiquent une fois par mois, 20,8 % pratiquent la randonnée une fois par an et 8,3 % pratiquent rarement cette activité :

Figure 19 La fréquence de la pratique de randonnée



De plus, le tourisme en zone rurale représente une activité nouvelle pour les Palestiniens. C'est une activité qui permet le développement d'une culture du service touristique au sein de certaines populations locales qui n'entraient pas habituellement dans le paysage touristique palestinien. Cette activité permet de renforcer et de valoriser l'identité culturelle de la population locale. Elle permet ainsi de valoriser les coutumes locales, l'identité et les spécificités régionales de cette population. Le tourisme en zone rurale favorise la rencontre de cultures différentes. En effet, la rencontre entre les touristes étrangers et les locaux contribue à un échange interculturel, ainsi qu'à la mise en valeur de la culture. À travers cet échange, les touristes étrangers partagent des éléments de leur culture et de leur vie quotidienne avec les locaux. Le projet du Sentier d'Abraham favorise donc l'échange autour de l'histoire, du patrimoine, de la culture et de l'identité entre les locaux et les étrangers.

2.2. Au niveau socio-économique :

Le projet du Sentier d'Abraham a favorisé la prise de conscience des Palestiniens de l'importance de l'activité touristique au niveau économique. L'activité touristique peut générer des retombées additionnelles aux revenus. De plus, le projet a aussi contribué à la diffusion de l'idée de l'importance du tourisme comme source d'emplois. Par conséquent, plusieurs personnes se sont lancées dans cette activité dont l'impact est considérable pour l'économie du pays. Nous trouvons des guides et des hébergeurs qui se sont investis dans le secteur touristique après avoir entendu parler du projet du Sentier d'Abraham. Dans certains cas, l'Association MIAK a encouragé ces investissements.

L'Association MIAK a aidé certains acteurs à faire leur premier pas dans le domaine touristique⁸⁵. Par exemple, l'Association MIAK a proposé à l'Association des activités pour les femmes à Jéricho, de consacrer une partie de leur association à construire un lieu d'accueil pour les groupes touristique qui viennent randonner sur le Sentier d'Abraham qui traverse des endroits proches de leur camps de réfugiés. Le conseil administratif de l'Association des activités des femmes a accepté cette proposition. Puis l'Association MIAK a financé l'Association des activités des femmes dans leurs activités pour aménager un espace pour accueillir les touristes. De plus, L'Association MIAK a proposé plusieurs formations dans plusieurs thématiques :

- Formation d'étiquette : comment accueillir les touristes et se comporter en leur présence ?
- Formation pour les équipements : quels sont les équipements nécessaires en lien avec les différents services proposés ?
- Formation sur les lieux historiques : quels sont les lieux historiques dans le camp d'Aqaba Al-Jabir et quelles sont les histoires de ces lieux ?

⁸⁵ Mme. Hanan, vice-présidente de l'Association des activités des femmes, compte rendu d'entretien du 22-07-2020. En annexe P.

D'ailleurs, l'Association MIAK a loué l'hôtel de Lamar depuis 2016 et elle se charge de l'administration et l'organisation des visites. À travers cet investissement beaucoup de gens ont trouvé un emploi. Ainsi, grâce à l'effort de l'Association MIAK des liens de business ont été établis entre des agences de voyages en Palestine et des agences françaises tels que les liens entre Hala Tours et Siraj avec les Français. En effet, ils organisent la visite des touristes et leur séjour⁸⁶.

Donc, le projet a créé des emplois et est une source de revenus pour des familles dans plusieurs villes. De plus, des petits acteurs économiques comme les supermarchés ont bénéficié de cet investissement. Le Sentier d'Abraham est bien réparti entre les villes et les villages palestiniens. C'est à chaque famille de développer une activité pour répondre aux besoins des randonneurs. La population locale profite de ce projet d'une manière égale et équitable contrairement à d'autres projets qui se concentrent sur la classe riche et les boutiques de souvenirs qui monopolisent le secteur du tourisme⁸⁷.

Ce projet a également attisé l'appétence des locaux pour la randonnée. C'est à force de voir des étrangers emprunter le Sentier d'Abraham les palestiniens commencent à pratiquer la randonnée à leur tour. Selon Tariq, le jeune touriste que nous avons interrogé, le Sentier d'Abraham a favorisé la pratique de la randonnée chez les jeunes palestiniens « les jeunes, souvent, ont envie d'aller dans un café et fumer la Shisha » selon lui. Mais, maintenant, ils forment des groupes de randonnée pour aller à la découverte de la nature, des monuments historiques et de l'histoire de leur pays. Pendant les balades sur le chemin, il a croisé plusieurs randonneurs qui appartenaient au mouvement (connais ton pays). C'est un mouvement qui encourage les Palestiniens à aller découvrir leur pays et ses richesses naturelles. D'après lui, les randonneurs ont des profils différents :

- Des sportifs
- Des familles
- Des couples
- Des jeunes

⁸⁶ M. Alaa, guide de randonnée de Naplouse, compte rendu d'entretien du 22-07-2020. En annexe T.

⁸⁷ M. Abed, directeur de l'hôtel Lamar, compte rendu d'entretien du 27-07-2020. En annexe Q.

Cette idée d'aller marcher et découvrir la nature n'était pas diffusée avant la mise en place de ce projet et la majorité des Palestiniens ne connaissaient pas eux-mêmes leur territoire. Ainsi, le Sentier d'Abraham a permis une valorisation du tourisme intérieur⁸⁸.

Par ailleurs, le développement des projets touristiques dans des zones marginalisées a facilité de cette frange la vie de la population locale. La mise en place d'infrastructures touristiques a amélioré les services de la vie courante tels que le transport, les communications, l'énergie et la santé. Le sentier d'Abraham a donc des retombées positives pour les communautés locales.

2.3. Au niveau environnemental :

Il est essentiel de parler de l'importance du tourisme comme moyen de sensibilisation à la préservation de l'environnement. Les activités touristiques encouragent la préservation de la nature et de sa diversité biologique à travers la gestion des déchets et le recyclage ainsi que par la sensibilisation à l'écologie, question peu abordée en Palestine.

2.4. Au niveau spatial :

Nous abordons ici l'importance de l'activité touristique comme moyen de développement territorial et d'aménagement du territoire. Le tourisme en zone rurale empêche l'exode de la population vers les grandes villes et favorise l'aménagement et le dynamisme des territoires ruraux.

De plus, il est important d'indiquer le rôle du projet du Sentier d'Abraham dans l'appropriation du territoire par les acteurs locaux. Le Sentier d'Abraham a permis un remodelage du territoire par ses acteurs locaux. Plusieurs services ont vu le jour grâce à ce projet via le développement d'infrastructures d'accueil, l'ouverture des voies d'accès et la création de zones d'activités. Le projet du Sentier d'Abraham a contribué également à la rénovation de plusieurs monuments historiques. 6 de 14 palais ont été rénovés grâce à ce projet. Le Sentier d'Abraham a particulièrement favorisé le

⁸⁸ M. Tariq, touriste palestinien, compte rendu d'entretien du 22-07-2020. Retranscription en annexe V.

tourisme à Araba grâce à ces rénovations⁸⁹. En résumé, le projet du Sentier d'Abraham permet une appropriation du territoire par les acteurs locaux qui à leur tour valorisent les ressources de leur territoire afin d'augmenter son attractivité et d'améliorer leur qualité de vie.

Cette mobilisation des différents acteurs locaux privés et publics travaillant dans tous les secteurs d'activités sur le territoire garantit l'efficacité du projet et le partage des compétences. Ces acteurs favorables au développement du tourisme sur leur territoire se sont mobilisés autour du projet du Sentier d'Abraham. Chacun s'est investi dans son domaine de compétence.

Quant aux communautés locales, l'Association MIAK les a impliquées dans le projet. En effet, la durabilité du projet repose sur l'inclusion de la population locale pour sa bonne réalisation. Nous observons que chacun des acteurs a un rôle important à jouer dans ce projet.

Dès la première phase du projet, l'Association MIAK s'est coordonnée avec la population locale. Cette coordination a consisté en premier lieu en une consultation des acteurs locaux présents sur le Sentier. Le fait que cette coordination ait été mise en place dès la première phase du projet dénote d'une réelle volonté d'inclure la population locale dans le cœur du processus de structuration de ce sentier. Ainsi l'équipe du MIAK a pu tracer l'itinéraire du sentier grâce à l'expérience et à la maîtrise du territoire de cette population locale⁹⁰.

Ensuite, le projet a permis de former des guides accompagnateurs pour les randonneurs sur le sentier, des hébergeurs de communauté bédouine et des coopératives de producteurs pour la fourniture des repas et de spécialités artisanales. Ces différentes formations ont aidé ces acteurs à acquérir des compétences durables dans leur domaine de travail. Le projet a donc proposé plusieurs formations pour

⁸⁹ M. Saed, guide de randonnée à Araba, compte rendu d'entretien du 22-07-2020. En annexe R.

⁹⁰ M. Alaa, guide de randonnée de Naplouse, compte rendu d'entretien du 22-07-2020. Retranscription en annexe T.

renforcer l'implication des acteurs locaux. Suite à ces formations, ces acteurs ont gagné une qualification et ont pu eux-mêmes être vecteurs de ces savoirs et compétences auprès d'autres membres de la communauté.

Dans ce chapitre, suite à l'analyse et à la présentation des résultats trouvés, nous pouvons donc confirmer notre première hypothèse de recherche : le sentier d'Abraham constitue un levier de développement local.

Chapitre 2 : Le Sentier d'Abraham, un itinéraire basé sur l'échange et le dialogue

En analysant le projet du Sentier d'Abraham, nous avons pu observer des éléments et des réalités en lien avec notre deuxième hypothèse de recherche. Nous tenterons de faire une ébauche d'analyse quant à la pertinence de cette hypothèse.

1. Un itinéraire permettant l'entrecroisement des cultures

Le Sentier d'Abraham est un itinéraire de randonnée qui permet d'avoir un lien concret avec la nature, les sites patrimoniaux traversés, les communautés locales et ses habitants. Ce rapport privilégié avec les locaux permet de découvrir le pays et son histoire par ses habitants. Dans ce sentier s'entrecroisent habilement culture, patrimoine, nature et marche à pied.

L'échange interculturel et le dialogue sont au cœur de ce sentier :

« En séjournant au Lamar Guesthouse, j'ai pu non seulement passer la nuit dans un lieu confortable mais j'ai eu aussi la chance de rencontrer de nouvelles personnes, de vivre l'hospitalité palestinienne et d'en découvrir davantage sur la culture si riche et le patrimoine de ce pays que j'ai visité⁹¹ ».

1.1. Appropriation et partage de culture

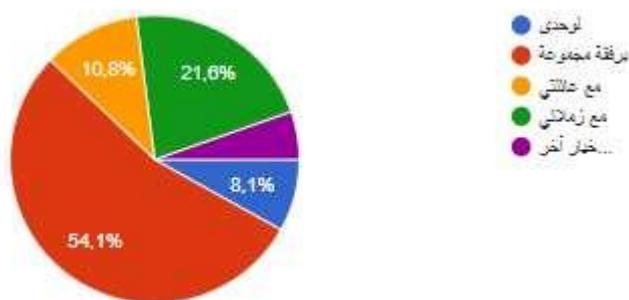
Cet itinéraire culturel permet aux locaux de partager avec les touristes et les autres communautés locales leur culture riche de multiples éléments : vie bédouine, religions, mets culinaires, tenues et autres traditions.

Le projet du Sentier d'Abraham permet aux Palestiniens de découvrir leur propre pays et ses richesses. À travers la randonnée sur le Sentier d'Abraham les membres de communautés différentes se rencontrent et apprennent des éléments culturels qu'ils ne connaissaient forcément pas avant cet échange. Ainsi, nous assistons à des initiatives

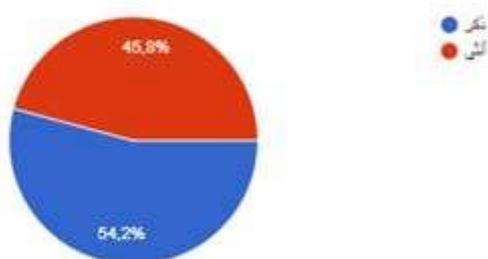
⁹¹ Masar Ibrahim Al Kahlil. *Mon voyage à Hébron et au lamar guesthouse* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.masaribrahim.ps/fr/2018/11/16/mon-voyage-a-hebron-et-au-lamar-guesthouse/> (Consulté le 15 août 2020)

locales pour former des groupes de randonnée et de marche. Ces initiatives visent à encourager les locaux à prendre conscience de la beauté et de la richesse de leur territoire. Les résultats du questionnaire distribué auprès des randonneurs palestiniens indiquent que plus de la moitié des répondants pratiquent la randonnée au sein d'un groupe 54,1 %, 10,8 % partent en famille et 21,6 % avec des collègues :

Figure 20 La pratique de randonnée



Il nous semblait important d'indiquer que 54,2 % des répondants étaient de sexe masculin :



En effet, suite à notre analyse de questionnaire et entretien, nous avons remarqué que la pratique de la randonnée est plus répandue chez les garçons que les filles. Selon le directeur de Lamar, lors de l'entretien, cela s'explique par des raisons culturelles. Par exemple, pour les filles, il est difficile qu'elles assistent à une telle activité. Certains parents ne vont pas accepter qu'elles sortent avec un groupe en dehors du cadre de travail ou des études⁹².

Suite à l'appropriation du territoire vient l'importance de l'échange. Quand nous connaissons mieux notre territoire, il est plus facile de le présenter et d'en parler aux

⁹² M. Abed, directeur de l'hôtel Lamar, compte rendu d'entretien du 27-07-2020. En annexe Q

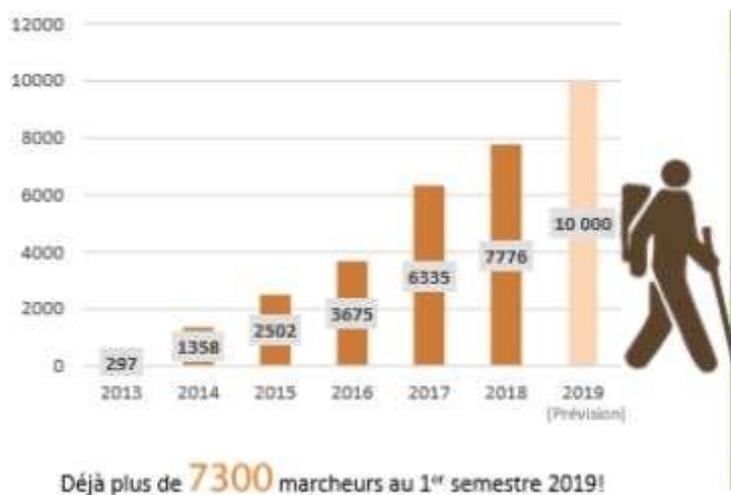
autres. Donc, un autre effet important du projet est la possibilité qu'il donne aux locaux de faire connaître leur territoire, leur culture et ses richesses avec le monde.

De plus, le fait de partager des éléments de la vie quotidienne et surtout des éléments en lien avec le conflit politique avec les touristes permet parfois une protection pour la population locale. Par exemple, le Sentier d'Abraham traverse des zones proches de Jérusalem dont la communauté bédouine subit depuis ces dernières années des destructions et des démolitions de leurs habitations. Dans ce cas, la présence des touristes locaux et surtout internationaux, offre une protection contre ces actes belliqueux.

1.2. Dialogue interculturel entre locaux et étrangers

Le projet du Sentier d'Abraham propose une expérience culturelle importante pour les locaux et leurs hôtes, ainsi que pour l'ensemble des acteurs du projet.

Figure 21 la fréquentation du Sentier d'Abraham



Source : note d'impact du sentier d'Abraham (voir annexe D)

1.2.1. Une source d'échange interculturel

Le projet du Sentier d'Abraham propose aux touristes des pratiques et des outils qui favorisent l'échange interculturel et la rencontre entre eux et les locaux.

Il propose des séjours chez l'habitant dans son propre domicile ce qui permet aux touristes de découvrir la culture palestinienne en l'expérimentant directement. Ils auront donc l'opportunité de partager les repas et les activités quotidiennes avec les locaux. Aussi, ces familles d'accueil peuvent proposer aux visiteurs de participer à la cuisine et à d'autres activités domestiques.

À travers ce moment de partage, les locaux et les touristes échangent entre eux sur plusieurs thématiques dont les plus courantes sont :

- La culture
- Le patrimoine
- La situation politique
- La topographie diversifiée

Les touristes sont souvent curieux. Ils sont intéressés par la population locale, leur culture et leur mode de vie au sein d'un conflit politique marquant l'histoire du monde. Ils posent donc souvent des questions concernant les traditions en lien avec la naissance, le mariage, les vêtements traditionnels, les habitudes culinaires. Il y a une partie importante des touristes qui s'intéressent à la place des femmes dans la société palestinienne et pour mieux comprendre cela ils choisissent de randonner sur le sentier avec une guide féminine. D'autres s'intéressent plus à la situation politique et viennent étudier le conflit israélo-palestinien pour des raisons personnelles et parfois scientifiques.

Au retour, le rôle des locaux en contact avec ces touristes consiste à répondre à leurs différents questionnements, en prenant compte le contexte historique, culturel, politique de ces sujets. Ces moments d'échange permettent aux touristes d'expliquer leur point de vue, les stéréotypes qu'ils avaient sur la Palestine et son peuple avant de faire cette expérience. D'ailleurs, des comparaisons sont faites entre la culture palestinienne et la culture de pays d'origine de ces touristes. Les touristes, souvent, partagent des éléments de leur propre culture avec les locaux en faisant la comparaison avec leurs traditions. Certains essayent de faire apprendre des phrases et des mots de leur langue maternelle aux locaux.

Par ailleurs, le fait que les guides de randonnée sur le sentier soient des autochtones permet une transmission fluide de la culture locale basée sur une bonne appropriation de cette culture suite aux différentes formations proposées par les acteurs du projet. En fait, grâce à ces formations, la transmission de la culture se déroule sans risque de déformation que ce soit volontaire ou non.

Nous avons observé que les touristes apprécient d'être guidés par des locaux. Selon eux, c'est un privilège d'avoir la chance de découvrir le territoire, sa culture et ses traditions par un contact direct avec ses habitants « la grande satisfaction de ce voyage est surtout liée à la relation avec le guide qui a su transmettre et expliquer le contexte et le mode de vie de son peuple palestinien. Bravo à lui et à son professionnalisme ⁹³ ».

Suite à notre analyse des avis des touristes, nous remarquons qu'il y a un haut niveau de satisfaction de ces visiteurs. Cette satisfaction se traduit par une fidélisation. Plusieurs voyageurs ont parcouru le sentier sur plusieurs années. Aussi, la satisfaction se traduit par la recommandation du sentier auprès d'amis et des membres de la famille.

« Merveilleux. Le premier constat est que l'on ne peut pas s'attendre à ce que l'on va voir, vivre, partager lors de ce séjour. On en revient avec un enchérissement culturel, une carte SD remplie de magnifiques photos de paysages et de notre groupe de marche, de très belles rencontres avec une mention spéciale à notre guide touchante et attentionnée Shorouk et surtout le choc de la découverte de la situation et du quotidien des habitants de la région. Une très belle aventure que nous poursuivrons certainement sur une autre portion du sentier⁹⁴ »

Par ailleurs, cette dimension d'échange interculturel n'était pas uniquement présente entre les touristes et les locaux. Il était aussi présent au sein des acteurs de la coopération décentralisée. Nous avons présenté les différents acteurs du projet dans la deuxième partie de ce mémoire. Ce projet a été mis en place suite à l'effort de plusieurs acteurs locaux, nationaux et internationaux.

⁹³ Point Voyages. Palestine — Le Sentier d'Abraham — En 8 jour [en ligne]. Disponible sur <https://www.point-voyages.com/fr/product/point-voyages-palestine-le-sentier-d-abraham-en-8-jours-649.html> (Consulté le 16 août 2020)

⁹⁴ Idem

Plusieurs formations ont été effectuées pour accompagner les acteurs locaux et les professionnaliser. Ces formations étaient construites à l'aide d'experts français et certaines d'entre elles se déroulaient en France. Ces rencontres et ces voyages réciproques entre les acteurs palestiniens et français ont favorisé l'échange interculturel entre eux. Les acteurs ont établi de solides relations non seulement de travail mais aussi d'amitié.

Lors de l'entretien avec le directeur de l'Association MIAK, George indique que « ce n'est pas juste une relation de travail. Les liens qui nous lient, c'est des liens d'amitié solide. On se consulte, on échange, on travaille ensemble. Ce lien fort nous a permis de bien élaborer le projet et de décider ensemble à chaque étape. Souvent c'est difficile de coordonner plusieurs acteurs autour d'un projet commun, mais ce n'était pas compliqué pour nous ».

1.2.2. Un moyen de déconstruction des préjugés

Le Sentier d'Abraham contribue à la déconstruction des préjugés que les touristes ont de la Palestine et de sa population. Les retours des touristes sur les sites des agences de voyages confirment ce rôle du projet. Les touristes rentrent de cette expérience avec une compréhension claire du conflit israélo-palestinien. Plusieurs touristes expliquent aux guides de randonnée et aux autres professionnels du tourisme qu'ils avaient une image différente de la Palestine après le voyage.

La majorité des touristes avaient une certaine appréhension avant de venir en Palestine à cause de ce qu'ils voyaient dans les médias. De plus, à l'aéroport de Ben Gourion (Tel-Aviv), les soldats israéliens leur transmettent de fausses informations et des préjugés du type : « les Palestiniens sont des tueurs et des voleurs » mais une fois sur place et après l'expérience de la Palestine, ces mêmes touristes changent d'avis⁹⁵.

⁹⁵ M. Abed, directeur de l'hôtel Lamar, compte rendu d'entretien du 27-07-2020. Retranscription en annexe Q.

La raison de cette image a été évoquée lors de l'entretien avec M. Saed. Selon lui, cette image négative et beaucoup de préjugés de la Palestine sont principalement dus aux paroles des soldats israéliens et des employés de l'aéroport de Ben Gourion. Ils racontent des mensonges pour terrifier les touristes et les dissuader de venir en Cisjordanie « vous pouvez être tué », « vous pouvez être kidnappé par les Palestiniens » et « ce n'est pas un endroit sûr ». Par exemple, un touriste a raconté à Saed que sa femme pensait qu'il n'allait jamais rentrer indemne de son voyage en Palestine⁹⁶ !

Ces touristes croyaient que la Palestine était une destination dangereuse, et particulièrement pour les touristes, mais grâce à l'expérience proposée par le Sentier d'Abraham de marcher à la rencontre des Palestiniens dans leur territoire, ils ont pu changer ce regard. Pour eux, la Palestine ne représente plus l'image de guerre et de conflit. Elle représente désormais une destination culturelle riche et diversifiée.

« La soirée passée dans la famille à Hébron restera un des moments les plus marquants du voyage. Les échanges avec les adultes et les enfants nous montrent une toute autre réalité que celle vue aux infos. Un beau pays et des gens attachants. Un grand merci aussi à Wasef, notre guide passionné et passionnant, de nous avoir éclairés sur la situation complexe qui règne dans la région⁹⁷ »

Par ailleurs, le fait de comprendre la situation politique complexe de la Palestine permet aux touristes de mesurer les conséquences de cette situation sur les Palestiniens et, parfois, les encourage à se mobiliser pour aider ce peuple.

Le projet a donc permis un changement des mentalités et une ouverture sur le monde non seulement pour les touristes, mais aussi pour les locaux. Certains locaux hésitaient à s'engager dans le projet surtout dans le cas de certaines familles d'accueil. Accueillir des étrangers qui ne parlent pas leur langue maternelle semblait inquiétant. Mais grâce à cette expérience, ils ont pu dépasser cette inquiétude et construire des

⁹⁶ M. Saed, guide de randonnée à Araba, compte rendu d'entretien du 22-07-2020. Re transcription en annexe R.

⁹⁷ Terdav. *Le sentier d'Abraham [en ligne]*, Disponible sur <https://www.terdav.com/ps-palestine/tp-circuit-accompagne/at-randonnee/pal002--sentier-abraham#avis> (Consulté le 17 août 2020)

liens d'amitié avec leurs invités. Lors de l'entretien avec l'Association des activités des femmes à Aqaba Jaber, la directrice a décrit le lien avec les touristes en disant que celui-ci n'est pas un lien de bénéficiaire et utilisateurs mais est plus grand que ça. C'est un lien entre citoyens du monde et amis. L'équipe partage des moments avec les touristes, des repas et des photos. Le contact reste entre eux même après le voyage et certains touristes jusqu'à ce jour. Par exemple, l'an dernier, un touriste a conseillé un membre de sa famille de voyager en Palestine et de séjourner chez l'Association et il est venu avec la photo de l'équipe et des cadeaux. L'équipe s'est rendu compte que les relations ne sont pas superficielles, elles sont solides et honnêtes.

Par ailleurs, grâce au projet du Sentier d'Abraham, les locaux se sont habitués à la présence des touristes. Lors de l'entretien avec Alaa, le guide de Naplouse, il a indiqué que dans certains endroits c'était très compliqué de se balader. Il dit « moi personnellement, je sortais pour découvrir les paysages et les villages palestiniens. Dans certains villages, les locaux n'avaient pas l'habitude de voir des personnes à vélo et donc il pensait que j'étais un touriste. Ils me montraient leur mécontentement que je sois là... quand ils apprennent que je suis palestinien, ils me posent quelques questions et ils se rassurent. J'ai pu me mettre dans la peau des touristes et voir les choses de leur façon. Suite à l'échange avec les locaux, ils se sont habitués à ma présence ».

De plus, certains locaux jetaient des pierres sur Alaa lors qu'il conduisait son vélo. Le jet des pierres était accompagné avec des insultes. Mais, il indique qu'il y a un grand changement de mentalité chez ces communautés. Ils ont fini par accepter les touristes et actuellement, ils sont même réputés pour leur grande hospitalité. À présent, ils montrent un grand intérêt pour les touristes. L'Association MIAK a fait beaucoup d'effort pour leur expliquer l'importance de la présence des touristes pour dynamiser le territoire et le commerce⁹⁸.

⁹⁸ M. Alaa, guide de randonnée de Naplouse, compte rendu d'entretien du 22-07-2020. Retranscription en annexe T.

Tariq nous a raconté qu'il avait personnellement l'image de touristes comme étant des personnes riches et qui aiment dépenser leur argent. Mais suite à ses échanges avec eux, il a pu changer cette image faussée qu'il avait des touristes. Il a appris de certains d'entre eux qu'ils travaillaient parfois pendant une longue durée pour pouvoir voyager et découvrir d'autres pays pendant quelques jours. Grâce à eux, il a appris comment économiser l'argent et être raisonnable dans les dépenses. De plus, il a appris comment gérer bien son temps et son programme de la journée⁹⁹.

1.3. Cohésion sociale au sein des communautés palestiniennes

Le projet du Sentier d'Abraham a assuré une meilleure cohésion sociale à travers l'échange créée entre des personnes de communautés différentes. Ce projet a permis à différents acteurs de se mobiliser et de se fédérer autour d'un projet commun. Il a permis aux communautés différentes représentées par des collectivités locales, des guides, des hébergeurs, des coopératives des femmes, des tour-opérateurs, des familles d'accueil et des randonneurs de se réunir et de travailler ensemble :

« C'était génial de rencontrer des femmes venant d'autres villages. Je leur ai montré mon hébergement et mes mu'ajanat (pâtisserie) sur ma page Facebook. Nous faisons des choses différemment mais finalement nous sommes pareilles. » Sonia Najjar, hébergeur du Sentier d'Abraham¹⁰⁰ »

Cette cohésion a été favorisée par la rencontre et les activités organisées sur le sentier telles que les formations, les ateliers, les séminaires et les marches.

Le projet du Sentier d'Abraham renforce les liens entre les différents socioprofessionnels au sein d'une même communauté ou venant de communautés différentes. Les socioprofessionnels s'organisent entre eux pour garantir l'efficacité de leur offre. Ils se consultent et s'entraident, car suite aux différentes formations ils se sont rendu compte de l'importance de la coordination comme moyen d'enrichissement mutuel au niveau professionnel et personnel.

⁹⁹ M. Tariq, touriste palestinien, compte rendu d'entretien du 22-07-2020. Retranscription en annexe V.

¹⁰⁰ Idem

D'autres liens ont été établis entre ces différents acteurs. Ils s'organisent entre eux non seulement pour le travail, mais pour organiser des marches ensemble et tisser des liens d'amitié durable.

Suite aux résultats présentés, nous avons pu confirmer notre deuxième hypothèse. Le projet du Sentier d'Abraham constitue une vraie source d'échange interculturel entre les locaux et les étrangers. Il a permis aux locaux de s'approprier leur culture et ensuite de la transmettre et de la partager avec leurs invités. De plus, il a favorisé le dialogue interculturel au niveau des acteurs du projet dans son ensemble et ainsi au niveau de peuples différents (français et palestiniens).

Nous avons pu donc confirmer les deux hypothèses de recherche. Le projet du Sentier d'Abraham représente un levier de développement local et un instrument d'échange interculturel.

Par ailleurs, à travers l'analyse et l'étude de ce projet, nous avons observé quelques dysfonctionnements dans le projet que nous souhaitons évoquer.

2. Le bilan des limites observées dans le projet :

2.1. Un manque d'appropriation du projet par la population locale :

2.1.1. La pratique limitée de la randonnée

Suite à l'analyse que nous avons effectuée, nous avons remarqué un manque d'appropriation du projet du Sentier d'Abraham par une frange de la population locale. Du fait, notamment, que la balade à pied n'est pas une pratique assez répandue chez les Palestiniens. L'idée d'aller sortir et se balader dans la nature n'est pas beaucoup acceptée. Ce type de sport n'est pas beaucoup pratiqué par les Palestiniens. Lors de l'entretien avec Saed, il nous a indiqué que certains Palestiniens le prenaient pour un fou quand il sortait pour marcher et découvrir les villes et la montagne à pied.

Certains même se moquaient de lui¹⁰¹. Récemment, nous remarquons une tendance vers ce type de sport et l'organisation de groupes de randonnée pour partir à la découverte de la nature et de la culture, mais malgré cela il reste un nombre limité de Palestiniens qui pratiquent ce type de sport. Cette pratique de la randonnée est limitée par plusieurs raisons :

- 1- Un manque de sensibilisation à l'importance de la randonnée comme sport de nature
- 2- Une tendance très forte vers les autres types du sport comme la pratique du basketball, du football et de la course ;
- 3- La peur d'aller pratiquer la randonnée et se balader en montagne à cause du contexte politique complexe en Palestine. L'image de la montagne est toujours liée dans l'esprit des Palestiniens au soldat armé dans les miradors de sécurité au sommet de la montagne. La montagne était toujours liée au sentiment de peur et d'insécurité.

2.1.2. La situation économique compliquée

La situation économique difficile et les revenus très bas jouent un rôle important qui empêche les locaux de randonner sur le sentier. En effet, ils travaillent toute la semaine pour gagner leur vie et même ceux qui gagnent bien leur vie font beaucoup d'heures par semaine et donc ils ont besoin de se reposer durant le week-end et une telle activité peut être fatigante et chronophage. Ainsi, ils n'auront pas forcément envie de pratiquer la randonnée dans leur jour de repos.

2.1.3. L'accroissement de styles de vie de plus en plus sédentaire

Le style de vie des individus est de plus en plus marqué par les révolutions technologiques, informatiques et de transport. Ce style de vie nécessite de moins en moins d'effort et d'énergie chez les individus. Nous remarquons qu'une stimulation physique est devenue nécessaire dans ces conditions.

¹⁰¹ M. Saed, guide de randonnée à Araba, compte rendu d'entretien du 22-07-2020. En annexe R

2.1.4. La mauvaise interprétation du projet

Les citoyens palestiniens ne sont pas suffisamment informés par rapport au projet du Sentier d'Abraham. Ils ne disposent pas assez d'informations concernant les objectifs du projet, les acteurs du projet, les partenaires et surtout la source de financement. La situation politique en Palestine fait que les citoyens s'inquiètent beaucoup par rapport au financement et aux demandes des bailleurs de fonds au retour de leurs investissements. La réaction des Palestiniens envers les projets financés par des pays étrangers est souvent remplie d'un sentiment de méfiance et de peur, car ils appréhendent des obligations découlant de ces projets.

Par ailleurs, le fait de voir des randonneurs étrangers sur le sentier parlant une langue que les citoyens palestiniens ne comprennent pas augmente les doutes qu'ils ont envers ces groupes de touristes. Pour expliquer ce sentiment, il faut savoir que les Palestiniens subissent toujours des attaques par les colons israéliens sur leurs habitations. Récemment, dans cette période de crise sanitaire, du 1^{er} au 31 juillet, au moins 16 attaques de colons israéliens sur les maisons et les voitures des Palestiniens ont été recensées par Mondoweiss. Ces attaques sont 78 % plus élevées que d'habitude durant la crise¹⁰². Cette réalité oblige les Palestiniens à être dans une protection excessive d'eux même. Donc, nous voyons que des fois les Palestiniens interrogent les guides de randonnée sur l'origine des touristes dans leurs groupes et parfois ils vandalisent le balisage du sentier.

Lors de l'entretien avec l'ancien directeur de Lamar, cette question a été évoquée. Selon lui, le peuple palestinien croit dans la théorie du complot et malheureusement beaucoup de gens ne font même pas d'effort pour vérifier les mauvaises informations. Ils entendent des rumeurs et la transmettent sans vérifier la source ou chercher à connaître la vérité. Par exemple, quand il assistait à des sorties pour redessiner le balisage et lorsqu'il faisait son travail plusieurs personnes passaient et lançaient des accusations envers lui et son groupe « vous balisez pour donner le terrain aux

¹⁰² Agence Media Palestine. *Attaques de colons en hausse de 78 % depuis le début de la pandémie [en ligne]*. Disponible sur <https://agencemediapalestine.fr/blog/2020/04/13/attaques-de-colons-en-hausse-de-78-pour-cent-depuis-le-debut-de-la-pandemie/>. (Consulté le 16 août 2020)

Israéliens » et « votre projet est sûrement en lien avec le plan d'annexe » et malheureusement ces paroles sortent de personnes qui sont considérées comme étant éduquées et occupant de bons postes dans la société palestinienne. Le directeur trouve que les Palestiniens lient tout à l'occupation et à la situation politique. Mais sachant que d'autres locaux viennent pour poser des questions et apprendre sur le projet du Sentier d'Abraham et ils étaient compréhensifs que le balisage sert à aider les habitants et les touristes à ne pas se perdre.

2.2. Une dépendance à la clientèle internationale

Il y a une forte dépendance à la clientèle internationale. La majorité des randonneurs viennent de l'étranger. Dans ce contexte, la réussite du projet dépend de l'arrivée de ces touristes sur le territoire palestinien et donc dans les situations d'instabilité le projet peut difficilement fonctionner. En effet, actuellement avec la crise du COVID 19 et la fermeture des frontières par Israël, la situation du tourisme est catastrophique. Ils n'arrivent plus des touristes étrangers en Palestine. Ceci a des effets considérables sur l'activité touristique en Palestine en générale et sur l'activité touristique de randonnée sur le Sentier d'Abraham. Donc, nous constatons une baisse des retombées économiques notable et un arrêt des activités tout au long du sentier.

2.3. Une capacité limitée de compétence linguistique :

Suite au travail d'analyse, nous avons observé une capacité parfois limitée des prestataires existant sur le sentier. Par cela, nous voulons dire que les compétences linguistiques de certains prestataires ne sont pas assez maîtrisées : guides de randonnée et employés dans le secteur d'hébergement. Leur niveau de maîtrise des langues étrangères telles que l'anglais et le français ne sont pas assez avancés. Ceci pose un problème dans la communication avec les groupes de touristes et donc il diminuera les chances d'échange et de dialogue entre eux.

« C'est bien dommage que la famille qui nous a accueillis à Beni Naïm ne parle pas anglais. L'hôtesse a fait le maximum pour que

nous ne manquions de rien mais nous n'avons pas pu communiquer¹⁰³ ».

2.4. Une vision économique de développement local

Dans la première partie de ce mémoire, nous avons présenté une réflexion autour du concept du développement local et le sens que l'on veut lui donner. Nous avons remarqué que lorsque nous évoquons le concept de développement local les interprétations de cette notion étaient toujours liées à sa dimension économique. La majorité des interrogées placent les apports économiques de ce projet au cœur des réponses en lien avec le développement local. Donc, un amalgame est fait entre la notion de croissance et celle de développement local.

2.5. Un phénomène de folklorisation

Suite à notre analyse, nous avons pu déduire que chez certaines communautés existe un certain type de folklorisation. Certaines communautés semblent faire une mise en scène de la culture palestinienne. Elles procèdent en sélectionnant des particularismes culturels afin de faire une promotion touristique. Donc, elles ne représentent pas la réalité à travers leurs activités culturelles. Il s'agit de fabriquer des éléments culturels pour faire croire que c'est de l'authenticité. Lors de l'entretien avec le touriste étranger, le touriste note une certaine folklorisation de la culture bédouine lors de ses contacts avec celle-ci. Les échanges étaient plus limités avec les Bédouins du fait que ceux-ci avaient déjà une certaine « habitude » du tourisme et d'une pratique professionnelle de l'accueil des touristes occidentaux, ce qui amène une distance entre le vécu réel des Bédouins et leurs structures d'accueil touristique¹⁰⁴.

¹⁰³ Terdav. *Le sentier d'Abraham [en ligne]*, Disponible sur <https://www.terdav.com/ps-palestine/tp-circuit-accompagne/at-randonnee/pal002--sentier-abraham#avis> (Consulté le 17 août 2020)

¹⁰⁴ Mme Claire, touriste sur le Sentier d'Abraham, compte rendu d'entretien du 05-08-2020. En annexe U

Figure 22 Une touriste dans une tente bédouine à côté de Jéricho



Source : Masar Ibrahim Al-Khalil <https://masaribrahim.ps/fr/dans-la-presse/> (Consulté le 17 août 2020)

2.6. Une dimension politique

Nous avons observé que les collectivités palestiniennes ne sont pas assez impliquées dans le projet malgré leurs connaissances du projet et bien qu'elles voient l'intérêt du projet. Elles ne sont pas suffisamment investies comme les collectivités françaises ou les autres acteurs du projet.

Chapitre 3 : Les recommandations

Les recommandations suivantes sont basées sur les informations récoltées lors des entretiens avec les différentes parties prenantes, l'étude des documents et l'échange avec la structure de stage.

Elles ont donc vocation à être prises comme des suggestions d'amélioration, qui sont à discuter, prioriser et, pour celles jugées pertinentes, mises en œuvre par les acteurs du projet.

1. Recommandations en lien avec la population locale

1.1. Promouvoir une culture axée sur l'importance de la randonnée comme activité physique et sportive¹⁰⁵

La pratique des activités physiques et sportives, dont la randonnée, favorise une bonne santé. C'est un moyen efficace de lutte contre la fatigue et le stress, ainsi qu'un moyen important de prévention de maladies bénignes. Elle permet également d'augmenter l'espérance de vie et d'améliorer la qualité de celle-ci.

L'activité physique et sportive a des bienfaits sur plusieurs niveaux :

- Sur la santé :

Les activités physiques et sportives contribuent à la diminution des risques de maladies cardio-vasculaires et d'hypertension artérielle. Elles diminuent la chance d'être touché par plusieurs maladies, dont certains cancers, diabète et ostéoporose. Elles aident également à limiter le taux de graisse et la prise de poids.

- Sur la condition physique :

Au niveau physique, la pratique d'une activité sportive :

¹⁰⁵ Sources : Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative + ENNS 2006-2007 + « Prescription des activités physiques : en prévention et en thérapeutique » Frédéric Depiesse

« augmente la force musculaire, améliore la souplesse, l'équilibre et la coordination, les fonctions cardiaques et respiratoires, freine le déclin de la plupart des capacités fonctionnelles, limite les courbatures et les douleurs, aide à lutter contre le mal de dos, permet de se sentir plus énergique, moins fatigué et de rester physiquement plus autonome avec l'âge¹⁰⁶ ».

- Sur la qualité de vie :

Il ne faut pas ignorer l'importance d'une activité physique et sportive sur l'état mental et psychologique de l'homme. Pour préciser, une telle activité contribue à limiter la dépression et l'anxiété. Elle permet ainsi de diminuer le stress et de se relaxer et d'avoir une bonne qualité de sommeil. Par ailleurs, les activités sportives et physiques favorisent l'intégration sociale et les rencontres entre ceux que les pratiquent.¹⁰⁷

La promotion de la randonnée comme activité physique et sportive peut s'effectuer en plusieurs actions :

- Recensement des besoins et sollicitations des citoyens :

Il est important de connaître les besoins des citoyens, leur comportement et leur mode de vie afin de trouver le moyen le plus approprié pour les sensibiliser sur l'activité physique. Afin d'atteindre cet objectif, nous pouvons proposer des questionnaires, des interventions et des débats évoquant les besoins des citoyens.

Ce travail peut se réaliser en partenariat avec des institutions scolaires : les écoles, les universités ainsi qu'avec des services municipaux.

- Implication des acteurs multiples dans la société

La mise en place d'une campagne de sensibilisation pour l'importance du sport sur la santé peut être plus efficace et largement diffusée dans le cas où nous mobilisons

¹⁰⁶ Idem

¹⁰⁷ Idem

plusieurs acteurs tels que les élus, les décideurs, les organisations de la société civile et les médecins.

- Mobilisation de la famille :

Il nous semble important de mobiliser les familles pour réaliser notre objectif. En effet, la famille dans la société palestinienne a un poids considérable dans la vie des individus. Elle sert comme un moyen qui forme les caractères et façonne la culture de ses membres. Donc, il est indispensable de les intégrer et informer sur l'importance des activités physiques et sportives et les sensibiliser à l'activité de la randonnée. Aussi, pourquoi ne pas les impliquer dans l'organisation des groupes de randonnée et des sorties sportives dans les week-ends ?

1.2. Renforcer l'appropriation du projet : cibler les locaux

Il est indispensable de renforcer l'appropriation du projet par la population locale. Ceci peut se réaliser à travers une meilleure circulation de l'information concernant le projet. C'est-à-dire, mettre la population locale au courant du projet, ses acteurs, ses partenaires, ses sources de financement, ses objectifs, ses apports, et même ses limites et essayer de les impliquer pour trouver de nouvelles idées pour dépasser ces limites. La population locale maîtrise son territoire et connaît donc les points à améliorer. Elle représente donc une source importante d'information.

Nous pouvons les mobiliser à travers l'organisation de réunions dans les salles de réunions appartenant aux municipalités et conseils de village. Cet échange peut enrichir le projet et contribuer à sa réussite. Par ailleurs, le fait d'impliquer les citoyens peut aider à mettre fin à la mauvaise interprétation et à la méfiance envers le projet par les citoyens. Cette action est détaillée en Annexe S.

Parmi les actions qui peuvent être mises en œuvre, il y a le changement de la carte du Sentier d'Abraham. En effet, la carte crée une confusion dans l'esprit des palestiniens, car elle représente que la Cisjordanie sans la bande de Gaza ce qui peut apparaître comme étant un parti pris politique sur le conflit israélo-palestinien.

1.3. Sensibiliser les citoyens à la préservation des itinéraires de randonnée

Suite à l'étape de l'appropriation du projet, il est important de sensibiliser les citoyens à l'importance de la préservation des itinéraires de randonnée. Il est obligatoire de fournir un bon balisage pour garantir le déroulement de l'activité de randonnée dans de bonnes conditions. Il faut sensibiliser les citoyens à préserver le balisage et à éviter sa détérioration. Nous pouvons les impliquer également dans la surveillance des sentiers passant à côté de leur maison et aussi les former pour améliorer la qualité du balisage dans le cas où le balisage n'est plus visible et où il faudrait le redessiner.

1.4. Marketing du sentier :

Une campagne de marketing nous semble être un outil indispensable pour commercialiser le sentier et lui donner plus de visibilité en Palestine comme à l'étranger. Nous pensons que la réalisation d'un dossier de presse peut nous aider à gagner cette visibilité. Cette action est détaillée en Annexe Q.

L'organisation des réunions dans les villes et l'implication des collectivités locales palestiniennes dans cette action est importante. Les collectivités peuvent contribuer à fournir des salles de conférences et à attirer un grand nombre de citoyens pour assister à ces conférences.

La coordination avec plusieurs pages Facebook comme Travel Palestine et Hidden Palestine peut contribuer à gagner plus de visibilité pour le projet du Sentier d'Abraham, car ces pages ont beaucoup de visibilité sur les réseaux sociaux et un nombre important d'abonnées palestiniennes et étrangères. Cette action est détaillée en Annexe R.

Une autre proposition peut aider à réaliser notre objectif, en constituant de créer un IGTV sur le compte Instagram de Sentier d'Abraham. Cette nouvelle caractéristique de l'application Instagram permet aux utilisateurs de l'application de télécharger des vidéos qui durent de 15 secondes jusqu'à 10 minutes sur leurs comptes. À travers cette caractéristique l'Association MIAK peut commercialiser leur projet en publiant

des vidéos faites par les photographes travaillant dans l'association et par les randonneurs eux-mêmes.

Cette campagne de Marketing peut intégrer la création d'une compétition photo pour la meilleure photo prise sur le Sentier d'Abraham par les randonneurs. Dans ce cas, les règles de participation seront de prendre une photo, la partager sur le compte privé des randonneurs en écrivant le Hashtag Sentier d'Abraham et donc tous leurs amis et abonnés vont la voir et ensuite le compte de Sentier d'Abraham partagerait ces photos sur leur compte. Dans ce cas, le groupe gagne plus d'abonnés et plus de visibilité.

Par ailleurs, nous pouvons cibler les groupes de randonnée qui fréquentent toujours le sentier à travers la distribution d'une charte du bon randonneur. Nous proposons dans cette charte des règles pour respecter l'environnement et les autres randonneurs.

Enfin, un test de bon randonneur peut être proposé à la fin de la randonnée. Ce test peut constituer de plusieurs thématiques :

- Questions en lien avec la bonne préparation avant la randonnée
- Questions en lien avec le bon équipement
- Questions en lien avec le respect de l'environnement
- Questions en lien avec le respect de l'autre
- Questions en lien avec les bons gestes à prendre en cas d'urgence

2. Recommandations en lien avec les acteurs du projet :

2.1. Renforcer le rôle des collectivités palestiniennes dans le projet

Il faut renforcer le rôle des collectivités palestiniennes dans le projet. Ceci commence par les impliquer et les tenir informés sur les activités menées sur leur territoire. Il est important de mobiliser les élus et les sensibiliser sur l'importance économique du projet et les apports du Sentier d'Abraham sur leur territoire. Il faudrait favoriser le

travail et la coordination entre les élus et les tour-opérateurs et les prestataires du tourisme. Cela contribuera à augmenter l'attractivité du territoire.

2.2. Arrêter l'amalgame entre la croissance et le développement local

Il conviendrait d'établir une distinction entre le concept de croissance et celui du développement local. Comme nous avons remarqué l'amalgame fait entre ces deux concepts, il nous semble important d'expliquer la différence entre eux pour les différents acteurs du projet.

La notion de développement est un phénomène qui combine des changements et des transformations importants sur le niveau économique, social et politique dans la vie des individus. Le développement local se définit par la mobilisation des différents acteurs de la société pour valoriser les ressources locales et les mobiliser dans un projet commun dans le but d'améliorer la qualité de vie des individus d'une façon durable. Concernant la croissance, ce concept représente l'accumulation de richesse. La croissance peut durer pendant une courte période à l'inverse du développement local. Donc il existe une interdépendance entre ces deux notions, car le développement représente une source de croissance. Pourtant, les deux concepts ne veulent pas exprimer la même idée.

Il est donc important d'expliquer les différents concepts clés du projet pour les différents acteurs et bénéficiaires du projet pour avoir une vision claire et commune de l'objectif du projet.

2.3. Renforcer les capacités des acteurs :

2.3.1. Former les compétences linguistiques des familles d'accueil

Pour éviter les malentendus et favoriser l'échange et le dialogue entre les touristes et les familles d'accueil, il est important de renforcer les compétences linguistiques de ces familles. L'organisation des cours de langues anglaise et française sera nécessaire pour garantir une bonne communication entre les deux parties.

Figure 23 Une femme palestinienne en train de préparer le repas pour les touristes



Source : © Elias Halabi

2.3.2. Améliorer la qualité du produit

2.3.2.1. Hébergement

En analysant les commentaires des touristes sur le site Terdav, nous avons relevé une autre piste importante d'amélioration concernant l'hébergement. En effet, il faudrait améliorer la qualité de l'hébergement proposé dans certains endroits sur le sentier. Le niveau de propreté et de confort est très important pour garantir un bon séjour pour les touristes et les randonneurs locaux. Plusieurs randonneurs ont fait des remarques sur la qualité d'hébergement sur le site Terdav¹⁰⁸ : « voyage passionnant ! types d'hébergement varié confortable et enrichissant sauf celui du jour 4 (confort et propreté un peu négligés) ».

« Un seul bémol à ce voyage : la propreté des lieux de couchage doit être améliorée... que le confort soit très minimal, OK... mais que ce soit au moins propre ».

¹⁰⁸ <https://www.terdav.com/ps-palestine/tp-circuit-accompagne/at-randonnee/pal002--sentier-abraham#avis>

Ainsi il faudrait commencer par sensibiliser les hébergeurs de l'importance du confort et de la propreté pour les touristes. Ensuite, pour amorcer une démarche d'amélioration de la qualité de l'hébergement, il semble nécessaire de les accompagner financièrement.

2.3.2.2. *Prix du Thru-hike*

Le Thru-hike du Sentier d'Abraham est un événement organisé deux fois par an en mars et en novembre. L'Association MIAK propose aux randonneurs locaux et étrangers de parcourir le sentier complet (330 km) en 21 jours.

Suite à l'analyse des questionnaires, nous avons remarqué que le prix du Thru-hike n'est pas adapté aux capacités financières ni des locaux ni pour les touristes étrangers. Le prix est élevé et donc il est compliqué pour les locaux de participer dans au Thru Hike. Il faudrait donc revoir le prix et le baisser pour garantir plus d'accès et une plus grande participation au Thru-hike.

2.3.2.3. *Activités culturelles*

Il faudrait revoir les activités culturelles proposées sur certains passages du sentier. Il est important de diversifier les activités culturelles tout du long du sentier et de garantir l'authenticité des activités proposées. Cette action vise à pallier le problème de la folklorisation et à homogénéiser l'offre culturelle.

Figure 24 Deux hommes palestiniens en train de boire du thé



2.3.2.4. Géocaching sur le sentier

Le Géocaching est une chasse au trésor, pour laquelle il est obligatoire d'avoir un Smartphone ou un GPS de randonnée. De plus, il est indispensable pour ceux qui souhaitent participer d'être inscrits sur le site de Geocaching.com. Cette activité consiste à chercher des boîtes de différentes tailles cachées par des géocacheurs à des coordonnées spécifiques qu'il faut retrouver. Cette activité permet de proposer une aventure et une expérience nouvelles aux randonneurs. En même temps, elle permet de découvrir la nature, les villes et les monuments historiques de manière ludique¹⁰⁹.

L'équipe du MIAK peut commencer à mettre en place des géocaches pour commencer cette activité et la commercialiser et ensuite les autres géocacheurs peuvent prendre le relais. Cette action est détaillée en Annexe T.

Le Géocaching permettra d'attirer une clientèle diversifiée. C'est une activité qui peut intéresser les jeunes, les familles et aussi les aventuriers.

Figure 25 photo des jeunes géocacheurs

¹⁰⁹ Cache Village. Disponible sur <https://cachevillage.com/content/7-c-est-quoi-le-geocaching>. (Consulté le 23 août 2020)



Source : Rochefort en Terre Tourimse. <https://www.rochefortenterre-tourisme.bzh/geocaching/#> !

Conclusion de la partie 3 :

Dans la troisième partie du mémoire, nous avons présenté notre interprétation des résultats de l'analyse afin de répondre à notre problématique et tester nos hypothèses de recherche.

Dans un premier chapitre, nous avons présenté les résultats en lien avec notre première hypothèse de recherche : le Sentier d'Abraham constitue un levier de développement local. Dans ce chapitre, nous avons pu confirmer cette hypothèse. Le Sentier d'Abraham représente un moyen de développement local, car ce projet a réussi à provoquer des changements sur plusieurs niveaux dans les territoires palestiniens : socioculturel, socio-économique, environnemental, politique et spatial. Une mobilisation d'une multiplicité d'acteurs locaux a été réalisée autour d'un projet commun qui valorise les ressources locales du territoire. Le Sentier d'Abraham est un projet durable qui cherche à améliorer la vie des habitants et de créer une source de retombées économiques pour les locaux en situation de précarité.

Ensuite, dans le deuxième chapitre, nous avons confronté les résultats avec notre deuxième hypothèse de recherche : le Sentier d'Abraham est une source d'échange interculturel. Suite à notre analyse, nous avons pu confirmer cette hypothèse. L'échange interculturel est au cœur de ce projet. Le Sentier d'Abraham a favorisé le dialogue et l'échange interculturel entre les locaux de différentes communautés, mais aussi entre les touristes et la population locale.

Par ailleurs, nous avons présenté les limites du projet du Sentier d'Abraham que nous avons observées grâce à notre analyse et à l'échange avec les différents bénéficiaires et acteurs du projet.

Pour conclure, nous avons présenté des préconisations et des actions stratégiques pour répondre aux lacunes dans le projet et pour améliorer certains points.

Conclusion générale :

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, une volonté politique forte visant à développer des liens et des coopérations entre les pays a émergé en Europe. Cette volonté a été pensée et conçue comme un moyen de réconciliation entre les peuples après la guerre. Si à l'origine cette coopération n'impliquait que quelques pays européens, les plus touchés par le conflit (principalement la France et l'Allemagne), cette notion s'est ensuite étendue au monde entier. Ainsi sont nés divers projets de solidarité internationale durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle. La coopération décentralisée est l'une des expressions de cette coopération internationale.

La coopération décentralisée désigne les relations nouées entre deux collectivités territoriales de pays différents à travers une convention. Ce type de coopération a pour but de créer des liens d'amitié entre les pays pour lutter contre les inégalités sociales et pour mener, plus concrètement, des projets communs d'intérêt public.

Les collectivités locales se sont donc engagées dans des projets dans des domaines aussi variés que : la santé, l'éducation, l'eau, les infrastructures et le tourisme, etc. D'autres familles d'acteurs comme les ONG, le secteur privé et les établissements scolaires ont rejoint les collectivités locales dans leurs actions extérieures.

Dans cette recherche, nous nous sommes intéressés à étudier les projets de coopération décentralisée franco-palestinienne et plus particulièrement les projets touristiques portés par cette coopération, dont le Sentier d'Abraham. Nous cherchons en effet à connaître l'impact de ce projet, qui s'inscrit dans un processus de développement du territoire.

À travers cette recherche nous avons essayé de répondre à cette problématique : en quoi les projets de coopération décentralisée franco-palestinienne dans le tourisme peuvent être un levier de développement local et une source d'échange interculturel ?

Deux hypothèses ont découlé de ce questionnement :

- La coopération décentralisée dans le tourisme constitue un levier de développement local ;
- Les projets touristiques réalisés dans le cadre de ce type de coopération représentent une source d'échange interculturel.

L'objectif de cette recherche est d'analyser les enjeux du projet du Sentier d'Abraham. Pour préciser, nous cherchons à savoir si ce projet a un impact sur le développement des territoires palestiniens. Ainsi, nous analysons si ce projet contribue à la création d'un échange interculturel entre les peuples et au développement local.

La première partie de ce mémoire est consacrée à contextualiser l'émergence de la coopération décentralisée. Nous avons proposé une réflexion autour du lien entre la coopération décentralisée et le développement local. Puis nous avons fait un focus sur le tourisme comme champ d'intervention qui tient une place de plus en plus importante dans les projets de coopération décentralisée.

La deuxième partie présente le terrain d'étude sur lequel nous nous sommes basés afin de répondre à notre problématique et pour tester nos hypothèses de recherche concernant le projet du Sentier d'Abraham. Ensuite, nous avons développé une approche historique des relations de coopération décentralisée franco-palestinienne. Puis nous présentons la structure de stage, les missions confiées et le projet choisi. Enfin, nous avons présenté la méthodologie de travail sur laquelle nous nous sommes basés afin de confronter les hypothèses à ce terrain d'application choisi.

La troisième partie présentait l'analyse des résultats et leur interprétation qui nous ont permis de vérifier nos hypothèses. Une présentation des limites inhérentes au projet du Sentier d'Abraham a aussi été développée dans cette partie. Enfin des recommandations et conseils d'amélioration concluent cette dernière partie.

Au cours de notre recherche, nous avons été confrontés à un certain nombre d'obstacles. La rédaction de cette recherche s'est avérée particulièrement complexe,

car nous n'avons pas pu effectuer le stage dans son entièreté, à cause de la crise du COVID 19, et donc garder le contact avec beaucoup d'acteurs du projet.

De plus, concernant notre terrain de recherche et le projet choisi, Madame Chalingé, directrice de l'AFRAT, nous a informés que le projet du Sentier d'Abraham n'entre pas complètement, selon elle, dans le cadre de la coopération décentralisée. Cette affirmation a amené à des investigations plus larges auprès des différents acteurs du projet et les partenaires visant à confirmer ou infirmer ce postulat.

Une autre difficulté s'est présentée à nous lors de l'administration de notre questionnaire de satisfaction auprès des randonneurs palestiniens. En effet, plusieurs accusations nous ont été adressées, imputant à notre questionnaire en point de vue partisan sur la question israélo-palestinienne, car la carte du projet du Sentier d'Abraham montre un découpage de la Palestine que les palestiniens, en raison de leur attachement émotionnel au territoire, ne peuvent pas accepter. C'est-à-dire que le tracé du Sentier d'Abraham ne montre que le découpage de la Cisjordanie ce qui reviendrait à contester l'existence d'un territoire palestinien, ce qui n'était pas le but de ce questionnaire.

Enfin, plusieurs questions restent en suspens à la fin de cette recherche et mériteraient d'être étudiées plus amplement. Pour préciser dans notre analyse, tout au long de cette recherche, nous nous sommes concentrés sur l'échange interculturel créer entre les locaux et les étrangers grâce au projet, il serait également intéressant de traiter l'échange interculturel établi entre les différentes communautés palestiniennes et le stéréotype existant entre ces communautés et si le projet a réussi à les déconstruire. Cela pourrait être le thème d'une prochaine recherche, en continuité avec le présent mémoire.

Bibliographie :

- Abusamra, A. *Tourisme et patrimoine dans les crises et conflits géopolitiques : Le cas de la Palestine*. Mémoire de Master 1 Tourisme et développement, Foix : Université de Toulouse Jean Jaurès, 2019, p.83
- Angeon V., Callois J-M. *Le concept de développement en débat*. Bordeaux : Premières Journées du développement du GRES, Université Montesquieu, 2004.
- ASHLEY, Caroline; Peter DE BRINE; Amy LEHR et Annah WILDE (2007) «The Role of the Tourism Sector in Expanding Economic Opportunity »The Fellows of Harvard College, Overseas Development Institute International Business Leaders Forum: Cambridge, 54 p.
- Behnassi, M. *Tourisme Durable : Fondements, Indicateurs et Apport au Développement des Pays du Sud*. *Revue de droit et des sciences sociales*, 2008. Disponible sur https://www.researchgate.net/publication/216226647_Tourisme_durable_fondements_indicateurs_et_apport_au_developpement_des_pays_du_Sud. (Consulté le 15 juin 2020)
- Chevin, J. *La valorisation du patrimoine d'art religieux, un atout pour le développement territorial. Étude de cas : le chemin d'Abraham en Palestine*. Mémoire de Master 1 Tourisme et développement, Toulouse : Université de Toulouse — Jean Jaurès, 2019, p.99.
- Condes, S. Les incidences du tourisme sur le développement. *Revue Tiers Monde*, 2004, n° 178, p. 269-291
- Dehoorne, O. *Tourisme et lutte contre la pauvreté : opportunités et défis*. *Études caribéennes*, 2013, p. 24-25 [en ligne]. Disponible sur <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/6601> (Consulté le 20 juin 2020)
- Delahaye, Y. (1989). *Une nouvelle forme de coopération : la coopération décentralisée*. Paris : Economica, (Coopération décentralisée et coopération multilatérale francophone), 1989, p.41-43.

- Deubel, P. *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines*. Éditions Pearson, 2008, p.464
- Djossou, M. *La coopération décentralisée France Bénin*. Thèse de doctorat en Sciences de la société, territoires, Sciences d'économie et de gestion, Poitiers : Université de Poitiers, 2018, p.46.
- Eisenmann, C. (1996). *Les structures de l'administration*. Paris : Mouton, p.298-299.
- Gallet, B. (2005), *Les enjeux de la coopération décentralisée*. *Revue internationale et stratégique*, N° 57, p.61-70. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2005-1-page-61.htm>. (Consulté le 10 mai 2020)
- Graburn, N., & Jafari, J. *Intoduction; Tourism Social Science*. *Annals of Toruism Research*, 1991, p.1-11.
- GRAVARI-BARBAS, M., BOURDEAU, L., & ROBINSION, M. *Tourisme et patrimoine mondial*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2012, p.320.
- HAMMER-PURGSTALL. *Histoire de l'Empire ottoman depuis son origine jusqu'à nos jours*. Paris : Bellizard, 1840. http://www.sénat.fr/ct/ct04-02/ct04-02_mono.html (Consulté le 15 mai 2020)
- Jeannite, S. *Tourisme, Mondialisation et Développement : Une analyse d'économie politique internationale de la diffusion du tourisme en Haïti*. Mémoire en Développement du tourisme, Montréal : Université de Québec, 2018.
- JEBEILI, C. La coopération décentralisée. *La décentralisation 30 ans après, 2013*, N° 15, p.15.
- L'Union européenne. *Coopération décentralisée : Quelques leçons du terrain sur les pratiques des autorités locales en matière de développement*, 2015, p.3-4
- Laliberté, M. Le tourisme durable, équitable, solidaire, responsable, social... : un brin de compréhension », *Téoros*, 2005, n° 24-2, p.69-71.

- Marie, A. 2005, *La coopération décentralisée et ses paradoxes : Dérives bureaucratiques et notabiliaires du développement local en Afrique*. Éditions Karthala, p.21.
- Ministère des Affaires étrangères. *Coopération décentralisée et intercommunalité*, 2012, p.5 [en ligne]. Disponible sur https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Intercommunalites_V2_cle066313.pdf (Consulté le 20 juin 2020)
- Ministère des affaires étrangères. *Coopération décentralisée, tourisme responsable et solidaire et développement des territoires*, 2006, p.94 [en ligne]. Disponible sur https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/281_Cooperation_tourisme.pdf (Consulté le 13 juin 2020)
- Mission opérationnelle transfrontalière. *Guide de la coopération transfrontalière*, 2010, p.7. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Guidecooperationtransfrontaliererapportcomplet.pdf>. (Consulté le 3 juin 2020)
- Morena, A. *LE tourisme en tant que moteur du développement économique et social durable. Vingt-neuvième congrès de l’Africa travel association (ATA)*. Douala (Cameroun), 2004.
- Nasser, W. *Développement Local, Construction Territoriale et Tourisme : le Cas du Liban*. Thèse de doctorat en Sciences économiques, Grenoble : Université de Grenoble, 2011.
- Noizet, C. (2003), *La coopération décentralisée et le développement local : Les instruments juridiques de coopération*. Éditions L’Harmattan, p.9.
- Okazaki, Etsuko. A community-based tourism model. Its conception and use. *Journal of Sustainable Tourism*, 2008, n° 16, 529p.
- OLIVIER Lazzarotti. *Patrimoine et tourisme. Histoires, lieux, acteurs, enjeux*. Paris : Belin éditions, Sup Tourisme, 2011, p.272.
- OMT. *Recommandations sur les statistiques du tourisme*. New York : Nations Unies, 1994.

- ORBASLI Aylin. Architectural Conservation : Principles and Practice. Oxford : Éditions Wiley, 2008, 240 p.
- Pearce, P. (1982). The Social Psychology of Tourist Behaviour. Pergamon.
- Perkins, D; Radelet, S et Lindauer, D. *Économie du développement*. Bruxelles : De Boeck, Ouvertures économiques, 2008, p.985.
- Perrot, H. (1992). Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales au Ministère des Affaires Etrangères. *Revue administration*. N° 154, p.166.
- PILLET, C. *La coopération décentralisée au sein du gouvernement des territoires : se positionner, s'affirmer et convaincre*. Mémoire de Master 2 professionnel politiques publiques et gouvernements comparés, Lyon, UNIVERSITÉ LYON II, 2008, p.27.
- PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain*, 1991, p.1 [en ligne]. Disponible sur http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1991_fr_complet_nostats.pdf. (Consulté le 5 juin 2020)
- Providence, C. *Coopération décentralisée et développement local en Haïti : une étude de l'expérience de la Région Aquitaine et la commune de Dondon*. Mémoire de master en gestion et évaluations des entreprises et des collectivités territoriales, Port-au-Prince, l'Université des Antilles et de la Guyane, 2010, p.21
- Raffestin, C. *Écogénèse territoriale et territorialité*. Paris : Fauard & Fondation Diderot, Nouvelle Encyclopédie des Sciences et des Techniques, 1986, p.173-183.
- Rebout, J. (2008). *En quoi la coopération décentralisée peut-elle être un outil pour le développement de projets touristiques internationaux et durables ?* Mémoire de Master 1 Tourisme et Développement, Toulouse : Université de Toulouse le Mirail, p.38.
- Rist, G. (2013). Le développement, histoire d'une croyance occidentale. Paris : Presses de Sciences Po, 2013, p.33-34.
- Scheyvens, Regina. *Tourism for development empowering communities*. Essex: Pearson Éducation, 2002, 273p.

- Sénat. *Le sénat et la coopération décentralisée*, 2004, p.95. [en ligne]. Disponible sur
- Sénat. *Rapport d'information*, 2000, p.37. [en ligne]. Disponible sur <https://www.senat.fr/rap/r99-447-1/r99-447-11.pdf>. (Consulté le 1 juin 2020)
- Sénat. *Rapport d'information*, 2013, p.5. [en ligne]. Disponible sur <https://www.senat.fr/rap/r12-123/r12-1231.pdf>. (Consulté le 8 mai 2020)
- Soldo, E et Moustier, E. La coopération décentralisée : un élan pour le développement culturel durable dans l'espace euro-méditerranéen. *Développement durable et territoire*, 2010, n° 1. [en ligne] Disponible sur <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8389> (Consulté le 10 août 2020)
- Tade, K. *Impact des projets de coopération décentralisée sur la réduction des inégalités d'accès aux services sociaux de base : Cas des coopérations décentralisées franco-burkinabés et francobéninoises*. Thèse de doctorat en Sciences économiques, Paris, Université Paris-Saclay, 2016, p.202.

Résumé :

La coopération décentralisée, bien que peu représentée dans les pays du Sud à l'heure actuelle, se déploie grâce aux actions extérieures des collectivités locales. Les enjeux sociaux, économiques et environnementaux des projets de coopération décentralisée sont divers selon leurs champs d'intervention. Dans ce cadre, le tourisme a émergé depuis quelques années comme l'un des champs d'action privilégié par les projets de coopération décentralisée.

Notre recherche vise à analyser les enjeux des projets touristiques réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée afin de comprendre leur fonctionnement et leurs objectifs. En effet, nous cherchons à savoir si ces projets ont un impact sur le développement des territoires. De plus nous analysons si ces projets contribuent à la création d'un échange interculturel entre les peuples et au développement local.

Ces différentes pistes de réflexions se concrétisent, dans cette recherche, par une étude de cas portant sur le projet du Sentier d'Abraham, réalisés dans le cadre des relations décentralisées franco-palestiniennes.

Mots clés : Coopération décentralisée — développement local — échanges interculturels — Palestine.

Abstract:

The decentralized cooperation is little represented in the Southern countries. Despite of this, it is deployed currently thanks to the external actions of local communities. The social, economic and environmental issues of decentralized cooperation projects are diverse depending on the field of intervention. Tourism is becoming an important scope of action for decentralized cooperation projects.

Our research focuses on analyzing the impact of touristic projects created within the framework of decentralized cooperation in order to understand their functioning and their objectives. Indeed, we are trying to find out whether these projects have an impact on the development of territories. Thus, we analyze whether these projects contribute to the creation of an intercultural exchange between peoples and to local development.

We have chosen to study the Abraham Path project, a touristic project created in the framework of decentralized Franco-Palestinian relations in order to answer our research problem.

Key words: Decentralized cooperation – local development – intercultural exchanges